



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 12 janvier 1998

- COPIE -

Service de la gestion des
documents et archives – VTR

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 12 janvier 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-1

Adoption de l'ordre du jour

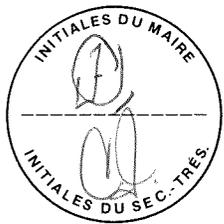
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 12 JANVIER 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration – Annulation d'emprunts approuvés et non utilisés – Règlements numéros 408 et 409
- 9- Administration – Demande de Bell Canada – Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 106-2 (Chemin du Parc)
- 10- Administration – Cotisation annuelle 1998 à l'UMQ
- 11- Administration – Achat de timbres
- 12- Législation – Autorisation des dépenses des membres du Conseil 1998
- 13- Transport – Entretien du réseau d'éclairage public
- 14- Transport – Demande de permis d'excavation au ministère des Transports
- 15- Transport – Location de machinerie pour le service des travaux publics
- 16- Urbanisme – Rapport des permis pour le mois de décembre 1997
- 17- Loisirs – Contribution au comité sectoriel Roger Guilbault
- 18- VARIA
 - 18.1- Administration – Renouvellement de l'assurance collective
 - 18.2- Administration – Recommandations du Comité de gestion
 - 18.3- Règlement numéro 417 – Plans et devis pour soumissions – Secteur Village
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

98-2

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 8, 16 et 22 décembre 1997 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

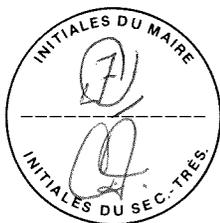
Adopté

98-3

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 31 décembre 1997.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-4

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14608	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14609	Municipalité de Sainte-Marthe	15 246,20
14610	Entretien M.C. enr.	1 561,18
14611	Chambre de commerce du Cap	25,00
14612	François Dumas	80,00
14613	L'Union des Municipalités du Québec	686,93
14614	SQAE	5 481,20
14615	La Croix-Rouge	35,00
14616	Bell Canada	488,14
14617	Société Canadienne des Postes	700,00
14618	Cantel	124,43
14619	Hydro-Québec	10 302,29
14620	Bell Canada	343,17
14621	Cantel	81,89
14622	Bell Mobilité	55,78
14623	Bell Mobilité Pagette	27,21
14624	Videotron Itée	60,75
14625	Jules Milette inc.	9 454,67
14626	SQAE	1 528,46
14627	Louis Dubois	78,79
14628	Commission du Hockey Mineur	6 564,86
14629	J.C.Lussier Collection	349,60
14630	St-Vincent-de-Paul	100,00
14631	Municipalité de Champlain	18 962,75
14632	La Société Immobilière	112,72
14633	Rosaire Champoux	31,95
14634	Matériaux J.G. inc.	11,13
14635	Olco	705,95
14636	Olco	223,40
14637	Les Pétroles Maurice enr.	454,69
14638	Laurent Corbin	2 113,86
14639	Gaston Girard	15 036,39
14640	Jocelyne Filion	300,00
14641	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14642	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	2 029,14
14643	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6 305,25
14644	MRC de Francheville	2 269,43
14645	Municipalité de Sainte-Marthe	20 837,34
14646	Roger Jean	63,60
14647	Services financiers Newcourt Itée	392,54
14648	Régie Intermunicipale ass. eaux	1 400,00
14649	Normand Courteau	200,00
14650	Entretien M.C.	1 828,97
14651	Pitney Bowes du Canada	246,79
14652	Jean-Claude Beaumier	168,35
14653	Hydro-Québec	35,76
14654	S.P.A.M	22,79
14655	Shell Canada Itée	168,83
14656	Cantel	99,99
14657	Normand Courteau	400,00
14658	Frédéric Prescott	238,47



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14659	Entretien M.C. enr.	1 597,27
14660	Romuald Hébert	432,47
14661	Les Affaires	68,32
14662	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14663	Les Pétroles Maurice enr.	334,82
14664	C.T.A. de Franchemont	2 736,50
14665	Bell Canada	588,68
14666	Hydro-Québec	1 833,99
14667	Combeq	86,27
14668	René Gervais	43 448,19
14669	Consultants H.G.E. inc.	<u>195,54</u>
TOTAL :		<u>183 165,38</u>

Comptes à payer au 31 décembre 1997

14670	Groupe Bell-Horizon	142,44
14671	Alex Coulombe Itée	173,33
14672	Atelier de réusinage G.B. inc.	72,59
14673	Air Liquide Canada inc.	5,70
14674	Automatisation industrielle Baril	82,62
14675	Buromax inc.	437,60
14676	Centre de décoration Paré inc.	40,51
14677	Charbonnerie Champlain Itée	476,53
14678	Contrair	471,82
14679	Cleanearth	876,31
14680	Dicom Express	22,25
14681	Déneigement Pierre	790,00
14682	Électricité A.C.A. inc.	864,92
14683	Camions Freightliner	346,61
14684	General Bearing Service inc.	41,59
14685	GSI Environnement	51,28
14686	Henri Bourgeois inc.	159,08
14687	Hymec inc.	163,76
14688	Hydra Tech inc.	81,48
14689	Imprimerie Art Graphique inc.	1 668,30
14690	Jean Bastien	400,00
14691	L'Hebdo Journal	529,89
14692	Le Nouvelliste	173,21
14693	Location Trois-Rivières	252,41
14694	Les Construction et Pavages Maskimo	417,67
14695	Laboratoire d'environnement S.M. inc.	82,05
14696	Leros-Vac inc.	425,63
14697	Les Alternateurs G.G. inc.	180,05
14698	Micromedica inc.	151,73
14699	Mines Seleine inc.	4 492,70
14700	Messagerie de Trois-Rivières	9,97
14701	Misco	291,90
14702	Maurecon inc.	663,79
14703	Nightingale Conant	70,52
14704	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	154,89
14705	Protection incendie CFS Itée	451,29
14706	Produits chimiques Sany inc.	119,99
14707	Praxair	15,73
14708	Pompage B.C.G. inc.	501,40



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14709	Prince & Fils enr.	34,19
14710	Quévis inc.	112,16
14711	Québec Linge MC	24,53
14712	RPM Tech inc.	602,05
14713	Remise 2000 enr.	635,40
14714	RDS Radio inc.	62,68
14715	Simard Beaudry inc.	261,58
14716	Tehcni FM enr.	19,37
14717	Terrassement Sylvain Doucet	188,03
14718	Vitrierie du Centre inc.	26,26
14719	Westburne Itée	744,39
14720	École commerciale du Cap	671,19
14721	S.P.A.M.	28,49
14722	Jean Boisvert	113,96
14723	Microtec	102,55
14724	Copie-X-Press	<u>47,96</u>
	TOTAL :	<u>20 028,33</u>

Adopté

98-5

Administration – Annulation d'emprunts approuvés et non utilisés –
Règlements numéros 408 et 409

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap n'a effectué aucune dépense concernant l'objet des règlements d'emprunts numéros 408 et 409;

ATTENDU que les montants d'emprunts approuvés par le Ministre des Affaires municipales ne peuvent être utilisés à d'autres fins;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement::

- 1- D'ANNULER entièrement les montants d'emprunts approuvés par le Ministre des Affaires municipales pour les règlements suivants :

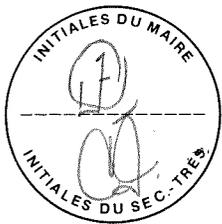
Numéro de règlement	Montant à annuler
408	20 640 \$
409	3 100 \$

- 2- QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au service du financement municipal du ministère des Affaires municipales.

Adopté

Administration – Demande de Bell Canada – Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 106-2 (Chemin du Parc)

Ce point est reporté à une session ultérieure.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-6

Administration – Cotisation annuelle 1998 à l'UMQ

ATTENDU qu'il est du désir des membres du Conseil municipal de faire partie d'une union municipale afin de bénéficier de certaines expertises dans la gestion de la municipalité;

ATTENDU que les besoins de la municipalité ont changé au cours des dernières années;

ATTENDU que les services offerts par l'Union des Municipalités du Québec correspondent davantage aux besoins de gestion de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap adhère à l'Union des Municipalités du Québec et autorise le versement de la cotisation fixée à 0,350 \$ par habitant pour l'année 1998, soit un montant total de 2 426,80 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisation et abonnements).

Adopté

98-7

Administration – Achat de timbres

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 300,50 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (Frais de poste).

Adopté

98-8

Législation – Autorisation des dépenses des membres du Conseil 1998

ATTENDU que le budget de l'exercice 1998 attribue des montants au maire et aux conseillers pour des frais de représentation et de formation à encourir dans le cadre de leur fonction;

ATTENDU que des sommes ont également été prévues pour la participation à un congrès;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le maire et les conseillers à encourir des dépenses de représentation dans l'exercice de leur fonction pour un montant équivalent à celui prévu au budget 1998;
- 2- DE DÉLÉGUER deux représentants pour participer au congrès.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-9

Transport – Entretien du réseau d'éclairage public

ATTENDU l'entretien du réseau d'éclairage public qui est la responsabilité de la municipalité;

ATTENDU les prix demandés à trois fournisseurs, soit : Guillevin International inc., Westburne Québec inc. et Lumen inc. pour l'acquisition de pièces de rechange pour les luminaires et l'achat de nouveaux luminaires;

ATTENDU les prix soumis par un seul fournisseur, soit Westburne Québec inc.;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc., une quantité de pièces de rechange et de nouveaux luminaires au montant de 8 452,62 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-340-00-640 (Éclairage des rues) et 03-100-00-902 (FDI – luminaires)

Adopté

98-10

Transport – Demande de permis d'excavation au ministère des Transports

ATTENDU que la municipalité devra effectuer des travaux d'excavation pour la construction ou la réparation de services municipaux au cours de l'année 1998;

ATTENDU que ces travaux seront effectués dans l'emprise des routes entretenues par le ministère des Transports;

ATTENDU que la municipalité doit obtenir un permis d'excavation avant d'effectuer ces travaux;

ATTENDU que la municipalité devra remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux d'excavation, chaque fois qu'un permis d'excavation est émis par le ministère des Transports;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap demande au ministère des Transports les permis d'excavation requis pour l'année 1998.

Adopté

98-11

Transport – Location de machinerie pour le service des travaux publics

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire occasionnellement la location de machinerie, soit pour le nivelage des rues, le transport de matériaux ou autres, au cours de l'année 1998;

ATTENDU que ces locations sont requises puisque la municipalité ne possède pas les équipements nécessaires;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les crédits disponibles pour l'année 1998 aux différents postes budgétaires concernant la location de machinerie à des fins particulières;

ATTENDU la politique de demandes de prix à au moins deux fournisseurs locaux pour des équipements comparables;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'AUTORISER Messieurs Fernand Veillette et Jean Mercier à faire la location de machinerie lorsque la municipalité ne dispose pas des équipements requis pour certains travaux d'entretien, et ce jusqu'à concurrence des montants apparaissant au budget

Adopté

98-12

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de décembre 1997

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 5 permis ont été émis au cours du mois de décembre 1997 pour une valeur estimée de 464 200 \$;

ATTENDU que sur ces 5 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 80 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de décembre 1997.

Adopté

98-13

Loisirs – Contribution au comité sectoriel Roger Guilbault

ATTENDU que le comité sectoriel Roger Guilbault a sous sa responsabilité le fonctionnement de la maison des jeunes;

ATTENDU qu'un coordonnateur se doit d'être en place pour superviser les activités des adolescents;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme de 4 620 \$ au comité sectoriel Roger Guilbault pour couvrir les frais inhérents à la maison des jeunes, pour une période allant du 4 janvier au 28 mars 1998;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-41-999 (Contribution au comité)

Adopté

98-14

Administration – Renouvellement de l'assurance collective

ATTENDU que notre municipalité offre à son personnel un plan d'assurance collective avec la compagnie Assurance-vie Desjardins-Laurentienne dont l'échéance du contrat est le 31 décembre 1997;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'administration de ce contrat est exercée par la MRC de Francheville;

ÀTTENDU que le contrat actuellement en vigueur est à sa quatrième année et qu'en vertu des dispositions du Code municipal du Québec, il peut être reconduit pour une cinquième année sans demande de soumissions;

ATTENDU que la proposition de la compagnie contient une augmentation de la prime d'accident-maladie et de la prime pour les soins dentaires;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le renouvellement du contrat d'assurance collective numéro 23195 avec la compagnie d'assurance-vie Desjardins-Laurentienne pour l'année 1998.

Adopté

98-15

Administration – Recommandations du Comité de gestion

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du Comité de gestion du 8 janvier 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-16

Règlement numéro 417 – Plans et devis pour soumissions – Secteur Village

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les plans et devis numéros 217-10 pour soumissions, préparés par la firme Les Consultants René Gervais inc., en date du 9 janvier 1998;
- 2- D'AUTORISER la firme Les Consultants René Gervais inc. à déposer ces plans au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-4, 98-6 à 98-9, 98-11 et 98-13


Secrétaire d'assemblée

98-17

Levée de l'assemblée

À 19:50 heures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 janvier 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 26 janvier 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand
Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-18

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire
d'assemblée;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 JANVIER 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion – Règlement numéro 1998-01-500 – Concernant l'abolition du chemin désaffecté dit rang St-Martin
- 8- Avis de motion – Règlement numéro 1998-01-501 – Relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061
- 9- Règlement numéro 418 – Acceptation des plans et devis pour soumissions – Secteurs Village et St-Laurent
- 10- Règlements numéros 417 et 418 – Engagement d'une firme pour effectuer l'analyse hydraulique du réseau d'aqueduc
- 11- Législation – Nomination du maire suppléant
- 12- Administration Adjudication du contrat pour les travaux de démolition de l'école Ste-Marthe
- 13- Administration – Adjudication du contrat pour les travaux de démolition de l'école Dominique-Savio
- 14- Administration – Ajout d'équipements électriques pour mesures d'urgence à la salle Félix-Leclerc
- 15- Administration – Proclamation de février – Mois du cœur 1998
- 16- Administration – Conciliation du solde en banque
- 17- Administration – Conciliation du solde aux livres
- 18- Administration – Rapport de contrôle budgétaire
- 19- Urbanisme – Acceptation d'un projet de développement sur une partie du lot 103 – emplacement de l'école Dominique-Savio
- 20- Urbanisme – Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 21- Urbanisme – Demandes de modifications au règlement de zonage numéro 263
 - 21.1- Pour le 2700 rue Notre-Dame
 - 21.2- Pour le 3060 rue Notre-Dame
 - 21.3- Pour le parc de maisons mobiles propriété de Cap Maisons Mobiles
- 22- Loisirs – Demande du Regroupement des aidants naturels
- 23- VARIA
 - 23.1- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-28 - Monsieur Eugène Turcotte



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

23.2- Avis de motion - Règlement numéro 1998-01-502 - Règlement d'emprunt au montant de 1 800 000 \$ relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village);

24- Clôture de l'assemblée

25- Levée de l'assemblée

Adopté

98-19

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 12 janvier 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-20

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 janvier 1998.

Adopté

98-21

Avis de motion - Règlement numéro 1998-01-500 – Concernant l'abolition du chemin désaffecté dit rang St-Martin

Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant l'abolition du chemin désaffecté dit rang St-Martin;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-01-500 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 1998-01-501 – Relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061

Ce point est reporté à une session ultérieure

98-22

Règlement numéro 418 – Acceptation des plans et devis pour soumissions – Secteurs Village et St-Laurent

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

1- D'ACCEPTER les plans et devis numéro 7126 pour soumissions, préparés par la firme VFP inc., en date de janvier 1998;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'AUTORISER la firme VFP inc. à déposer ces plans au ministère de l'Environnement et de la Faune pour approbation.

Adopté

98-23

Règlements numéros 418 et 1998-01-502 – Engagement d'une firme pour effectuer l'analyse hydraulique du réseau d'aqueduc

ATTENDU que le développement de la municipalité nécessite de faire effectuer une analyse hydraulique du réseau d'aqueduc afin de s'assurer que le réseau de distribution de l'eau répond aux normes en matière de sécurité incendie;

ATTENDU l'offre soumise par la firme G.T.A. & Associés, expert en ce domaine;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER à la firme G.T.A. & Associés, la préparation de l'analyse hydraulique du réseau d'aqueduc municipal afin de vérifier la capacité du réseau de protection incendie sur notre territoire et fournir les données informatiques ainsi que le logiciel, le tout pour un montant de 6 725,38 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux règlements numéros 418 et 1998-01-502 dans une proportion de 50% chacun.

Adopté

98-24

Législation – Nomination du maire suppléant

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} février 1998 au 30 avril 1998;
- 2- DE NOMMER Monsieur Louis Dubois, maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} mai 1998 au 31 juillet 1998;
- 3- DE NOMMER Madame Danielle Gélinas, maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} août 1998 au 31 octobre 1998;
- 4- DE NOMMER Madame Paulette Roy, maire suppléant pour le prochain terme, soit du 1^{er} novembre 1998 au 31 janvier 1999;

Adopté

98-25

Administration – Adjudication du contrat pour les travaux de démolition de l'école Ste-Marthe

ATTENDU l'entente intervenue entre la Commission Scolaire Samuel-de Champlain et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant la démolition de l'école Ste-Marthe;

ATTENDU que la municipalité désire aménager ce terrain en espace vert;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois entreprises, soit :
Excavation Girard & Simard, J.P. Doyon ltée et G.B. Démolition;

ATTENDU que l'entreprise Excavation Girard & Simard a présenté la plus
basse soumission et que celle-ci est conforme;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement :

- 1- DE CONFIER la démolition de l'école Ste-Marthe à l'entreprise
Excavation Girard & Simard, soit le plus bas soumissionnaire et ce,
pour un montant de 10 814,33 \$ taxes incluses;
- 2- D'INFORMER l'entreprise Excavation Girard & Simard que les travaux
de démolition devront être terminés au plus tard le 6 mars 1998.
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Fonds
de dépenses en immobilisations – autres dépenses).

Adopté

98-26

Administration – Adjudication du contrat pour les travaux de démolition de l'école Dominique-Savio

ATTENDU l'entente intervenue entre la Commission Scolaire Samuel-de
Champlain et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant la
démolition de l'école Doninique-Savio;

ATTENDU l'acceptation d'un projet de développement soumis par
Construction Daniel Provencher inc. pour la construction de 16 unités de
résidences unifamiliales jumelées sur l'emplacement de l'école Dominique-
Savio;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois entreprises, soit :
Excavation Girard & Simard, J.P. Doyon ltée et G.B. Démolition;

ATTENDU que l'entreprise J.P. Doyon ltée a présenté la plus basse
soumission et que celle-ci est conforme;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

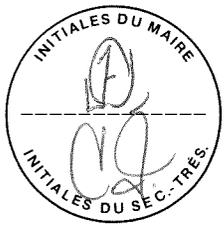
- 1- DE CONFIER la démolition de l'école Dominique-Savio à l'entreprise
J.P. Doyon ltée, soit le plus bas soumissionnaire et ce, pour un
montant de 8 603,60 \$ taxes incluses;
- 2- D'INFORMER l'entreprise J.P. Doyon ltée que les travaux de
démolition devront être terminés au plus tard le 6 mars 1998.
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Fonds
de dépenses en immobilisations – autres dépenses).

Adopté

98-27

Administration – Ajout d'équipements électriques pour mesures d'urgence à la salle Félix-Leclerc

ATTENDU les dégâts occasionnés par le verglas sur les lignes de distribution



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

du réseau électrique de la compagnie Hydro-Québec au cours des deux dernières années;

ATTENDU que dans une telle situation, la municipalité se doit d'être en mesure d'offrir un centre d'hébergement chauffé et éclairé, pour les besoins de ses citoyens;

ATTENDU que selon le plan des mesures d'urgence de la municipalité, la salle Félix-Leclerc est le centre d'hébergement principal en cas de catastrophe;

ATTENDU que la salle Félix-Leclerc n'est pas munie des équipements requis pour être alimentée par une génératrice;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER à l'entreprise Électricité ACA inc. la fourniture et l'installation des équipements nécessaires pour permettre le branchement d'une génératrice 25kw, propriété de la municipalité et ce, pour un montant de 3 500 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Fonds des dépenses en immobilisations – autres dépenses).

Adopté

98-29

Administration – Proclamation de février – Mois du cœur 1998

ATTENDU que depuis 40 ans, la Fondation des maladies du cœur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer le taux de décès attribuables aux maladies cardiovasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

ATTENDU que grâce à la générosité du grand public, la Fondation des maladies du cœur du Québec continue d'appuyer la recherche et de mettre de l'avant des programmes de promotion de la santé;

ATTENDU que par ses actions concrètes, la Fondation des maladies du cœur contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

Il est résolu unanimement DE PROCLAMER février mois du cœur et d'encourager les conseillers et toute la population à être au cœur de la solution.

Adopté

98-30

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 décembre 1997 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-31

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la conciliation du solde aux livres au 31 décembre 1997 soit adoptée.

Adopté

98-32

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 176.4 du code municipal, un état trimestriel
des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la
disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1997
tel que présenté;
- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à faire les transferts
budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 30
novembre 1997.

Adopté

98-33

Urbanisme – Acceptation d'un projet de développement sur une partie du lot
numéro 103 – emplacement de l'école Dominique-Savio

ATTENDU qu'un appel d'offres a été publié dans le journal Le Nouvelliste le
27 décembre dernier concernant la construction de 16 unités de résidences
unifamiliales jumelées;

ATTENDU qu'une seule offre a été soumise, soit celle de Construction Daniel
Provencher inc. et que celle-ci s'avère conforme;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement :

- 1- D'ACCEPTER l'offre soumise par Construction Daniel Provencher inc.
pour acquérir une partie du lot numéro 103 afin d'y construire, dans
une période de 2 ans, 16 unités de résidences, tel que le plan proposé
en date du 20 janvier 1998 et ce, pour un montant de 25 000 \$ plus
taxes s'il y a lieu;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame
Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous
documents donnant effet à la présente, pour et au nom de la
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-34

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 98-01 tenue le 20 janvier 1998;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

98-35

Urbanisme – Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 2700 rue Notre-Dame

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Richard Paré concernant l'ajout d'un usage de type multifamiliale pour la construction de condominiums sur le terrain situé au 2700 rue Notre-Dame, dans la zone 223-Cb;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de l'ajout de l'usage suivant :

- 10- habitation multifamiliale, groupement de 4 à 8 logements

ATTENDU que l'ajout de cet usage ne crée aucune nuisance pour le secteur environnant;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263.

Adopté

98-36

Urbanisme – Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 3060 rue Notre-Dame

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Madame Fernande Lauzière et Monsieur Roland Gignac afin d'autoriser des usages de type commerce et service pour le 3060 rue Notre-Dame situé dans la zone 227-Cb;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de l'ajout des usages suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 46- boutique de souvenirs (5995)
- 75- restaurant et lieux où l'on sert des repas
- 78- casse-croûte

ATTENDU que l'ajout de ces usages ne crée aucune nuisance pour le secteur environnant;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263.

Adopté

98-37

Urbanisme – Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le parc de maisons mobiles propriété de Cap Maisons Mobiles

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur André Vohl et Madame Manon Turgeon concernant l'agrandissement du parc de maisons mobiles situé dans le secteur des Prairies à l'intérieur de la zone 193-Rmm;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation d'agrandir le parc de maisons mobiles afin d'implanter trois nouvelles maisons mobiles et de construire une installation septique conforme pour l'ensemble du parc;

ATTENDU que l'agrandissement du parc de maisons mobiles ne crée aucune nuisance pour le secteur environnant;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263.

Adopté

98-38

Loisirs – Demande du Regroupement des aidants naturels

ATTENDU la demande reçue du Regroupement des aidants naturels le 15 décembre 1997;

ATTENDU l'utilité d'une telle association pour la communauté régionale;

ATTENDU que cet organisme souhaite un soutien de la municipalité;

ATTENDU que des familles de chez nous bénéficient déjà de leurs services;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant forfaitaire de 50 \$ par famille qui bénéficiera du service des aidants naturels;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-992 (Activités culturelles – Assistance aux aidants naturels).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-39

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-28 - Monsieur Eugène Turcotte

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant à agrandir le garage résidentiel, détaché de la maison, ce qui résulterait en une superficie supérieure à la norme actuelle de 95 m². La nouvelle superficie serait de 120 m².

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Eugène Turcotte serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur Eugène Turcotte.

Adopté

98-40

Avis de motion - Règlement numéro 1998-01-502 - Règlement d'emprunt au montant de 1 800 000 \$ relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village)

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement d'emprunt au montant de 1 800 000 \$ relatif à la réfection des infrastructures sur une partie de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village);

De plus, ce même avis de motion stipule que seront abrogés le règlement numéro 395 au montant de 1 800 000 \$ adopté le 21 avril 1997 ainsi que le règlement numéro 417 au montant de 87 800 \$ adopté le 8 décembre 1997 concernant d'une part la réfection des infrastructures sur une partie de la 3^e, 4^e et 7^e Rue, sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue ainsi que sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue (Secteur Village) et d'autre part, les coûts des études, de la préparation des plans et devis et d'appel d'offres pour la réalisation de cette réfection;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-01-502 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-23, 98-25 à 98-27 et 98-38.


Secrétaire d'assemblée

98-41

Levée de l'assemblée

À 20:07 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 février 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 février 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-42

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 FÉVRIER 1998

ORDRE DU JOUR

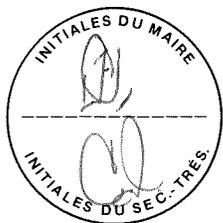
- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion -
 - 8.1- Règlement numéro 1998-02-501 – Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût
 - 8.2- Règlement numéro 1998-02-504 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260
 - 8.3- Règlement numéro 1998-02-505 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
 - 8.4- Règlement numéro 1998-02-506 - Modifiant le règlement de construction numéro 264
 - 8.5- Règlement numéro 1998-02-507 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265
- 9- Adoption du règlement numéro 1998-01-500 - Concernant l'abolition du chemin désaffecté dit rang St-Martin
- 10- Adoption du règlement numéro 1998-01-502 - Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, la 3^e, 4^e et 7^e Rue, ainsi que sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue, secteur Village, et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût
- 11- Adoption de projets de règlements
 - 11.1- Numéro 1998-02-504 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260
 - 11.2- Numéro 1998-02-505 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
 - 11.3- Numéro 1998-02-506 - Modifiant le règlement de construction numéro 264
 - 11.4- Numéro 1998-02-507 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265
- 12- Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage
- 13- Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)
- 14- Transport – Appui au Comité régional « Route verte et corridors verts »
- 15- Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout
- 16- Urbanisme – demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 2700 rue Notre-Dame



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 17- Loisirs – Versement à la Commission de Hockey mineur de Saint-Louis-de-France
- 18- VARIA
- 18.1- Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-503 - Concernant le prolongement des travaux d'infrastructures sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96
- 19- Clôture de l'assemblée
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

98-43

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 janvier 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-44

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 16 au 31 janvier 1998.

Adopté

98-45

Administration - Comptes

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14725	Chambre de commerce du Cap	1 111,06
14726	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	13 325,26
14727	Soc. Qué. Assainissement des eaux	22,65
14728	Normand Courteau	725,00
14729	Caisse populaire St-Philippe	1 479,17
14730	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	156,34
14731	Receveur Général du Canada	8 647,45
14732	Ministre du Revenu	11 087,80
14733	Comm. Adm. des régimes de retraite	502,65
14734	S.C.F.P.	191,23
14735	Trust Général du Canada	3 660,92
14736	Jean-Claude Beaumier	43,27
14737	Frédéric Prescott	198,69
14738	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14739	Line Veillette	38,67



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

14740	UMQ	2 426,80
14741	Normand Courteau	1 450,00
14742	Micheline Courteau	1 575,84
14743	Hydro-Québec	4 000,89
14744	Services financiers Newcourt Itée	392,76
14745	Shell Canada Itée	117,31
14746	Olco	784,35
14747	Olco	165,88
14748	Les Pétroles Maurice enr.	188,01
14749	Cantel	84,00
14750	Bell Mobilité	27,34
14751	Bell Mobilité	30,98
14752	Bell Canada	247,15
14753	Soc. Qué. Assainissement des eaux	276,45
14754	Société canadienne des postes	2 300,50
14755	Gaston Girard	25 295,98
14756	Jules Milette inc.	9 544,43
14757	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	411,10
14758	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 153,98
14759	Jean-Marc Massicotte	144,35
14760	Robert Garneau	344,35
14761	Cantel	104,94
14762	John G. Halley	220,00
14763	Ville de Cap-de-la-Madeleine	2 197,68
14764	Bell Canada	59,78
14765	M.R.C. de Francheville	38 188,40
14766	Hydro-Québec	9 644,64
14767	Vidéotron Itée	28,47
14768	Soc. Qué. Assainissement des eaux	4 535,60
14769	Bell Canada	42,76
14770	S.P.A.M.	1 080,00
14771	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14772	Entretien M.C. enr.	1 610,35
14773	Normand Courteau	1 450,00
14774	Martheli-Neige	464,00
14775	Ministre des Finances	142,00
14776	Comm. Adm. des régimes de retraite	502,65
14777	Trust Général du Canada	3 535,10
14778	S.C.F.P.	183,30
14779	Ministre du Revenu	10 681,45
14780	Receveur Général du Canada	853,35
14781	Receveur Général du Canada	7 305,47
14782	Jean-Claude Beaumier	140,00
14783	James Poirier	150,00
14784	Dany Pronovost	150,00
14785	Roger Courteau	150,00
14786	Guy Veillette	150,00
14787	Soc. Qué. Assainissement des eaux	1 030,31
14788	John G. Halley	480,00
14789	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 431,51
14790	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	610,79
14791	Annulé	
14792	Levesque, Beaubien, Geoffrion, inc.	50 621,77
14793	Annulé	
	TOTAL :	<u>255 435,39</u>



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Comptes à payer au 31 janvier 1998

14794	Groupe Bell-Horizon	430,00
14795	Buromax inc.	151,20
14796	Belitec inc.	68,81
14797	Centre de décoration Paré inc.	107,29
14798	Charbonnerie Champlain ltée	476,53
14799	Centre du ressort T.R. inc.	200,40
14800	Dicom Express	20,25
14801	Déneigement Pierre	1 040,00
14802	Électricité A.C.A. inc.	1 459,59
14803	Excavation Girard & Simard inc.	589,52
14804	Formules d'Affaires CCL	266,73
14805	General Bearings Service inc.	22,67
14806	Gravier Mont-Carmel inc.	3 465,39
14807	Gaston Brouillette inc.	28,76
14808	GSI Environnement	619,07
14809	Hymec inc.	183,04
14810	Jean Bastien	1 825,00
14811	L'Hebdo Journal	1 072,60
14812	Le Nouvelliste	713,16
14813	Les Cafés populaires Henri enr.	90,36
14814	Laboratoire de services spécialisés	1 002,80
14815	Les Pétroles Irving inc.	2 376,46
14816	Marchand Audio-Vidéo inc.	21,64
14817	Micromédica inc.	1 033,81
14818	Mines Seleine inc.	5 433,65
14819	Matteau Électronique inc.	9,65
14820	Moteurs & Roulements PM inc.	464,42
14821	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	410,23
14822	P.A. Thibeault ltée	83,87
14823	Produits chimiques Sany inc.	475,48
14824	Praxair	144,61
14825	Québec Linge MC	66,91
14826	Remise 2000 enr.	896,64
14827	Sani-Marc inc.	505,42
14828	Serrurier du Cap inc.	14,95
14829	S.P.A.M.	51,77
14830	Jean Boisvert	138,03
14831	Bonaventure Communication	1 235,37
14832	Chemin de fer Saint-Laurent	11,50
14833	Cooke & Fils enr.	9,78
14834	J.B. Deschamps inc.	<u>582,03</u>
	TOTAL :	<u>27 799,39</u>

Adopté

98-46

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-501 – Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-501 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-47

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-504 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-504 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-48

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-505 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-505 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-49

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-506 - Modifiant le règlement de construction numéro 264

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de construction numéro 264;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-506 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-50

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-507 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 265;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-507 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-51

Adoption du règlement numéro 1998-01-500 - Concernant l'abolition du chemin désaffecté dit rang St-Martin

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-01-500, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-52

Adoption du règlement numéro 1998-01-502 - Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, la 3^e, 4^e et 7^e Rue, ainsi que sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue, secteur Village, et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-01-502, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-53

Adoption du projet de règlement numéro 1998-02-504 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet règlement numéro 1998-02-504, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-54

Adoption du premier projet de règlement numéro 1998-02-505 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

unanimement D'ADOPTER le premier projet règlement numéro 1998-02-505, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-55

Adoption du projet de règlement numéro 1998-02-506 - Modifiant le règlement de construction numéro 264

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet règlement numéro 1998-02-506, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-56

Adoption du projet de règlement numéro 1998-02-507 - Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le projet règlement numéro 1998-02-507, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-57

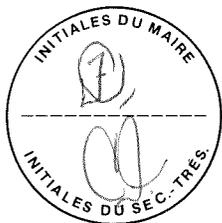
Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage

ATTENDU la demande reçue de Madame Marguerite Lesage pour l'acquisition d'une partie du chemin rang St-Martin;

ATTENDU que Madame Marguerite Lesage désire acquérir cette partie de chemin désaffecté puisque cette partie est adjacente à sa propriété;

ATTENDU le règlement numéro 1998-01-500 concernant l'abolition dudit rang St-Martin;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement: :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE VENDRE à Madame Marguerite Lesage, la parcelle no. 10 désaffectée du chemin rang St-Martin, laquelle partie représente une superficie approximative de 549,3 mètres carrés et ce au prix de 330 \$ avant taxes;
- 2- D'IMFORMER Madame Marguerite Lesage qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes.
- 5- DE RESCINDER la résolution numéro 96-168.

Adopté

98-58

Administration - Association des communicateurs municipaux du Québec (ACMQ)

ATTENDU les avantages de communiquer de manière adéquate entre les différents intervenants municipaux et les autres villes en pleine expansion;

ATTENDU l'utilité de cette association pour le développement de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE RENOUELER la cotisation annuelle de l'Association des communicateurs municipaux du Québec pour 1998 au montant global de 195 \$;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (Cotisations et abonnements).

Adopté

98-59

Transport - Appui au Comité régional « Route verte et corridors verts »

ATTENDU les démarches entreprises auprès de Vélo-Québec par le comité régional « Route verte et corridors verts de la Mauricie », afin de faire connaître comme itinéraire « Route verte », le concept global de réseau dans l'axe Saint-Maurice jusqu'au Parc de la Mauricie;

ATTENDU que ce concept global forme un tout cohérent s'inscrivant parfaitement dans un grand enjeu de société, à savoir le développement durable;

ATTENDU que les dirigeants municipaux concernés ont indiqué clairement, par leur implication et leur décision d'investissement, la nécessité d'utiliser le très haut potentiel de ce concept global de réseau dans l'axe de la rivière Saint-Maurice pour en faire un réseau de calibre international;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Il est résolu unanimement QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap appuie le comité régional « Route verte et corridors verts de la Mauricie » dans sa démarche auprès de Vélo-Québec, à savoir de faire reconnaître comme itinéraire « Route verte », le concept global de réseau dans l'axe Saint-Maurice jusqu'au Parc de la Mauricie, ce qui implique une reconnaissance des tronçons Trois-Rivières / Saint-Étienne-des-Grès / Saint-Boniface / Saint-Élie-de-Caxton / Saint-Mathieu-du-Parc / Saint-Gérard-des-Laurentides / Grand-Mère / Shawinigan / Shawinigan-Sud / Mont-Carmel / Saint-Louis-de-France et Cap-de-la-Madeleine.

Adopté

98-60

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc et d'égout

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc et d'égout pour l'entretien des réseaux;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux soumissionnaires, soit Westburne Québec inc. et Emco Itée;

ATTENDU que la firme Westburne Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de matériaux d'aqueduc et d'égout pour un montant de 1 868,89 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-413-00-641 (Aqueduc - pièces et accessoires) et 02-415-00-641 (Égout - pièces et accessoires).

Adopté

98-61

Urbanisme - Demande de modification au règlement de zonage numéro 263 pour le 2700 rue Notre-Dame

ATTENDU que les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de Monsieur Richard Paré concernant l'ajout d'un usage de type multifamiliale pour la construction de condominiums sur le terrain situé au 2700 rue Notre-Dame, dans la zone 223-Cb;

ATTENDU que les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont étudié la demande qui consiste en l'ajout de l'usage suivant : habitation multifamiliale, groupement de 4 à 8 unités de logements;

ATTENDU que l'envergure du projet ne cadre pas avec les résidences avoisinantes puisque les immeubles proposés auraient une hauteur de 3 étages alors que les résidences unifamiliales environnantes comportent un étage seulement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE REFUSER la demande de modification au règlement de zonage numéro 263;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE RESCINDER la résolution numéro 98-35.

Adopté

98-62

Loisirs - Versement à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France

ATTENDU l'entente sur les contributions à verser pour soutenir les activités de la Commission regroupée du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Maurice;

ATTENDU que le soutien financier de la municipalité est prévu au budget 1998;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE VERSER à la Commission du Hockey mineur de Saint-Louis-de-France une somme forfaitaire de 6 564,86 \$ à titre de premier versement sur la subvention 1998;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-84-999 (Hockey mineur).

Adopté

98-63

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-503 - Concernant le prolongement des travaux d'infrastructures sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96

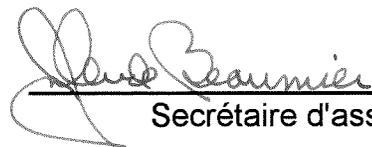
Monsieur Richard Dufresne donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant le prolongement des travaux d'infrastructures sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-503 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-45, 98-58, 98-60 et 98-62.


Secrétaire d'assemblée

98-64

Levée de l'assemblée

À 20:03 heures;



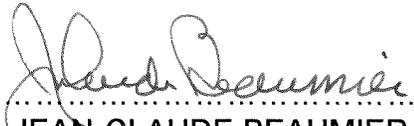
No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 23 février 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 février à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
Suppléant : Laurent Pontbriand

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-65

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 FÉVRIER 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Avis de motion – Règlement numéro 1998-02-508 – Relatif à l'appropriation d'une somme de 37 000 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 8- Adoption du règlement numéro 1998-02-501 - Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût
- 9- Adoption du règlement numéro 1998-02-503 - Concernant le prolongement des travaux d'infrastructures sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96 et, pour ce faire, autorise un emprunt pour en acquitter le coût
- 10- Règlement numéro 1998-02-503 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis
- 11- Administration et Loisirs - Bulletins municipaux 1998
- 12- Administration - Achat d'enveloppes Poste prioritaire
- 13- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1998
- 14- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Loisirs - Maîtrise du Cap
- 16- VARIA
 - 16.1- Législation - Représentant du conseil auprès des organismes
 - 16.2- Administration - Nomination de Madame Nathalie Cournoyer
 - 16.3- Transport - Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 16.4- Sécurité publique - Annexe à l'entente intermunicipale concernant le service de la sécurité publique
 - 16.5- Règlement numéro 1998-01-502 - Modification au règlement
- 17- Clôture de l'assemblée
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

98-66

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 février 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-67

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 février 1998.

Adopté

98-68

Avis de motion - Règlement numéro 1998-02-508 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 37 000 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement relatif à l'appropriation d'une somme de 37 000 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-02-508 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-69

Adoption du règlement numéro 1998-02-501- Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-501, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-70

Adoption du règlement numéro 1998-02-503 - Concernant le prolongement des travaux d'infrastructures sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96 et, pour ce faire, autorise un emprunt pour en acquitter le coût

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-503, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-71

Règlement numéro 1998-02-503 - Engagement de la firme d'ingénieurs pour la préparation des plans et devis

ATTENDU la demande de Monsieur Yvon Giguère concernant la construction d'infrastructures pour le développement d'une partie de la 12^e rue et une rue projetée sur les lots 95 et 96;

ATTENDU la demande de Domaine Broumont pour le prolongement de la 14^e rue et une partie de rue projetée sur le lot 93 entre la 12^e et la 14^e rue;

ATTENDU l'avantage de faire préparer les plans et devis pour la construction des infrastructures et d'obtenir, à cet effet, l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune pour compléter les services sur la 12^e et la 14^e rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96;

ATTENDU que des prix ont été demandés à 3 firmes d'ingénieurs, soit : Pluritec Services d'Ingénierie, Consultants René Gervais inc. et VFP inc.;

ATTENDU que la firme Pluritec Services d'Ingénierie est le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE CONFIER à Pluritec Services d'Ingénierie, la préparation des plans et devis, la demande d'approbation au ministère de l'Environnement et de la Faune ainsi que la préparation de l'appel d'offres publiques pour la construction d'infrastructures d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 12^e et 14^e rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96 et ce, pour un montant de 8 856,92 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-935 (Travaux d'infrastructures - règlement numéro 1998-02-503).

Adopté

98-72

Administration et Loisirs - Bulletins municipaux 1998

ATTENDU les besoins d'informer notre population;

ATTENDU les publications annuelles du Marthelinois et de l'Info-loisirs;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) soumissionnaires, soit : Imprimerie Art Graphique, Imprimerie Comeau et Copie X press;

ATTENDU la réception de deux soumissions conformes;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'OCTROYER l'impression de nos bulletins municipaux pour l'année 1998 à l'Imprimerie Art Graphique, soit le plus bas soumissionnaire conforme et ce, tel que les coûts présentés à la soumission;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-190-02-340 et 02-701-10-340 (publicité et informations)

Adopté

98-73

Administration - Achat d'enveloppes Poste prioritaire

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de 10 enveloppes pré-affranchies pour la poste prioritaire au montant de 99,15 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (frais de poste).

Adopté

98-74

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de janvier 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 4 permis ont été émis au cours du mois de janvier 1998 pour une valeur estimée de 37 000 \$;

ATTENDU que sur ces 4 permis, aucun n'a été émis pour la construction de résidence unifamiliale;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de janvier 1998.

Adopté

98-75

Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'organisation de la balle donnée filles est régionalisée;

ATTENDU les déboursés prévus pour 1998;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des dépenses de plus de 5 000 \$ seront encourues pendant l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE SUGGÉRER au comité d'effectuer une campagne de financement, comme les organismes de sports mineurs le stipulent;
- 2- DE VERSER une somme forfaitaire de 1 000 \$ à titre de versement à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée fille de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-76

Loisirs - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;

ATTENDU que 23 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif)

Adopté

Loisirs - Maîtrise du Cap

ATTENDU la demande reçue de la Maîtrise du Cap;

ATTENDU que 23 citoyens de notre municipalité sont membres de cette organisation;

ATTENDU le volet culturel important de leurs activités;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 3- D'OCTROYER la somme de 500 \$ à la Maîtrise du Cap à titre d'aide financière pour l'organisation de leurs activités;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (subvention à des organismes sans but lucratif)

Adopté

98-77

Législation - Représentant du Conseil auprès des organismes

ATTENDU que chaque membre du Conseil se voit confier des dossiers particuliers;

ATTENDU que le Conseil désire maintenir de bonnes relations avec les organismes qui dispensent des services à la collectivité;

ATTENDU que le Conseil n'a jamais signifié officiellement les noms de ses représentants;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE NOMMER Madame Paulette Roy représentante du Conseil auprès des organismes suivants : Âge d'Or, Club de l'Amitié, Martheli-Neige, Loisirs St-Malo.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-78

Administration - Nomination de Madame Nathalie Cournoyer

ATTENDU que la période de probation de Madame Cournoyer se terminera le 4 mars 1998;

ATTENDU que Madame Cournoyer a démontré sa compétence pour le poste de trésorière;

ATTENDU que Madame Cournoyer a su gagner la confiance des autres collaborateurs;

ATTENDU qu'il a été convenu que le salaire de Madame Cournoyer serait majoré si elle remplissait les exigences du poste;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE NOMMER Madame Nathalie Cournoyer au poste de trésorière, dès que le changement de régime de la municipalité sera officiel;
- 2- DE VERSER à Madame Cournoyer le salaire convenu lors de son embauche, soit 40 000 \$.

Adopté

Transport - Protocole d'entente à intervenir entre le Ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-79

Sécurité publique - Annexe à l'entente intermunicipale concernant le service de la sécurité publique

ATTENDU l'entente intermunicipale intervenue entre la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, le 17 octobre 1997;

ATTENDU l'entente intermunicipale intervenue entre la ville de Saint-Louis-de-France et la ville de Cap-de-la-Madeleine et ce, le 18 novembre 1997;

ATTENDU que la portée des ententes intervenues mérite d'être précisée;

ATTENDU la position prise par le ministère de la Sécurité publique;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE les parties conviennent de ce qui suit :

1. Les parties confirment et renouvellent les ententes intermunicipales intervenue entre elles et auquel réfère le préambule;
2. Les parties désirent ajouter l'article 1.1 aux ententes intermunicipales précitées :

1.1 PORTÉE DES ENTENTES :

La ville de Cap-de-la-Madeleine reconnaît que la mise en vigueur des termes des ententes intermunicipales la liant à la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et à la ville de Saint-Louis-de-France lui



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

imposent de fournir à ces dernières 4 policiers-pompiers temporaires pour fournir le service de base de patrouille, d'enquête et de prévention et ce, en surplus des heures de temps homme/année déjà utilisé dans son service actuellement.

À ces fins, la ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à augmenter ses effectifs de 4 policiers-pompiers temporaires lesquels seront entièrement à sa charge. Les effectifs totaux du service de police seraient de 51 policiers-pompiers dont 47 policiers-pompiers ont le statut de policiers-pompiers réguliers et 4 avec le statut de policiers-pompiers temporaires.

La ville de Cap-de-la-Madeleine s'engage à augmenter de 2 secteurs de patrouille à 3 secteurs de patrouille et à les maintenir.

S'il advenait que pour les fins de la présente entente, la ville de Cap-de-la-Madeleine soit devant l'obligation d'augmenter le nombre d'heures de temps homme/année et/ou le nombre de policiers-pompiers de plus que 4 mentionné plus haut, soit en fonction des besoins, soit en fonction d'un changement des normes, les parties aux présentes conviennent de s'entendre sur un partage des frais occasionnés par l'engagement et le maintien en place de tout policier au-delà de 4, tel que prévu au paragraphe précédent.

Les parties reconnaissent que l'organisation policière a été établie selon ce que mentionné à l'annexe A des présentes laquelle de surcroît contient la configuration des secteurs de patrouille applicables aux territoires des villes et municipalité liées par les termes de la présente convention.

Adopté

98-80

Règlement numéro 1998-01-502 - Modification au règlement

ATTENDU l'avis légal reçu de Me Michel Richard concernant le règlement numéro 1998-01-502;

ATTENDU la demande des contribuables lors de la séance d'information tenue le 19 février 1998, de pouvoir payer comptant leur quote-part;

ATTENDU qu'un refus d'accéder à leur demande compromettrait le projet de réfection des infrastructures rendu nécessaire par le vieillissement de ces installations;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- DE RÉPONDRE positivement aux contribuables et de modifier le règlement 1998-01-502 en ajoutant le paragraphe suivant :

ARTICLE 4 D) Toutefois, il sera loisible à tout propriétaire visé par les termes du présent article de payer en un seul versement sa part du capital qui aurait été fourni par la présente tarification constituant une taxe foncière à l'échéance du règlement d'emprunt. Toutefois, tel propriétaire devra s'en prévaloir et



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

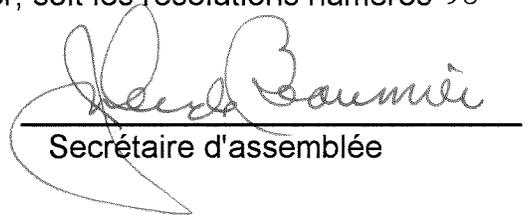
payer avant le financement permanent dudit règlement;

- 1- D'INFORMER adéquatement les contribuables de la décision du Conseil municipal.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Jean-Claude Beaumier, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-71, 98-72, 98-73, 98-75, 98-76.



Secrétaire d'assemblée

98-81

Levée de l'assemblée

À 19:55 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT


.....
JEAN-CLAUDE BEAUMIER
SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 2 mars 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 2 mars 1998 à 18 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 2^e jour de mars 1998 à 18 heures 30,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 27^e jour du mois de février 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-82

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.
Voir page 3839.

**

Adopté

98-83

Sécurité publique - Organisation policière

ATTENDU les négociations tenues avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la conclusion suite à ces négociations d'une entente intermunicipale le 17 octobre 1997 et les modifications apportées le 25 février 1998;

ATTENDU la conclusion, en date du 17 octobre 1997, d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service de police;

ATTENDU que ces ententes avaient une durée prévue de cinq (5) ans à compter de leur entrée en vigueur;

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique a manifesté son intention d'approuver l'entente pour la fourniture d'un service de police pour une période de douze (12) mois avec une seule possibilité de renouvellement pour une période de six (6) mois additionnels, soit jusqu'au 31 août 1999;

ATTENDU que l'approbation du ministre de la Sécurité publique est en relation avec une étude devant être menée par le comité intermunicipal sur la régionalisation de l'organisation policière dans la conurbation de Trois-Rivières et l'échéancier qui y est rattaché;

ATTENDU la possibilité que cette étude ne conduise pas dans les faits à la création d'une régie intermunicipale;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QU'ADVENANT une desserte policière du territoire de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap par la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine au-delà de cette période de dix-huit (18) mois, la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine conviennent de respecter les modalités négociées de bonne foi au terme de ces ententes y compris le coût établi et de les appliquer pour la période résiduelle de quarante-deux (42) mois.

Adopté

98-84

Sécurité publique - Modification à l'entente intermunicipale

ATTENDU la conclusion, en date du 17 octobre 1997, d'une entente intermunicipale avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine pour la fourniture d'un service de police;

ATTENDU la position prise par le ministère de la Sécurité publique;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :



No de résolution
ou annotation

98-85

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- QUE le Conseil accepte l'annexe à l'entente intermunicipale concernant le service de sécurité publique afin de modifier la durée de ladite entente dont copie ci-jointe;
- 2- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, soient et sont par la présente autorisés à signer les documents nécessaires à cette fin.

Adopté

Sécurité publique - Acceptation des conditions soumises par le ministre de la Sécurité publique

ATTENDU que le ministre de la Sécurité publique nous a signifié son accord de principe, dans une lettre du 20 février 1998, afin que le corps de police de la Ville de Cap-de-la-Madeleine puisse desservir les municipalités de Sainte-Marthe-du-Cap et Saint-Louis-de-France jusqu'au 31 août 1999, selon les ententes intervenues respectivement les 17 octobre et 18 novembre 1997, le remplacement de leur article 7 et l'ajout de l'article 1.1 ainsi que le plan d'organisation policière joints aux dites ententes le 25 février 1998;

ATTENDU qu'un projet d'organisation policière régionale impliquant Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine, Sainte-Marthe-du-Cap, Saint-Louis-de-France et Pointe-du-Lac mériterait d'être étudié avec rigueur;

ATTENDU la possibilité qu'un tel projet de regroupement puisse éventuellement améliorer l'organisation policière sur le territoire des 6 municipalités plus haut mentionnées avec possibilité de générer des économies;

ATTENDU la création d'un comité intermunicipal sur la régionalisation de l'organisation policière et la connaissance que nous avons de son plan de travail ci-annexé;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement :

- 1- DE DÉLÉGUER Messieurs Frédéric Prescott, maire et Jean-Claude Beaumier, directeur général, pour représenter la municipalité et participer activement aux travaux du Comité intermunicipal en cause aux fins précisées dans son mandat et l'échéancier prévu, ci-annexé, dès l'approbation officielle du ministre de la Sécurité publique, Monsieur Pierre Bélanger concernant les ententes de desserte policière intervenues entre Cap-de-la-Madeleine, Saint-Louis-de-France et Sainte-Marthe-du-Cap;
- 2- QUE Monsieur Jean-Marie Jodoin, directeur du corps de police participe activement au mandat confié au sous-comité technique prévu dans le cadre de la formation du comité intermunicipal concernant le projet d'organisation policière régionale.

Adopté

SESSION SPÉCIALE DU 2 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Sécurité publique - Organisation policière
- 6- Sécurité publique - Modification à l'entente intermunicipale
- 7- Sécurité publique - Acceptation des conditions soumises par le ministre de la Sécurité publique
- 8- Clôture de l'assemblée
- 9- Levée de l'assemblée

98-86

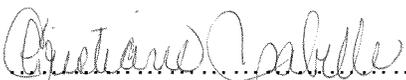
Levée de l'assemblée

À 18:40 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 2 mars 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce lundi 2 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées
à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, lundi 2^e jour de mars 1998 à 19 heures 30,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 27^e jour du mois de février 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
.....
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
.....
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-87

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par le secrétaire d'assemblée;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 2 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du projet de règlement numéro 1998-02-504
 - 5.3- Présentation du premier projet de règlement numéro 1998-02-505
 - 5.4- Présentation du projet de règlement numéro 1998-02-506
 - 5.5- Présentation du projet de règlement numéro 1998-02-507
 - 5.6- Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.7- Période des questions et commentaires
 - * Procédure à suivre :
 - * le participant se lève
 - * il s'identifie et précise s'il s'exprime :
 - * à titre personnel
 - * au nom de l'organisme qu'il représente
 - * le conseil enregistre ses interventions
 - 5.8- Adoption du règlement numéro 1998-02-504.1



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5.9- Adoption du règlement numéro 1998-02-504.2
 - 5.10- Adoption du règlement numéro 1998-02-505.1
 - 5.11- Adoption du règlement numéro 1998-02-505.2
 - 5.12- Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.3
 - 5.13- Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.4
 - 5.14- Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.5
 - 5.15- Adoption du règlement numéro 1998-02-506
 - 5.16- Adoption du règlement numéro 1998-02-507
 - 5.17- Clôture de l'assemblée publique de consultation
- 6- Levée de l'assemblée

Adopté

98-88

Adoption du règlement numéro 1998-02-504.1 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de rendre agricole le zonage d'une zone publique

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-504.1, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-89

Adoption du règlement numéro 1998-02-504.2 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de permettre l'aménagement d'un développement domiciliaire

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-504.2, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-90

Adoption du règlement numéro 1998-02-505.1 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de rendre agricole le zonage d'une zone publique

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-505.1, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-91

Adoption du règlement numéro 1998-02-505.2 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de permettre l'aménagement d'un développement domiciliaire

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-505.2, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-92

Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.3 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1998-02-505.3, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-93

Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.4 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1998-02-505.4, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-94

Adoption du second projet de règlement numéro 1998-02-505.5 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'interdire des usages dans certaines zones agricoles

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1998-02-505.5, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-95

Adoption du règlement numéro 1998-02-506 - Modifiant le règlement de construction numéro 264

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-506, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-96

Adoption du règlement numéro 1998-02-507- Modifiant le règlement de lotissement numéro 265

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-507, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-97

Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
SEC.-TRÉSORIÈRE ADJOINTE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 9 mars 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-98

Adoption de l'ordre du jour

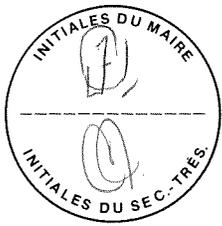
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 1998-03-509 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap
- 9- Adoption du règlement numéro 1998-02-508 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 37 000 \$ par un emprunt par billets pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Administration - Proposition de rachat anticipé de dette de la Société Québécoise d'assainissement des eaux
- 11- Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles à être vendus pour défaut du paiement des taxes
- 12- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 13- Urbanisme - Acceptation du plan projet de lotissement lots 95-P et 96-P (prolongement de la 12^e Rue)
- 14- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 95-126 à 95-133 et 96-222
- 15- Urbanisme - Achat de blocs de remblai en béton
- 16- VARIA
 - 16.1- Urbanisme - Demande de Monsieur Eugène Abran - Modification au règlement de zonage
- 17- Règlement numéro 1998-02-501 - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998
- 18- Règlement numéro 1998-01-502 - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998
- 19- Règlement numéro 1998-02-503 - Dépôt des avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire par les personnes habiles à voter du secteur Saint-Malo Ouest, soit sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96
- 20- Clôture de l'assemblée
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

98-99

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 février et 2 mars 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-100

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 15 au 28 février 1998.

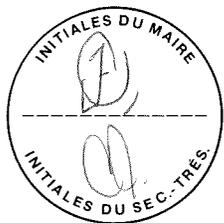
Adopté

98-101

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la secrétaire-trésorière adjointe sont autorisés à en faire le paiement.

14835	Frédéric Prescott	203,82
14836	Combeq	155,28
14837	Club Richelieu	110,00
14838	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	1 905,86
14839	James Poirier	150,00
14840	MRC de Francheville	2 661,10
14841	Jacques Gosselin	88,57
14842	Martheli-Neige	65,00
14843	Shell Canada Itée	175,00
14844	Hydro-Québec	5 390,93
14845	John G. Halley	560,00
14846	Martheli-Neige	500,00
14847	Frédéric Prescott	201,96
14848	Entretien M.C. enr.	1 575,84
14849	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14850	Jean-Claude Beaumier	188,19
14851	Bell Canada	784,66
14852	Normand Courteau	1 450,00
14853	Roger Jean	45,30
14854	John G. Halley	320,00
14855	Société du Patrimoine	45,00
14856	Pétanque-Amis	2 130,26
14857	SQAE	568,55
14858	Hydro-Québec	822,55
14859	Bell Mobilité	37,32
14860	Bell Mobilité	27,46
14861	Cantel	184,66
14862	Les Pétroles Maurice enr.	618,30
14863	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	163,60
14864	Olco	671,85
14865	Olco	489,11
14866	J.C. Lussier Collection	75,18
14867	Régie Inter. Ass. des eaux	1 300,00
14868	Ville du Cap	1 289,42
14869	Les Publications du Québec	212,73
14870	Vaillancourt & Associés inc.	1 250,90
14871	Association des communicateurs	195,00
14872	Commission du Hockey mineur	6 564,86
14873	Manon Bellemare	25,00
14874	Anne-Marie Davidson	30,00
14875	Chantal Leclerc	25,00
14876	Pierrette Buteau	25,00



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

14877	Nathalie Turmel	25,00
14878	Marie-France Lavallée	25,00
14879	Diane Grandmont	20,00
14880	France Verville	35,00
14881	Mario Lefebvre	25,00
14882	Pierrette Girard	25,00
14883	Pierre Houde	25,00
14884	Ninon Larivière	25,00
14885	Nathalie Letarte	25,00
14886	Pierre Germain	25,00
14887	Jules Milette inc.	9 544,43
14888	Gaston Girard	25 295,97
14889	Martheli-Neige	324,50
14890	John G. Halley	260,00
14891	Annulé	
14892	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	14 055,79
14893	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	242,74
14894	Les Contrôles Richard	2 467,69
14895	Hydro-Québec	5 762,26
14896	Bell Canada	58,97
14897	Laurent Pontbriand	109,50
14898	L'Union des Municipalités du Québec	2 789,35
14899	Comité organisateur de la Finale Jeux du Québec	200,00
14900	Frédéric Prescott	129,23
14901	Fondation Cloutier Du Rivage	100,00
14902	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
14903	Soc. Canadienne des Postes	99,15
14904	Baseball Mineur Ste-Marthe inc.	1 000,00
14905	Maîtrise du Cap	500,00
14906	Office de Tourisme	600,00
14907	Normand Courteau	1 450,00
14908	Entretien M.C. enr.	1 679,36
14909	Société de l'Assurance Automobile	3 585,00
14910	SQAE	12,65
14911	Services Financiers Newcourt ltée	381,87
14912	André Laurendeau	25,00
14913	Claire Gauthier	25,00
14914	Hydro-Québec	90,95
14915	Bell Canada	274,68
14916	Martheli-Neige	88,00
14917	Les Pétroles Maurice enr.	307,38
14918	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	11 209,93
14919	Bell Canada	<u>1 082,51</u>

119 828,63

Comptes à payer au 28 février 1998

14920	Bell-Horizon	718,90
14921	Alex Coulombe ltée	458,90
14922	Buromax inc.	336,98
14923	Boutique Le Chantier inc.	51,98
14924	Dynabec ltée	264,56
14925	Gravier Mont-Carmel inc.	2 903,53
14926	Henri Bourgeois inc.	321,03



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

14927	Hymec inc.	341,19
14928	L'Horizon Vert enr.	796,42
14929	L'Hebdo Journal	224,30
14930	Le Nouvelliste	575,13
14931	Les Cafés Populaires Henri enr.	80,00
14932	Les Pétroles Irving inc.	320,89
14933	Launier & Fils inc.	77,19
14934	Mines Seleine inc.	3 023,04
14935	Pièces d'auto H.P.Jacques inc.	87,30
14936	P.A. Thibeault Itée	37,30
14937	Pitney Bowes Leasing	372,69
14938	Praxair	8,63
14939	Publications Transcontinental inc.	649,20
14940	Phenix	248,45
14941	Peinture Industrielle Paré	58,34
14942	Quévis inc.	3,45
14943	Québec Linge MC	46,02
14944	RPM Tech inc.	224,48
14945	Sani-Marc inc.	87,75
14946	Ferblanterie S. Boisvert	9,20
14947	Westburne Itée	195,19
14948	Chambre de commerce du Cap	25,00
14949	École Commerciale du Cap	2 001,43
14950	Receveur Général du Canada	21,40
14951	S.P.A.M.	34,51
14952	Vidéotron Itée	29,23
14953	Jean-Paul Deshaies inc.	493,75
14954	Beaumier, Richard, avocats	632,64
14955	Signoplus	<u>259,68</u>
	TOTAL :	<u>16 019,68</u>

Adopté

98-102

Avis de motion - Règlement numéro 1998-03-509 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur le territoire de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-509 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-103

Adoption du règlement numéro 1998-02-508 - Relatif à l'appropriation d'une somme de 37 000 \$ par un emprunt par billets, pour couvrir les frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215 de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-508, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu
ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en
conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-104

Administration - Proposition de rachat anticipé de dette de la Société
Québécoise d'assainissement des eaux

ATTENDU la proposition présentée à la municipalité en date du 10 février 1998
à l'effet de racheter le solde de la dette de 245,56 \$ contractée lors de l'entente
pour la construction des installations pour l'assainissement des eaux usées
(obligation série AH);

ATTENDU que la municipalité dispose des deniers nécessaires pour
rembourser cette dette;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement
D'AVISER la Société Québécoise d'assainissement des eaux que la
Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir de l'offre de rachat
anticipé de l'obligation AH.

Adopté

98-105

Administration - Mandat accordé à la secrétaire-trésorière adjointe - Immeubles
à être vendus pour défaut du paiement des taxes

ATTENDU l'article 1038 du Code municipal mentionnant que la municipalité
peut enchérir et acquérir des immeubles à être vendus pour défaut du
paiement des taxes municipales sur son territoire, par l'entremise du maire ou
d'une autre personne, sur autorisation du conseil;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimement :

- 1- DE MANDATER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière
adjointe, pour représenter la municipalité à l'enchère qui se tiendra le
jeudi 9 avril 1998 à la salle du conseil de la MRC de Francheville;
- 2- D'AUTORISER Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière
adjointe à miser, au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, le
montant des taxes et des frais contingents lors de la vente des
propriétés apparaissant à la liste ci-annexée.

Adopté

98-106

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-
Marthe-du-Cap

~~Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimement:~~

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité
consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion
98-02 tenue le 5 mars 1998;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt
du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité
consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité
consultatif d'urbanisme.

Adopté

98-107

Urbanisme - Acceptation du plan projet de lotissement lots 95-P et 96-P (prolongement de la 12^e Rue)

ATTENDU la demande de Monsieur Yvon Giguère concernant un projet de
développement domiciliaire sur les lots 95-P et 96-P;

ATTENDU que le plan projet de lotissement numéro 11978 des lots 95-P et
96-P, préparé par Gilbert Roberge arpenteur-géomètre, en date du 6 février
1998, a été déposé au comité consultatif d'urbanisme pour étude;

ATTENDU qu'après analyse, le comité consultatif d'urbanisme recommande
au conseil d'accepter le plan projet de lotissement numéro 11978;

ATTENDU que le plan projet de lotissement est conforme aux dispositions du
règlement de lotissement numéro 265 quant aux dimensions et superficies
des terrains;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimentement
D'ACCEPTER le plan projet de lotissement numéro 11978, tel que préparé
par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, sous les minutes 2321.

Adopté

98-108

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 95-126 à 95-133 et 96-222

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en
date du 16 février 1998 concernant les lots 95-126 à 95-133 et 96-222
propriété de Les Porcheries Yvon Giguère inc.

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'ACCEPTER le plan numéro 2325 étant les subdivisions 95-
126 à 95-133 et 96-122.

Adopté

98-109

Urbanisme - Achat de blocs de remblai en béton

ATTENDU la nécessité de faire des travaux de stabilisation des berges dans
une partie du ruisseau St-Pierre afin d'éliminer les problèmes d'érosion;

ATTENDU l'obligation d'acheter des blocs de remblai en béton pour
maintenir les berges en place et créer un aménagement durable et
permanent;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de la compagnie Béton du Cap, une quantité de 140 blocs de remblai en béton de 2' X 2' X 6', pour le prix de 4 200 \$ plus taxes (TPS et TVQ);
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-908 (Mise en valeur du territoire).

Adopté

98-110

Urbanisme - Demande de Monsieur Eugène Abran - Modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande de Monsieur Eugène Abran concernant une modification au règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage de type commercial (entreprise d'excavation) au 1340 rue St-Maurice;

ATTENDU que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que tous les frais sont à la charge du demandeur;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de modification de Monsieur Eugène Abran visant à permettre :

- 1- l'usage service de la construction No. 82 division 2 No. 6646 seulement (entreprise d'excavation);
- 2- la création d'une zone tampon de 8 mètres du côté nord-ouest.

Adopté

98-111

Règlement numéro 1998-02-501 - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998 concernant le règlement numéro 1998-02-501.

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1998-02-501 - Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et St-Laurent, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 2061 inclusivement ainsi que l'élargissement du pavage entre le numéro civique 1760 et la limite « est » de la municipalité et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût.

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 4267.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 437.

Que le nombre de demandes faite est de 20.

Que le règlement 1998-02-501 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce 5^e jour de mars 1998.

Secrétaire-trésorière adjointe et
Responsable du registre

Adopté

98-112

Règlement numéro 1998-01-502 - Dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue le 5 mars 1998 concernant le règlement numéro 1998-01-502.

CERTIFICAT

Certificat suite à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1998-01-502 - Concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la 1^{re} et 2^e Avenue, la 3^e, 4^e et 7^e Rue, ainsi que sur une partie de la 6^e, 8^e et 9^e Rue, secteur Village, et pour ce faire autorise un emprunt pour en acquitter le coût.

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, certifie que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire est de 4267.

Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 437.

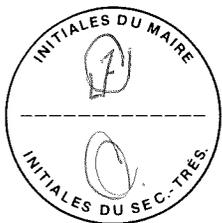
Que le nombre de demandes faite est de 55.

Que le règlement 1998-01-502 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé le présent certificat à Sainte-Marthe-du-Cap, ce 5^e jour de mars 1998.

Secrétaire-trésorière adjointe et
Responsable du registre

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-113

Règlement numéro 1998-02-503 - Dépôt des avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire par les personnes habiles à voter du secteur Saint-Malo Ouest, soit sur une partie de la 12^e et 14^e Rue ainsi que sur une rue projetée sur les lots numéros 93, 95 et 96

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt des avis de renonciation à la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement numéro 1998-02-503

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire d'assemblée, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-101, 98-104, 98-109

Secrétaire d'assemblée

98-114

Levée de l'assemblée

À 19 :50 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mercredi 11 mars 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce mercredi 11 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire :
Suppléant : Laurent Pontbriand

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, mercredi 11^e jour de mars 1998 à 19
heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

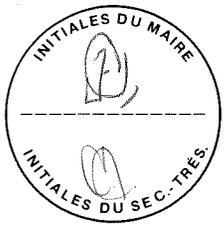
DONNÉ ce 9^e jour du mois de mars 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-115

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 11 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Adoption du règlement numéro 1998-02-505.3
- 6- Adoption du règlement numéro 1998-02-505.4
- 7- Adoption du règlement numéro 1998-02-505.5
- 8- Clôture de l'assemblée
- 9- Levée de l'assemblée

Adopté

98-116 Adoption du règlement numéro 1998-02-505.3 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-505.3, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-117 Adoption du règlement numéro 1998-02-505.4 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 - Dispositions générales et spécifiques

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-505.4, tel que présenté.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-118

Adoption du règlement numéro 1998-02-505.5 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'interdire des usages dans certaines zones agricoles

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-02-505.5, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code Municipal.

Adopté

98-119

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

Laurent Pontbriand
.....
LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT

Christiane Isabelle
.....
CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Vendredi 13 mars 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce vendredi 13 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire :
Suppléant : Laurent Pontbriand

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, vendredi 13^e jour de mars 1998 à 19 heures 30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 9^e jour du mois de mars 1998.

(Signé)


.....
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)


.....
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-120

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration - Acquisition du lot numéro 90-33 et d'une partie du lot 90-32
- 6- Clôture de l'assemblée
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté

98-121

Administration - Acquisition du lot numéro 90-33 et d'une partie du lot 90-32

ATTENDU que les travaux de stabilisation des berges du ruisseau Saint-Pierre doivent être faits au cours de l'été suite à sa dégradation par l'érosion;

ATTENDU que ces travaux requièrent à court terme un empiètement important sur le lot 90-32 et le lot 90-33;

ATTENDU la nécessité d'acquérir une partie du lot 90-32 et du lot 90-33;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- D'ACQUÉRIR de Les Porcheres Yvon Giguère inc. une partie du lot numéro 90-32, lequel a une superficie de 467.6 mètres carrés, ainsi que le lot 90-33 et ce pour le prix de 9 000 \$ avant taxes;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Dépenses immobilisations - Autres dépenses);
- 3- DE MANDATER M^e Neslon Ward, notaire, pour préparer l'acte notarié;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'AUTORISER monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant, et madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous documents donnant effet à la présente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussigné, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit la résolution 98-121



Secrétaire-trésorière adj.

98-122

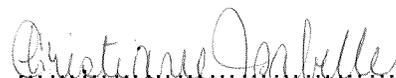
Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT


.....
CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Jeudi 19 mars 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
tenue ce jeudi 19 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des
assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire :

Suppléant : Laurent Pontbriand

Madame et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant

Madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe et Monsieur
Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette Municipalité est convoquée par
les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu
ordinaire des séances du Conseil, jeudi 19^e jour de mars 1998 à 19 heures
30, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Voir « ANNEXE »

DONNÉ ce 9^e jour du mois de mars 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
.....
Secrétaire-trésorière adjointe

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
.....
Secrétaire-trésorière adjointe



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-123

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié

SESSION SPÉCIALE DU 19 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration - Décision concernant la Loi 414 sanctionnée le 12 mars 1998 concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal
- 6- Clôture de l'assemblée
- 7- Levée de l'assemblée

98-124

Administration - Décision concernant la Loi 414 sanctionnée le 12 mars 1998 concernant la négociation d'ententes relatives à la réduction des coûts de main-d'œuvre dans le secteur municipal

ATTENDU que la municipalité a réussi à atténuer considérablement la facture imposée par le Gouvernement en signant une entente avec la ville de Cap-de-la-Madeleine concernant la Sécurité publique;

ATTENDU que la Loi 414 vise principalement les conventions collectives qui ont été signées avant le 25 mars 1997;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

QUE la Municipalité ne se prévale pas des dispositions de la Loi 414 à l'égard du groupe de salariés régis par le certificat d'accréditation du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2414, afin de maintenir une bonne qualité de négociations.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-125

Levée de l'assemblée

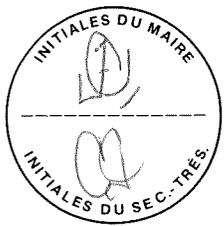
À 20 :00 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

Laurent Pontbriand
.....
LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT

Christiane Isabelle
.....
CHRISTIANE ISABELLE
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 mars 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 mars 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
Suppléant : Laurent Pontbriand

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, monsieur Jean Mercier, inspecteur municipal et madame Nathalie Cournoyer, trésorière, sont aussi présents.

98-126 Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la secrétaire-trésorière adjointe;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 MARS 1998

ORDRE DU JOUR

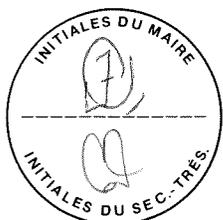
- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration – Vente d'une partie du lot numéro 103 étant le terrain de l'école Dominique Savio
- 8- Administration – Programme de création d'emploi – Placement carrière-été (PCE)
- 9- Administration – Rapport de contrôle budgétaire
- 10- Administration – Conciliation de solde en banque
- 11- Administration – Conciliation du solde aux livres
- 12- Adoption du règlement numéro 1998-03-509 – Pour adopter un programme de revitalisation en vue de la favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000
- 13- Règlement numéro 1998-02-501 – Paiement aux ingénieurs pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres
- 14- Règlement numéro 1998-01-502 – Paiement aux ingénieurs pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres
- 15- Urbanisme – Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Urbanisme – Demande de Les Développements Pierre Bellemare inc. Modification au règlement de zonage
- 17- Urbanisme – Demande de Garage Médé & Fils inc. – Modification au règlement de zonage
- 18- Urbanisme – Demande de monsieur Gaston Girard – Modification au règlement de zonage
- 19- Urbanisme – Opération cadastrale – Lot 473-3
- 20- Urbanisme – Opération cadastrale – Lots 103-509 et 103-510 à 103-525
- 21- Avis de motion – Projet de règlement numéro 1998-03-510 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260
- 22- Adoption du projet de règlement numéro 1998-03-510 – Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de créer trois nouvelles affectations commerciales et de services et une nouvelle affectation publique
- 23- Avis de motion – Projet de règlement numéro 1998-03-511 – Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 24- Adoption du projet de règlement numéro 1998-03-511 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de permettre l'aménagement de trois nouvelles zones commerciales et de services sur une partie des rues Saint-Maurice et Courteau et de l'autoroute 40 de même qu'une nouvelle zone publique en bordure d'une partie de la route Red Mill Nord.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 25- Avis de motion – Premier projet de règlement numéro 1998-03-512 Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 26- Adoption du premier projet de règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage # 5512 « Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés » dans la zone 267-Cb
- 27- Loisirs – Adhésion à l'Unité régionale de loisirs, de sports de la Mauricie (URLS)
- 28- Loisirs – Contribution aux comités de secteurs
- 29- VARIA
- 30- Clôture de l'assemblée
- 31- Levée de l'assemblée

Adopté

98-127 Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 9 mars, 11 mars, 13 mars et 19 mars 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-128 Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et du secrétaire-trésorier pour la période du 1^{er} au 15 mars 1998

Adopté

98-129 Administration - Vente d'une partie du lot numéro 103 étant le terrain de l'école Dominique-Savio

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a acquis de la Commission scolaire Samuel-de-Champlain le terrain de l'école Dominique-Savio;

ATTENDU que la Municipalité a procédé par appel d'offres public pour la vente du terrain y incluant la proposition d'un projet de développement de seize unités d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU qu'une seule offre a été soumise soit celle de Construction Daniel Provencher inc. en date du 20 janvier 1998 concernant le même objet;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la résolution 98-33 concernant l'acceptation dudit projet soumis par Construction Daniel Provencher inc.;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement de :

- 1- DE VENDRE à 9016-35953 Québec inc. (Construction Daniel Provencher inc.) une partie du lot numéro 103, étant une partie du terrain de l'école Dominique-Savio, telle qu'identifiée dans la description technique préparée par monsieur Jean Chateaufort, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1998, et ce pour la somme de 25 000 \$, avant taxes;
- 2- D'AUTORISER monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant, et madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, à signer tous les documents relatifs à cette vente pour et au nom de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- DE MENTIONNER au contrat de vente que la clôture à mailles située au contour du terrain demeure la propriété de la municipalité et qu'elle sera enlevée par celle-ci au plus tard le 1^{er} mai 1998, ainsi que cinquante pour-cent de la terre végétale située en surface sera récupérée par la municipalité après entente avec Construction Daniel Provencher inc.

Adopté

98-130

Administration - Programme de création d'emploi - Placement carrière-été (PCE)

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap accepte la responsabilité du projet Placement carrière-été (PCE);
- 2- QUE monsieur Laurent Pontbriand, maire suppléant, et madame Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, sont autorisés au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe à signer tout document officiel concernant ledit projet, et ce, avec le gouvernement du Canada;
- 3- QUE la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap s'engage, par ses représentants, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

Adopté

98-131

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 176.4 du code municipal, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimentement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1998 tel que présenté;
- 2- D'AUTORISER la secrétaire-trésorière adjointe à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 28 février 1998;

Adopté

98-132 Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimentement QUE la conciliation du solde en banque au 28 février 1998 soit adoptée.

Adopté

98-133 Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimentement QUE la conciliation du solde aux livres au 28 février 1998 soit adoptée.

Adopté

98-134 Adoption du règlement numéro 1998-03-509 - Pour adopter un programme de revitalisation en vue de favoriser, au moyen de subventions, la construction résidentielle et la rénovation résidentielle sur une partie du territoire de Sainte-Marthe-du-Cap pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimentement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-03-509.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement numéro 1998-03-509, tel que présenté;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code municipal.

Adopté

98-135 Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement aux ingénieurs pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres

ATTENDU la demande soumise par la firme Consultants V.F.P. inc. concernant le paiement des honoraires au montant de 65 305,44 \$, taxes incluses, pour la



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Villages et Saint-Laurent;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER la facture numéro 712601, au montant de 65 305,44 \$, à la firme Consultants V.F.P. inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame dans les secteurs Village et Saint-Laurent;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au règlement numéro 1998-01-501;

Adopté

98-136

Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement aux ingénieurs pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres

ATTENDU la demande soumise par la firme Consultants René Gervais inc. concernant le paiement des honoraires au montant de 46 748,55 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures du secteur Village;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- DE PAYER la facture numéro 141898, au montant de 46 748,55 \$, à la firme Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux d'infrastructures du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au règlement numéro 1998-01-502;

Adopté

98-137

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 98-03 tenue le 16 mars 1998;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement :

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-138

Urbanisme - Demande de Les Développements Pierre Bellemare inc.

ATTENDU la demande de monsieur Pierre Bellemare concernant une modification au règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser les usages commerciaux reliés à la restauration, à l'hébergement et à la vente d'essence avec atelier de réparation sur les lots 609-P, 610-P, 611-P, 612-P, 613-P, 614-P

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que tous les frais sont à la charge du demandeur;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande Les Développements Pierre Bellemare inc. visant à permettre les usages suivants :

1- Groupe 4

- . Division 3 : service de lavage, poste d'essence et atelier mécanique (54);
- . Division 4 : poste d'essence jumelé à un dépanneur (55)
- . Division 7 : vente au détail et service de réparation de véhicules de loisirs (58).

2- Groupe 8

- . Division 1 : restaurant et lieu où l'on sert des repas (75);
- . Division 3 : établissement détenteur d'un permis d'alcool (77);
- . Division 5 : hôtel, motel et maison de touristes (79).

Adopté

98-139

Urbanisme - Demande de Garage Médé & Fils inc.- Modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande de Garage Médé & Fils inc. concernant une modification au règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage de type commercial « Vente de véhicules automobiles », au 3940 rang Saint-Malo;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que tous les frais sont à la charge du demandeur;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de Garage Médé & Fils inc. visant à



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

permettre l'usage « Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés », du groupe 4, division 6 # 5512.

Adopté

98-140

Urbanisme - Demande de monsieur Gaston Girard - Modification au règlement de zonage

ATTENDU la demande de monsieur Gaston Girard concernant une modification au règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage résidentiel de type habitation multifamiliale quatre logements sur le lot 533-P;

ATTENDU que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la demande;

ATTENDU que tous les frais sont à la charge du demandeur;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de monsieur Gaston Girard visant à permettre l'usage habitation multifamiliale groupement de quatre à huit logements, du groupe 4, division 1 #10.

Adopté

98-141

Urbanisme - Opération cadastrale – Lot 473-3

ATTENDU la requête effectuée par Yves Abran, arpenteur-géomètre, en date du 16 mars 1998 concernant le lot 473-3, propriété de madame Liliane Ducharme et monsieur Mario Rousseau;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 1699 étant la subdivision 473-3.

Adopté

98-142

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 103-509 et 103-510 à 103-525

ATTENDU la requête effectuée par Jean Chateaufort, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1998 concernant le lot 103-509, propriété de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap et les lots 103-510 à 103-525 propriété 9016-3593 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 6399 étant la subdivision 103-509 et 103-510 à 103-525

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-143

Avis de motion - Projet de règlement numéro 1998-03-510 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-510 et conséquemment renoncent à sa lecture;

Adopté

98-144

Adoption du projet de règlement numéro 1998-03-510 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de créer trois nouvelles affectations commerciales et de services et une nouvelle affectation publique

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1998-03-510;

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-510 et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code municipal.

Adopté

98-145

Avis de motion - Projet de règlement numéro 1998-03-511 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-511 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-146

Adoption du projet de règlement numéro 1998-03-511 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de permettre l'aménagement de trois nouvelles zones commerciales et de services sur une partie des rues Saint-Maurice et Courteau et de l'autoroute 40 de même qu'une nouvelle zone publique en bordure d'une partie de la route Red Mill Nord

Proposé Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ADOPTER le projet de règlement numéro 1998-03-511;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-511 et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 445 du Code municipal.

Adopté

98-147

Avis de motion - Premier projet de règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-512 et conséquemment renoncent à sa lecture;

Adopté

98-148

Avis de motion - Premier projet de règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un projet de règlement modifiant le règlement de zonage numéro 263;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-03-512 et conséquemment renoncent à sa lecture;

Adopté

98-149

Loisirs - Adhésion à l'Unité régionale de loisirs, de sports de la Mauricie (URLS)

ATTENDU la naissance de l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Mauricie le 22 décembre 1997;

ATTENDU l'importance de cet organisme pour les villes et municipalités de notre région;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ADHÉRER à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la Mauricie pour l'année 1998.

Adopté

98-150

Loisirs - Contribution aux comités de secteurs

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la directrice des loisirs;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement :

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ aux comités des secteurs Norbert et Saint-Malo pour l'entretien de leurs équipements et leur patinoire;
- 2- D'OCTROYER un montant de 1 000 \$ pour le secteur Roger Guilbault à titre de subvention annuelle pour leurs activités;
- 3- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-61-999, 02-701-31-999 et 02-701-41-999 (Contribution aux comités)

Adopté

Je soussignée, Christiane Isabelle, secrétaire-trésorière adjointe, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-129, 98-130, 98-135, 98-136


Secrétaire-trésorière adjointe

98-151

Levée de l'assemblée

À 19 :55 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


LAURENT PONTBRIAND
MAIRE SUPPLÉANT


CHRISTIANE ISABELLE
SECURÉTAIRE-TRÉSURIÈRE ADJ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi 6 avril 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 6 avril 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Madame Christiane Isabelle, greffière, et monsieur Jean-Claude Beaumier,
directeur général sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les
présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, lundi 6^e jour d'avril 1998 à 19 heures 30, et qu'il y
sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Vois « ANNEXE »

DONNÉ ce 3^e jour du mois d'avril 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
.....
Greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
.....
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-152

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION SPÉCIALE DU 6 AVRIL 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration – Nomination d'une greffière
- 6- Règlement numéro 1998-02-501 – Adjudication du contrat
- 7- Règlement numéro 1998-02-501 – Acceptation des soumissions pour le chargement et le transport de sable pour les travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame)
- 8- Règlement numéro 1998-02-501 – Engagement d'un laboratoire pour une étude géotechnique
- 9- Règlement numéro 1998-01-502 – Adjudication du contrat
- 10- Règlement numéro 1998-01-502 – Acceptation des soumissions pour le chargement et le transport de sable pour les travaux d'infrastructures du secteur Village
- 11- Règlement numéro 1998-01-502 – Engagement d'un laboratoire pour une étude géotechnique
- 12- Clôture de l'assemblée
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté

98-153

Administration – Nomination d'une greffière

ATTENDU l'avis publié à la Gazette officielle du Québec, le 14 mars 1998, concernant le changement de régime de la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que la municipalité est dorénavant régie par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19) sous le non de Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimentement DE NOMMER madame Christiane Isabelle au poste de greffière de la ville de Saint-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-154

Règlement numéro 1998-02-501 – Adjudication du contrat

ATTENDU les demandes de soumissions concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 1998-02-501;

ATTENDU l'approbation du règlement 1998-02-501 par le Ministre des Affaires municipales en date du 1^{er} avril 1998;

ATTENDU que neuf (9) entrepreneurs ont présenté une soumission pour les travaux de réaménagement d'une partie de la route 138 (Notre-Dame);

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées par la firme Les Consultants VFP inc. et trouvées conformes;

ATTENDU les recommandations de monsieur Louis Dumont de la firme Les Consultants VFP inc. à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions et Pavage Continental;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimentement :

- 1- D'ACCORDER à l'entrepreneur Les Constructions et Pavage Continental, soit le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le projet B au montant de 971 549,46 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus en vertu du règlement numéro 1998-02-501;
- 2- D'AUTORISER monsieur Frédéric Prescott, maire, et madame Christiane Isabelle, greffière, à signer le contrat et tous documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-155

Règlement numéro 1998-02-501 – Acceptation des soumissions pour le chargement et le transport de sable pour les travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame)

ATTENDU que la Ville doit accorder un contrat pour le transport de sable et autres semblables pour les travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame);

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 1998-02-501 par le Ministre des Affaires municipales en date du 1^{er} avril 1998;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs de Sainte-Marthe-du-Cap, soit Excavation Girard & Simard inc. et Clément Bastien Excavation inc.;

ATTENDU que le soumissionnaire choisi devra répondre aux besoins de la ville et, à la limite, engager des sous contractants;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, analysée et jugée conforme par le Service technique de la ville;

Proposé Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER à Excavation Girard & Simard inc. le contrat pour le chargement et le transport de sable pour les travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame), et ce, pour le prix de 3,20 \$ du mètre cube, plus taxes, pour une quantité approximative de 5300 mètres cubes.

Adopté

98-156

Règlement 1998-02-501 – Engagement d'un laboratoire pour une étude géotechnique

ATTENU la nécessité d'engager un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du règlement numéro 1998-02-501;

ATTENDU l'approbation du règlement 1998-02-501 par le Ministre des Affaires municipales en date du 1^{er} avril 1998;

ATTENU qu'il y a trois (3) laboratoires spécialisés dans la région, soit Laboratoire de services spécialisés MBF Itée, Laboratoire Laviolette inc. et Les Laboratoires Shermont inc. et que tous les trois demandent les mêmes taux pour les mêmes services;

ATTENDU que Laboratoire de services spécialisés MBF Itée a déjà effectué l'étude géotechnique et les recommandations concernant les travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame);

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement DE RETENIR les services de Laboratoire de services spécialisés MBF Itée pour effectuer les travaux de laboratoire requis dans le cadre des travaux de réaménagement sur une partie de la route 138 (Notre-Dame).

Adopté

98-157

Règlement numéro 1998-01-502 – Adjudication du contrat

ATTENDU les demandes de soumissions concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 1998-01-502;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 1998-01-502 par le Ministre des Affaires municipales en date du 31 mars 1998;

ATTENDU que quatorze (14) entrepreneurs ont présenté une soumission pour les travaux d'infrastructures;

ATTENDU que des quatorze (14) soumissions, deux (2) ont été jugées non conformes par la firme Consultants René Gervais inc. puisque leur cautionnement de soumission n'a pas été établi sur le formulaire exigé;

ATTENDU les recommandations de monsieur René Gervais à l'effet d'adjuger le contrat de construction au plus bas soumissionnaire, soit André Cyrenne inc.;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCORDER à l'entrepreneur André Cyrenne inc., le plus bas soumissionnaire, le contrat au montant de 1 185 022,62 \$, taxes incluses, pour l'exécution des travaux prévus en vertu du règlement numéro 1998-01-502;
- 2- D'AUTORISER monsieur Frédéric Prescott, maire, et madame Christiane Isabelle, greffière, à signer le contrat et tous documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-158

Règlement numéro 1998-01-502 – Acceptation des soumissions pour le chargement et le transport de sable pour les travaux d'infrastructures du secteur Village

ATTENDU que la Ville doit accorder un contrat pour le transport de sable et autres semblables pour les travaux d'infrastructures du secteur Village;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 1998-01-502 par le Ministre des Affaires municipales en date du 31 mars 1998;

ATTENDU la demande de prix par voie de soumissions sur invitation à deux entrepreneurs de Sainte-Marthe-du-Cap, soit Excavation Girard & Simard inc. et Clément Bastien Excavation inc.;

ATTENDU que le soumissionnaire choisi devra répondre aux besoins de la ville et, à la limite, engager des sous contractants;

ATTENDU qu'une seule soumission a été reçue, analysée et jugée conforme par le Service technique de la ville;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'OCTROYER à Excavation Girard & Simard inc. le contrat pour le chargement et le transport de sable pour les travaux d'infrastructures du secteur Village, et ce, pour le prix de 3,00 \$ du mètre cube, plus taxes, pour une quantité approximative de 6000 mètres cubes.

Adopté

98-159

Règlement 1988-01-502 – Engagement d'un laboratoire pour une étude géotechnique

ATTENU la nécessité d'engager un laboratoire pour réaliser une étude géotechnique dans le cadre du règlement numéro 1998-01-502;

ATTENDU l'approbation du règlement 1998-01-502 par le Ministre des Affaires municipales en date du 31 mars 1998.

ATTENU qu'il y a trois (3) laboratoires spécialisés dans la région, soit Laboratoire de services spécialisés MBF Itée, Laboratoire Laviolette inc. et Les Laboratoires Shermont inc. et que tous les trois demandent les mêmes taux pour les mêmes services;

ATTENDU que Les Laboratoires Shermont inc. ont déjà effectué l'étude géotechnique et les recommandations concernant les travaux de réfection des infrastructures du secteur Village;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement DE
RETENIR les services de Les Laboratoires Shermont inc. pour effectuer les
travaux de laboratoire requis dans le cadre des travaux de réfection des
infrastructures du secteur Village.

CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Je soussignée, Christiane Isabelle, greffière, certifie que la Ville dispose des
crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à
caractère financier, soit les résolutions numéros 98-154, 98-155, 98-156, 98-
157, 98-158, 98-159.



Greffière

98-160

Levée de l'assemblée

À 20 :05 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi 14 avril 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 14 avril 1998 à 19 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Madame Christiane Isabelle, greffière, messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général, Jean Mercier et Martin Goulet, inspecteurs municipaux sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy, Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois, Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, mardi 14^e jour d'avril 1998 à 19 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Vois « ANNEXE »

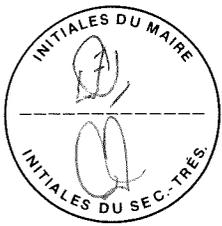
DONNÉ ce 9^e jour du mois d'avril 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
Greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-161

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 14 AVRIL 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Prière
- 3- Présences
- 4- Adoption de l'ordre du jour
- 5- Assemblée publique de consultation
 - 5.1- Ouverture de l'assemblée publique de consultation
 - * Mot de bienvenue
 - * Explication des 4 étapes
 - 5.2- Présentation du règlement numéro 1998-03-510
 - 5.3- Présentation du règlement numéro 1998-03-511
 - 5.4- Présentation du règlement numéro 1998-03-512
 - 5.5 Pause
 - * Les personnes présentes sont invitées à consulter les documents
 - * pour complément d'information
 - * pour préparer leurs questions et/ou commentaires
 - 5.6 Périodes de questions et commentaires
 - * Procédures à suivre :
le participant se lève
il s'identifie et précise s'il s'exprime
à titre personnel
au nom de l'organisme qu'il représente
le Conseil enregistre ses interventions
 - 5.7 Adoption du règlement numéro 1998-03-510



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5.8 Adoption du règlement numéro 1998-03-511

5.9 Adoption du règlement numéro 1998-03-512

6- Clôture de l'assemblée

7- Levée de l'assemblée

Adopté

98-162

Adoption du règlement numéro 1998-03-510 - Modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 260 afin de créer trois nouvelles affectations commerciales et de services et une nouvelle affectation publique

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-03-510.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du règlement aux membres du Conseil;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit règlement numéro 1998-03-510 et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

98-163

Adoption du règlement numéro 1998-03-511 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin de permettre l'aménagement de trois nouvelles zones commerciales et de services sur une partie des rues Saint-Maurice et Courteau et de l'autoroute 40 de même qu'une nouvelle zone publique en bordure d'une partie de la route Red Mill Nord

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-03-511.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit règlement numéro 1998-03-511 et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

98-164

Adoption du second projet de règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263 afin d'autoriser l'usage # 5512 « Vente au détail de véhicules automobiles neufs ou usagés » dans la zone 267-Cb

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ADOPTER le second projet de règlement numéro 1998-03-512.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit second projet de règlement numéro 1998-03-512 et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

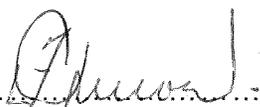
98-165

Levée de l'assemblée

À 19 :30 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 14 avril 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 14 avril 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière et messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général, Jean Mercier, inspecteur municipal sont aussi présents

98-166

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 AVRIL 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration – Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration – Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997
- 9- Administration – Demande de Bell Canada – Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot 106-2 (chemin du Parc)
- 10- Administration – Réseau québécois de Villes et Villages en santé
- 11- Sécurité publique - Remerciements à la Sûreté du Québec
- 12- Hygiène du milieu - Règlement 1998-02-501 – Achat de pompes d'égout résidentiel
- 13- Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-02-501 – Modification au règlement
- 14- Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 – Travaux supplémentaires
- 15- Hygiène du milieu – Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- Urbanisme – Rapport des permis pour les mois de février et mars 1998
- 17- Urbanisme – Opération cadastrale – Lots 584-37 à 584-42
- 18- Urbanisme – Opération cadastrale – Lot 577-62
- 19- VARIA
 - 19.1 Avis de motion - Règlement 1998-04-513 - Abrogeant les règlements numéros 240 et 377 (entente incendie)
 - 19.2 Administration - Regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (mutuelle de prévention/article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles)
- 20- Levée de l'assemblée

Adopté

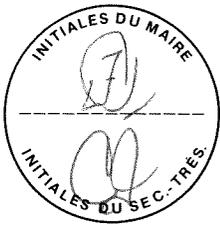
98-167

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 23 mars et 6 avril 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente, les membres du Conseil sont d'avis qu'une correction doit être apportée au point 13 de la page 3867, soit : le numéro de règlement doit se lire 1998-02-501 au lieu de 1998-01-501;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement DE CORRIGER les procès-verbaux ainsi que demandé par les membres du Conseil et d'en faire l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-168

Correspondance

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16 au 29 mars 1998.

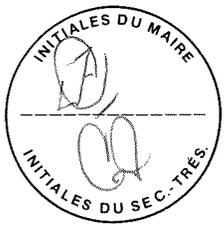
Adopté

98-169

Administration - Comptes

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le Maire et la Trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

14956	Comm. adm. des régimes de ret. & d'ass. fonds de pension	502,65
14957	Trust général du Canada	5076,72
14958	S.C.F.P. local 2414	255,19
14959	Ministre du Revenu	14695,95
14960	Rec Général du Canada	11017,20
14961	Hydro-Québec	2183,45
14962	Dubois Louis	96,00
14963	Courteau Normand	1450,00
14964	Entretien M.C. enr.	115,02
14965	MRC de Francheville	2861,10
14966	Nul	0
14967	Shell Canada ltée	91,50
14968	Télérecharge	1725,37
14969	Dynabec ltée	89614,94
14970	Fond. canadienne des maladies	75,00
14971	Beaumier Jean-Claude	1269,23
14972	Vidéotron ltée	58,40
14973	Andrée Jacob	10,00
14974	Lorraine Fradette	25,00
14975	Fondation Cloutier du Rivage	150,00
14976	Beaumier, Richard	2015,19
14977	Paulette Roy	57,00
14978	Wilson & Lafleur	118,77
14979	Club Optimiste Ste-Marthe	140,00
14980	Pontbriand Laurent	176,79
14981	Pitney Bowes	106,63
14982	MRC de Francheville	2902,11
14983	Cantel	117,49
14984	Bell Mobilité	33,87
14985	Hydro-Québec	4967,62
14986	Entretien M.C. enr.	1903,66
14987	Bell Canada	345,37
14988	Olco	591,10
14989	Les Pétroles Maurice enr.	129,00
14990	Municipalité de Ste-Marthe	14006,53
14991	Jules Milette inc.	9562,06
14992	Ministre des Finances	53584,00
14993	Bureau en gros	34,50
14994	Bell Mobilité	27,46
14995	Exc, Girard & Simard inc.	10915,87
14996	Bell Canada	123,08



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

14997	Lab. de services spécialisés	5104,81
14998	Le Nouvelliste	713,16
14999	Centre horticole du Cap	512,80
15000	Westburne ltée	5728,48
15001	Girard Gaston	20236,76
15002	Les Rôtisseries du Roi	64,41
15003	Lévesque, Beaubien Geoffrion inc.	1282,50
15004	Hydro-Québec	5598,54
15005	Services financiers Newcourt ltée	392,60
15006	Consultants VFP inc.	65305,44
15007	René Gervais	46748,55
15008	Beumier Jean-Claude	1269,23
15009	Prescott Frédéric	141,37
15010	Entretien M.C. enr.	1575,84
15011	Comité sectoriel Norbert	1000,00
15012	Comité sectoriel St-Malo	1000,00
15014	Comité sectoriel R. Guilbault	1000,00
15014	Colombe Lottinville	50,00
15015	Lucienne Mineau	50,00
15016	Nicole Girardeau	50,00
15017	Hydro-Québec	123,08
15018	Beumier Jean-Claude	67,18
15019	Bell Canada	603,68
15020	Hydro-Québec	395,31
15021	Sylvie Teasdale	35,00
15022	Élise Bourbeau	5,00
15023	Les Gestions Thrace inc..	877,48
15024	Robert Normandin	102,13
15025	Domaine Brou-Mont inc.	1848,57
15026	Les Porcheres Yvon Giguère inc.	627,55
15027	Yvonne Ringuette	22,60
15028	Pierrette Lanneville	36,08
15029	Denis Bruneau	332,79
15030	Cegep de Trois-Rivières	600,00
15031	André Lemyre	76,83
15032	Céline Robert	1759,91
15033	Lionel Gélinas	65,74
15034	Marc Morin	2 267,78
15035	9001-2451 Québec inc.	28,71
15036	Benoit Therrien	196,25
15037	Masdro Cam ltée	20,61
15038	Michel Piché	278,43
15039	Alain Girard	1293,48
15040	Micheline Lanneville	61,36
15041	Soc. québécoise ass. des eaux	1878,58
15042	Électricité A.C.A. inc.	3500,00
15043	Comité sectoriel R. Guilbault	1925,00
15044	Micheline Clément	25,00
15045	Chambre de commerce	235,00
15046	Fondation du centre hospitalier	50,00
15047	Les Pétroles Maurice enr.	295,00
15048	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	10706,33
15049	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	837,22
15050	Festival des amuseurs publics	200,00
15051	Bell Mobilité	27,46



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15052	Nu1	0
15053	Hydro-Québec	399,52
15054	A.D.L.M. (04)	25,00
15055	Les Gestions L. Francoeur	680,80
15056	Andrée Levasseur	77,82
15057	Camille Ross	257,55
15058	Guyline Bistodeau	25,92
15059	Les Ressources Gadoury inc.	39,25
15060	Petite caisse	145,39
15061	Trust général du Canada	3341,44
15062	Les Porcheries Yvon Giguère inc.	10352,25
15063	S.C.F.P. local 2414	168,06
15064	Comm. adm. des régimes de ret. & d'ass.	502,65
15065	Ministre du Revenu	9768,13
15066	Receveur général du Canada	<u>7253,31</u>
TOTAL :		<u>455397,54</u>

Comptes à payer au 31 mars 1998

15067	Groupe Bell-Horizon	143,78
15068	Atelier Usinatex	92,02
15069	Avantage Industriel inc.	85,60
15070	Béton du Cap	1449,32
15071	Buromax inc.	912,96
15072	Bélitec inc.	31,69
15073	Bureau en gros	65,06
15074	Clément Bastien excavation	276,06
15075	Dynabec ltée	6515,02
15076	Déneigement Pierre	350,00
15077	Électricité A.C.A. inc.	1150,26
15078	Eugène Abran excavation	201,29
15079	Formules municipales enr.	63,43
15080	Gravier Mont-Carmel	2568,53
15081	Guillevin International	103,73
15082	Gaston Brouillette inc.	77,39
15083	GSI Environnement	383,04
15084	Hydro-québec	4493,76
15085	Henri Bourgeois inc.	81,28
15086	Hymec inc.	502,53
15087	Image 2000	41,40
15088	Jean Bastien	375,00
15089	L'Horizon Vert enr.	138,03
15090	L'Hebdo Journal	1570,10
15091	Cafés-Populaires Henri enr.	90,65
15092	Les Équipements Réal Leblanc inc.	702,44
15093	Les Créations Pierre Masson	414,09
15094	Launier & Fils inc.	110,71
15095	Major Mini Moteur enr.	46,97
15096	Micromédica inc.	150,22
15097	Mines Seleines inc.	628,67
15098	Monsieur Tapis enr.	186,34
15099	Nove Environnement inc.	411,22
15100	Outibo inc.	16,10
15101	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	207,48
15102	Pitney Bowes	145,79



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15103	Praxair	17,46
15104	Quevis inc.	172,77
15105	Québec Linge	63,64
15106	RPM Tech inc.	456,86
15107	Remise 2000 enr.	654,67
15108	RDS Radio inc.	243,88
15109	R. & D. Rousseau	149,54
15110	Sani-Marc inc.	566,84
15111	Service de pneus CTR	90,54
15112	Simard & Beaudry inc.	366,40
15113	Westburne ltée	3950,74
15114	Wilson & Lafleur	205,44
15115	C.O.M.A.Q.	25,00
15116	Ministre des finances	49,46
15117	Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap	15898,50
15118	S.P.A.M.	155,28
15119	Heenan Blaikie	1613,00
15120	Armtec	916,74
15121	Cooke & Fils	12,08
15122	Métaux Lamy	136,88
15123	Signoplus	<u>550,29</u>
	TOTAL :	<u>51078,77</u>

Adopté

98-170 Administration – Rapport financier et rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997

ATTENDU les dispositions de la Loi;

ATTENDU le travail effectué par la firme Dessureault, Lemire, Desaulniers, Drolet, Gélinas et Lanouette, comptables agréés;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le dépôt du rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997.

Adopté

98-171 Administration – Demande de Bell Canada – Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 106-2 (chemin du Parc)

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur le lot numéro 106-2 (chemin du Parc);

ATTENDU qu'une description technique a été préparée à cet effet par monsieur Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 23 décembre 1997;

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement :

- 1- DE PERMETTRE à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot 106-2 (chemin du Parc) afin de permettre la construction d'un abri pour les équipements de télécommunications;
- 2- D'AUTORISER monsieur Frédéric Prescott, maire, et madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes pour et au nom de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-172

Administration – Réseau québécois de Villes et Villages en santé

ATTENDU que le Réseau québécois de Villes et Villages en santé permet à la ville de Sainte-Marthe-du-Cap de se donner un moyen concret pour améliorer la qualité de vie de ses citoyens et contribuer ainsi au développement de sa communauté;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu
unanimentement :

- 1- DE RENOUELLER notre adhésion au Réseau québécois de Villes et Villages en santé;
- 2- DE NOMMER monsieur Laurent Pontbriand, conseiller, et madame Carole Chevalier, responsable des services à la communauté, pour nous représenter au sein de ce comité;
- 3- DE DÉFRAYER le coût de notre cotisation pour l'année 1998 au montant de 100 \$;
- 4- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-494 (cotisations et abonnements);

Adopté

98-173

Sécurité publique - Remerciements à la Sûreté du Québec

ATTENDU que le mandat de la Sûreté du Québec de protéger notre territoire s'est terminé le 31 mars 1998;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap a toujours reçu une excellente collaboration de la part de la Sûreté du Québec;

ATTENDU que les officiers responsables de notre localité, soit le sergent April et le caporal Lebel, ont toujours tenté l'impossible, malgré des ressources souvent anémiques, pour bien desservir la population de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la grande disponibilité des agents et des officiers pour collaborer aux activités de notre municipalité qui requéraient leurs services;

Il est résolu unanimement DE REMERCIER très sincèrement les officiers et les agents de la Sûreté du Québec, qui ont œuvré auprès de notre



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

population, pour leur excellent travail et de leur souhaiter plein succès dans leur nouvelle affectation.

Adopté

98-174

Hygiène du milieu - Règlement 1998-02-501 – Achat de pompes d'égout résidentiel

ATTENDU les travaux de construction de réseau d'égout sanitaire sur une partie de la rue Notre-Dame entre les numéros civiques 1771 et 2061 Notre-Dame;

ATTENDU que certains propriétaires ont leur sortie d'égout à un niveau inférieur par rapport à la conduite d'égout sanitaire;

ATTENDU qu'il aurait été beaucoup trop onéreux d'abaisser la conduite d'égout sanitaire;

ATTENDU que la Municipalité s'est engagée à fournir une pompe à chacun de ces propriétaires;

ATTENDU les prix demandés à trois (3) fournisseurs soit : Pompe à eau Launier & Fils inc. (569,95 \$), Emco (628,15 \$) et Westburne Québec inc. (641,79 \$);

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement :

- 1- D'ACHETER de Pompe à eau Launier & Fils inc., le plus bas soumissionnaire, 10 pompes au coût unitaire de 569,95 \$,
- 2- D'IMPUTER cette dépense au règlement numéro 1998-02-501.

Adopté

98-175

Règlement numéro 1998-02-501 – Modification au règlement

ATTENDU la demande des contribuables lors de la séance d'information tenue le 26 février 1998 de pouvoir payer comptant leur quote-part;

ATTENDU l'avis légal reçu de M^e Michel Richard concernant cette possibilité;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- DE RÉPONDRE positivement aux contribuables et de modifier le règlement 1998-02-501 en ajoutant le paragraphe suivant :

ARTICLE 4 D) Toutefois, il sera loisible à tout propriétaire visé par les termes du présent article de payer en un seul versement sa part du capital qui aurait été fourni par la présente tarification constituant une taxe foncière à l'échéance du règlement d'emprunt. Toutefois, tel propriétaire devra s'en prévaloir et payer avant le



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

financement permanent dudit règlement;

- 2- D'INFORMER adéquatement les contribuables de la décision des membres du conseil en particulier :

Obtenir des contribuables propriétaires de terrains vacants un engagement écrit à l'effet que la construction d'un immeuble devra correspondre au nombre d'unités pour lequel ils auront effectué le paiement comptant et s'il advenait que des unités supplémentaires étaient ajoutées, les échéances annuelles devront être assumées par le propriétaire du terrain.

Adopté

98-176

Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 - Travaux supplémentaires

ATTENDU les soumissions reçues concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 1998-01-502;

ATTENDU la résolution numéro 98-157 qui accorde à l'entrepreneur André Cyrenne inc. le contrat pour l'exécution des travaux prévus dudit règlement;

ATTENDU que des travaux supplémentaires devront être exécutés suite à l'étude effectuée par le Groupe Tanguay & Associés à l'effet d'augmenter le diamètre de la conduite d'aqueduc sur la 2^e Avenue, soit entre la 5^e et la 9^e Rue;

ATTENDU que l'estimation du coût de ces travaux faite par l'entrepreneur André Cyrenne inc. s'élève à 35 931,51 \$;

ATTENDU que l'analyse faite par la trésorière de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap confirme que le montant des dépenses autorisées pour le règlement numéro 1998-01-502 permet d'accepter le coût supplémentaire pour ces travaux;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE PERMETTRE à l'entrepreneur André Cyrenne inc. d'effectuer les travaux supplémentaires requis en vertu du règlement numéro 1998-01-502 pour un montant de 35 931,51 \$, taxes incluses.

Adopté

98-177

Hygiène du milieu - Demande de subvention du Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU le règlement municipal numéro 334, relatif au programme de subvention pour l'implantation de systèmes de captage d'eau indépendants du réseau d'aqueduc municipal;

ATTENDU la lettre reçue du Comité environnemental pour l'obtention d'une avance de fonds afin de répondre aux demandes des résidents;

ATTENDU qu'une somme de 5 000 \$ est prévue au budget 1998;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement :

- 1- DE VERSER une somme de 4 437,79 \$ au Comité environnemental de Sainte-Marthe-du-Cap afin de leur permettre d'octroyer des subventions aux résidents admissibles au programme;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-490-00-991 (subvention aux organismes sans but lucratif);
- 3- DE MENTIONNER que les sommes non utilisées à la fin de l'exercice financier demeurent dues à la ville.

Adopté

98-178

Urbanisme - Rapport des permis pour les mois de février et mars 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 19 permis ont été émis au cours des mois de février et mars pour une valeur estimée de 655 000 \$;

ATTENDU que sur ces 19 permis, 8 ont été émis pour la construction de résidences unifamiliales pour une valeur estimée de 547 000 \$;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours des mois de février et mars 1998.

Adopté

98-179

Urbanisme – Opération cadastrale – Lots 584-37 à 584-42

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 19 mars 1998 concernant les lots 584-37 à 584-42, propriété de 2967-2201 Québec inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 13408 étant la subdivision 584-37 à 587-42.

Adopté

98-180

Urbanisme – Opération cadastrale – Lot 577-62

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1998 concernant le lot 577-62, propriété de madame Sylvie Boucher et monsieur Marcel Pagé;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
D'ACCEPTER le plan numéro 2357 étant la subdivision 577-62.

Adopté

98-181

Avis de motion – Règlement 1998-04-513 - Abrogeant les règlements
numéros 240 et 377

Madame Paulette Roy donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la
prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour
abroger les règlements numéros 240 et 377 concernant la conclusion d'une
entente relative à la protection contre l'incendie entre la ville de Cap-de-la-
Madeleine et la municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Tous les membres du conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

Adopté

98-182

Administration – Regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à
des taux personnalisés et aux modalités de calcul de ces taux (mutuelle de
prévention/article 284.2 de la Loi sur les accidents du travail et les maladies
professionnelles)

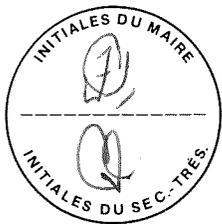
ATTENU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins
de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre
la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la ville de Sainte-
Marthe-du-Cap, joint à la présente résolution comme annexe I;

ATTENDU le projet d'entente entre l'Union des Municipalités du Québec et la
ville de Sainte-Marthe-du-Cap concernant l'octroi d'un contrat relatif à la mise
en application de l'entente visée au paragraphe 0.1, joint à la présente
résolution comme annexe II;

ATTENDU le projet de contrat de gestion entre l'Union des Municipalités du
Québec et un gestionnaire, devant être accordé par l'Union des Municipalités
du Québec au nom de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap, aux termes de
l'entente visée au paragraphe 0.2, joint à la présente résolution comme
annexe III;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement :

- 1- QUE les annexes I, II et III de la présente résolution en font partie
intégrante;
- 2- QUE la ville de Sainte-Marthe-du-Cap concourt dans les termes des
ententes et du contrat mentionnés aux paragraphes 0.1, 0.2 et 0.3 du
preamble de la présente résolution, joints à la présente résolution
comme annexes I, II et III;
- 3- D'AUTORISER monsieur Frédéric Prescott, maire, et madame
Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la ville de
Sainte-Marthe-du-Cap, l'entente relative au regroupement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux, jointe à la présente résolution comme annexe I, ainsi que l'entente entre l'Union des Municipalités et la ville de Sainte-Marthe-du-Cap jointe à la présente résolution comme annexe II;

- 4- QUE la ville de Sainte-Marthe-du-Cap opte pour le regroupement de services complets prévu au contrat joint à la présente résolution en annexe III.

Adopté

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE

Je soussignée, Christiane Isabelle, greffière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-169, 98-172, 98-174, 98-176 et 98-177.

Greffière

98-183

Levée de l'assemblée

À 20 :30 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 27 avril 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 27 avril 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière, Messieurs Jean-Claude Beaumier,
directeur général et Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi
présents

98-184

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié

SESSION RÉGULIÈRE DU 27 AVRIL 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Avis de motion – Règlement numéro 1998-04-514 – Concernant la division de la ville en six (6) districts électoraux
- 8- Urbanisme - Adoption du règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 9- Sécurité publique - Adoption du règlement numéro 1998-04-513 - Abrogeant les règlements numéros 240 et 377
- 10- Administration - Acquisition des lots 95-126, 95-127 et 96-222 propriétés de Les Porcheries Yvon Giguère inc.
- 11- Transport - Achat et épandage de chlorure de calcium liquide (35%)
- 12- Transport - Marquage de la chaussée
- 13- Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon
- 14- Hygiène du milieu - Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1997
- 15- Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-cap
- 16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-29 - Monsieur Denis Desmarais
- 17- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-61 à 533-65
- 18- Voirie - Achat d'une fourgonnette
- 19- Voirie - Demande d'un permis d'intervention au ministère des Transports pour des travaux sur la route 138
- 20- Loisirs - Versement à la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.
- 21- VARIA
 - 21.1- Administration - Adoption du projet de règlement numéro 1998-04-514 - Concernant la division de la ville en 6 districts électoraux
- 22- Levée de l'assemblée

Adopté

98-185

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 14 avril 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-186

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 avril 1998.

Adopté

98-187

Administration - Avis de motion - Règlement numéro 1998-04-514 - Concernant la division de la ville en six (6) districts électoraux

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la division de la ville en six (6) districts électoraux;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-04-514 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

Urbanisme - Adoption du règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-188

Sécurité publique - Adoption du règlement numéro 1998-04-513 - Abrogeant les règlements numéros 240 et 377

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-04-513, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté

98-189

Administration - Acquisition des lots 95-126, 95-127 et 96-222 propriétés de Les Porcheres Yvon Giguère inc.

ATTENDU l'intérêt de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap à se porter acquéreur des lots 95-126, 95-127 et 96-222 à des fins d'un projet de développement domiciliaire;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'acquisition des lots suivants : le lot cent vingt-six de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-126 rue), le lot cent vingt-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-quinze (95-127 rue) et le lot deux cent vingt-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro quatre-vingt-seize (96-222 rue), propriétés de Les Porcheres Yvon Giguère inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE PRÉCISER que les frais et honoraires, enregistrements et copies de l'acte notarié, sont aux frais du vendeur;
- 3- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer le contrat notarié et tous autres documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.
- 5- DE NOMMER les lots situés entre la 9^e et la 14^e Rue, soit les lots numéros 95-126 et 96-222 "Avenue Adelard Toupin"

Adopté

98-190

Transport - Achat et épandage de chlorure de calcium liquide (35%)

ATTENDU que certaines rues sur le territoire de la ville ne sont pas pavées;

ATTENDU que ces rues doivent être traitées avec des produits abat-poussière;

ATTENDU les besoins d'une quantité approximative de 40,000 litres de calcium liquide (35%) pour entretenir ces rues;

ATTENDU que des appels d'offres, par voie de soumission sur invitation, ont été envoyés à deux entrepreneurs, soit : les Produits chimiques Calclo Itée et Somavrac inc.;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Somavrac inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 40,000 litres de calcium liquide (35%) au prix avant taxes de 0,187 \$ le litre, pour un montant total de 8 603,87 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-639 (Voirie - Abat-poussière et calcium).

Adopté

98-191

Transport - Marquage de la chaussée

ATTENDU le besoin de procéder au marquage de la chaussée des rues de la ville;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisées Lignco inc. afin de procéder au marquage de la chaussée, tel que spécifié dans le bordereau de soumission et ce, pour le prix de 5 559,40 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie municipale - entretien et réparation).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-192

Mise en valeur du territoire - Achat d'engrais chimique et de semence à gazon

ATTENDU l'entretien à faire pour nos espaces verts et nos terrains sportifs;

ATTENDU le besoin de faire l'achat d'engrais chimiques et de semence à gazon pour l'année 1998;

ATTENDU les prix demandés par voie de soumissions sur invitations à deux entreprises, soit : Centre Horticole du Cap inc. et Coopplus Coopérative Agricole;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Coopplus Coopérative Agricole, une quantité de 75 kilos de semence à gazon et de 1,936 kilos d'engrais chimique pour le prix de 1 684,14 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-635 (Biens non durables).

Adopté

98-193

Hygiène du milieu - Autorisation de signature du protocole d'entente dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1997"

ATTENDU la résolution numéro 97-133 concernant la demande d'aide financière pour le remplacement du réseau d'aqueduc et d'égout domestique, la pose d'un égout pluvial ainsi que la réfection de l'infrastructure des rues du vieux secteur Village;

ATTENDU la lettre du Ministre Rémy Trudel, en date du 23 octobre 1997, nous informant que le projet de réfection des infrastructures du secteur Village est jugé admissible à une aide financière de 83 334 \$ dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec - 1997";

ATTENDU que cette aide financière constitue pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap un investissement additionnel au projet;

ATTENDU que les villes qui reçoivent une aide financière dans le cadre de ce projet doivent faire la démonstration que des mesures ont été mises en place pour l'économie de l'eau;

ATTENDU l'analyse faite par le service technique démontrant que des mesures d'économie d'eau ont déjà été implantées dans la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser un représentant de la Ville à signer le protocole d'entente établissant les travaux et les coûts admissibles ainsi que les modalités du versement de l'aide financière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'ACCEPTER les conditions mentionnées au protocole d'entente relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du programme "Travaux d'infrastructures Canada-Québec 1997";
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, le protocole d'entente.

Adopté

98-194

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 98-04 tenue le 23 avril 1998;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- QUE le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;
- 2- QUE copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté

98-195

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-29 - Monsieur Denis Desmarais

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant à réduire la marge de recul latérale requise (côté est) de 1,50 m à 0,66 m à l'arrière et de 1,5 m à 0,91 m à l'avant de la résidence afin d'agrandir le bâtiment au dessus de l'abri d'auto;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Denis Desmarais serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur Denis Desmarais.

Adopté

98-196

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 533-61 à 533-65

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 13 février 1998 concernant les lots 533-61 à 533-65 inclusivement propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2575 étant les subdivisions 533-
61 à 533-65 inclusivement.

Adopté

Voirie - Achat d'une fourgonnette

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Voirie - Demande d'un permis d'intervention au ministère des Transports pour
des travaux sur la route 138

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

98-197

Loisirs - Versement à la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc.

ATTENDU que la ligue de Baseball mineur Ste-Marthe inc. a déposé son
bilan financier pour 1997;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des
dépenses de plus de 16 000 \$ seront encourues pour l'année 1998;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 4 500 \$ à la ligue de Baseball
mineur Ste-Marthe inc., à titre de subvention pour l'année 1998;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-81-999
(Contribution au Baseball mineur).

Adopté

AJOURNEMENT

À 20 heures 55;

Sur proposition dûment adoptée, il est résolu d'ajourner cette séance au 28
avril 1998 à compter de 19 heures 30.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

REPRISE DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 27 AVRIL 1998

Mardi le 28 avril 1998 à 19 heures 30, étaient présents savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière, Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

Ouverture de l'assemblée

98-198

Administration - Adoption du projet de règlement numéro 1998-04-514 -
Concernant la division de la ville en 6 district électoraux

ATTENDU le dépôt, par la greffière, du règlement concernant la division de la ville en 6 districts électoraux qui sera soumis à la procédure de consultation publique conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2);

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE le projet de règlement concernant la division de la ville en 6 districts électoraux soit adopté et qu'il soit soumis à la procédure de consultation publique suivant les dispositions de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2).

Adopté

CERTIFICAT DE LA GREFFIÈRE

Je soussignée, Christiane Isabelle, greffière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-190, 98-191, 98-192 et 98-197.



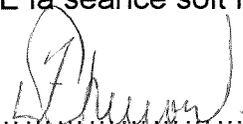
Greffière

98-199

Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement QUE la séance soit levée.


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

Adopté


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 11 mai 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 11 mai 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Louis Dubois

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Madame Christiane Isabelle, greffière, Monsieur Jean-Claude Beaumier,
directeur général et Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint,
sont aussi présents

98-200

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 11 MAI 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine**

- 8- Administration - Renouvellement du contrat d'assurance générale de la Ville
- 9- Administration - Renonciation au droit d'exiger la rétrocession des lots appartenant à Monsieur André Robichaud
- 10- Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisée
- 11- Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc
- 12- Urbanisme - Adoption du règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263
- 13- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à la firme d'ingénieurs
- 14- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur
- 15- Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Adjudication du contrat pour le prolongement des infrastructures sur une partie de la 12^e Rue
- 16- Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-30 - Monsieur Michel Milette
- 17- Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1998
- 18- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 71-5
- 19- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 84-5 et 84-6
- 20- urbanisme - Opération cadastrale - Lots 95-139 et 95-140
- 21- Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 529-12, 529-13 et 529-14
- 22- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1998
- 23- Loisirs - Fête des bénévoles 1998
- 24- VARIA
 - 24.1- Urbanisme - Règlement numéro 1998-02-501 - Bon de garantie en faveur du Ministère des Transports
 - 24.2- Administration - Engagement d'une assistante-trésorière
 - 24.3- Hygiène du milieu - Engagement de la compagnie Plomberie Mobile pour des travaux*de branchements de services
* de modifications
- 25- Levée de l'assemblée

Adopté

98-201

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu
unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-202

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière
pour la période du 12 au 30 avril 1998.

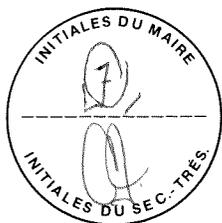
Adopté

98-203

Administration - Comptes

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu
unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la
trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15124	Annulé	
15125	Jean-Claude Beaumier, consultant	246,35
15126	Municipalité de Sainte-Marthe	12 249,06
15127	Club Kiwanis de Cap-de-la-Madeleine	125,00
15128	Entretien M.C. enr.	1 575,84
15129	Laurent Pontbriand	150,66
15130	Beaumier Jean-Claude, consultant	1 269,23
15131	Suzanne Germain	35,00
15132	Micheline Courteau	800,00
15133	Association Québec-France	60,00
15134	Les Archers Le Mirador	125,00
15135	Municipalité de Sainte-Marthe	1 106,81
15136	Frédéric Prescott	299,65
15137	Bell Canada	248,75
15138	Bell Mobilité	28,70
15139	Cantel	800,80
15140	Hydro-Québec	1 285,02
15141	Services Financiers Newcourt Itée	381,87
15142	Cabano Kingsway	70,12
15143	Ville de Cap-de-la-Madeleine	145,24
15144	Normand Courteau	200,00
15145	Gaston Girard	15 177,58
15146	Jules Milette inc.	9 558,13
15147	Hydro-Québec	3 388,76
15148	Bell Canada	101,66
15149	SQAE	283,59
15150	Les Pétroles Maurice enr.	263,90
15151	Les Pétroles Maurice enr.	265,62
15152	Olco	658,88
15153	Olco	76,70
15154	Shell Canada Itée	122,00
15155	Sylvie Gagnon	250,70
15156	Entretien M.C. enr.	1 897,91
15157	Municipalité de Sainte-Marthe	1 243,65
15158	Municipalité de Sainte-Marthe	10 062,94
15159	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
15160	Frédéric Prescott	374,91
15161	S.C.F.P.	208,58



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15162	Comm. Adm. des régimes de retraites des élus	502,65
15163	Trust Général du Canada	3 048,48
15164	Ministre du Revenu	8 678,69
15165	Receveur Général du Canada	6 413,33
15166	Richard Dufresne	50,00
15167	Roger Jean	48,29
15168	Jean-Claude Beaumier	352,87
15169	Bell Canada	707,21
15170	Hydro-Québec	1 808,21
15171	Les Pétroles Maurice enr.	341,55
15172	Ronald Houle	150,00
15173	S.P.A.M.	3 610,00
15174	Baseball mineur Ste-Marthe inc.	4 500,00
15175	Réseau Québécois Villes et Villages en santé	100,00
15176	Comité Environnemental	4 437,79
15177	CSST	14 533,52
15178	Frédéric Prescott	<u>680,27</u>
TOTAL :		<u>116 370,70</u>

Comptes à payer au 30 avril 1998

15179	Air Liquide Canada inc.	87,93
15180	Avantage Industriel inc.	83,29
15181	Béton du Cap inc.	138,03
15182	Buromax inc.	321,19
15183	Belitec inc.	16,97
15184	Boutique Le Chantier inc.	757,28
15185	Centre de décoration Paré inc.	170,88
15186	3102-1066 Québec inc.	60,39
15187	Canadian Tire	83,30
15188	Copie Trois-Rivières inc.	13,82
15189	Compresseurs Martin enr.	34,44
15190	Carquest	40,95
15191	Dessureault, Lemire, Desaulniers	7 764,19
15192	Électricité A.C.A. inc.	1 147,94
15193	Excavation Girard & Simard inc.	701,64
15194	Formules Municipales inc.	263,91
15195	Fabrimet inc.	34,00
15196	Groupe Tanguay & Associés	7 875,63
15197	GSI Environnement	38,82
15198	Henri Bourgeois inc.	216,30
15199	Hymec inc.	413,81
15200	Hewitt	348,11
15201	Imprimerie Art Graphique inc.	937,45
15202	Itt Flygt	498,06
15203	Jules Milette inc.	368,08
15204	L'Hebdo Journal	1 294,05
15205	Le Nouvelliste	1 938,17
15206	Les Publications CCH/FM ltée	187,25
15207	Launier & Fils inc.	3 076,50
15208	Laboratoire d'Environnement S.M. inc.	82,81
15209	Leros-Vac inc.	898,34
15210	Marchand Audio-Vidéo inc.	88,57
15211	Major Mini Moteur enr.	109,96



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15212	Motosport 4 saisons (1995)	44,27
15213	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	1 093,84
15214	9013-5278 Québec inc.	289,29
15215	Protection Incendie CFS Itée	69,01
15216	Produits Praxair inc.	8,73
15217	Pompes industrielles Launier inc.	124,81
15218	Quevis inc.	90,75
15219	Québec Linge MC	55,14
15220	RPM Tech inc.	542,57
15221	Rolland Clément & Fils inc.	49,17
15222	Remise 2000 enr.	396,88
15223	RDS Radio inc.	154,13
15224	Ramtex	150,97
15225	Roulement National	418,02
15226	Sani-Marc inc.	34,60
15227	Serrurier du Cap inc.	54,87
15228	Simard Beaudry inc.	720,01
15229	Sac Drummond inc.	603,88
15230	Vitres d'autos G.T.S. inc.	241,36
15231	Westburne Itée	54,17
15232	Ward & Germain	786,64
15233	Chambre de commerce du Cap	373,83
15234	UMQ	207,05
15235	MRC de Francheville	5 267,75
15236	S.P.A.M.	253,05
15237	Ville de Cap-de-la-Madeleine	6 742,80
15238	Gilbert Roberge	557,59
15239	Heenan Blaikie	1 351,25
15240	Microtec	241,55
15241	Accessoires Outillage Itée	757,36
15242	Chastenay, Gagné & Associés	453,78
15243	Signoplus	<u>356,12</u>
TOTAL :		<u>52 637,30</u>

Adopté

98-204

Administration - Renouvellement du contrat d'assurance générale de la Ville

ATTENDU les dispositions de l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui mentionnent qu'un contrat d'assurance adjudgé par soumission pour une période inférieure à cinq ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui, ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication, n'excèdent pas cinq ans;

ATTENDU le contrat adjudgé le 22 mai 1996 au soumissionnaire Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour les assurances 1996-1997;

ATTENDU l'offre reçue de la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour le renouvellement du contrat d'assurance selon les mêmes conditions et à la même prime que pour l'année 1997-1998;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCEPTER l'offre de renouvellement du contrat d'assurance générale présentée par la firme Ferron, Tousignant, Pagé & Associés inc. pour une somme globale de 21 396 \$, taxes incluses, pour la période du 8 juin 1998 au 8 juin 1999;
- 2- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires suivants :

02-190-01-420 02-390-01-429 02-390-02-424 02-490-00-429
02-701-22-421 02-701-32-421 02-701-42-421 02-701-52-421
02-701-62-421 (Assurances).

Adopté

98-205

Administration - Renonciation au droit d'exiger la rétrocession des lots appartenant à Monsieur André Robichaud

ATTENDU l'acte de vente par la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap en faveur de Monsieur André Robichaud sous le numéro 360665 et affectant les lots numéros 110-21 et 111-8 du cadastre officiel de la Paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain;

ATTENDU que l'acte susmentionné imposait à l'acheteur, Monsieur André Robichaud, l'obligation de construire une bâtisse dans les soixante (60) jours de la vente, à défaut de quoi, la ville se réservait le droit d'exiger la rétrocession des lots faisant l'objet de la vente;

ATTENDU le permis de construction numéro 93-03 émis le 31 mars 1993 et le certificat attestant la fin des travaux ayant été émis le 1^{er} septembre 1993;

ATTENDU que Monsieur André Robichaud désire vendre les susdits lots et la bâtisse y érigée, sise au 85, boulevard Industriel à Sainte-Marthe-du-Cap, en faveur de Séchoirs J.S. inc.;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, soient autorisés à intervenir au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, à l'acte de vente par Monsieur André Robichaud en faveur de Séchoirs J.S. inc. afin de renoncer au droit de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap d'exiger la rétrocession des lots en sa faveur et de consentir à la radiation de ce droit;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer ledit acte de vente ainsi que tous documents pouvant donner effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-206

Transport - Achat et installation de matériel de signalisation personnalisée

ATTENDU le besoin de modifier et d'améliorer la signalisation sur différentes rues de la ville;

ATTENDU les prix demandés à SignOplus inc., fournisseur spécialisé;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACHETER de SignOplus inc., des matériaux de signalisation pour un montant de 3 533,67 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-350-00-640 (Signalisation).

Adopté

98-207

Hygiène du milieu - Achat de matériaux d'aqueduc

ATTENDU la nécessité de faire l'achat de matériaux d'aqueduc pour l'entretien des réseaux;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fournisseurs, soit Westbrune Québec inc. et Emco;

ATTENDU que le fournisseur Westburne Québec inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire conforme;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Westburne Québec inc. une quantité de matériaux d'aqueduc pour un montant de 12 382,32 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-641 (Aqueduc - pièces et accessoires).

Adopté

98-208

Urbanisme - Adoption du règlement numéro 1998-03-512 - Modifiant le règlement de zonage numéro 263

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-03-512, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté

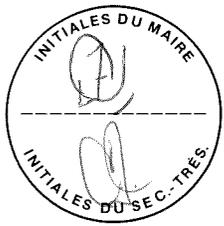
98-209

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à la firme d'ingénieurs

ATTENDU la demande de paiement reçue à ce jour de Les Consultants René Gervais inc. au montant de 21 936,78 \$ taxes incluses, pour une partie des honoraires professionnels;

ATTENDU la vérification faite par le service technique;

ATTENDU que cette demande correspond à l'état d'avancement des travaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 21 936,78 \$ à la firme Les Consultants René Gervais inc. pour les honoraires professionnels au 1^{er} mai 1998, pour le projet du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

98-210

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur André Cyrenne inc. au montant de 299 512,07 \$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants René Gervais inc.;

ATTENDU la vérification faite par le service technique;

ATTENDU que cette demande correspond à l'état d'avancement des travaux;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 299 512,07 \$ taxes incluses à l'entrepreneur André Cyrenne inc. pour les travaux exécutés au 5 mai 1998 concernant le projet du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

98-211

Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Adjudication du contrat pour le prolongement des infrastructures sur une partie de la 12^e Rue

ATTENDU les demandes de soumissions concernant les travaux à être réalisés en vertu du règlement numéro 1998-02-503;

ATTENDU l'approbation du règlement numéro 1998-02-503 par le Ministre des Affaires municipales en date du 8 avril 1998;

ATTENDU que quatre (4) entrepreneurs ont présenté une soumission pour les travaux de prolongement de la 12^e Rue;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées par la firme Pluritec et trouvées conformes aux documents contractuels;

ATTENDU les recommandations de Monsieur Gilles Hébert de la firme Pluritec, à l'effet d'adjuger le contrat au plus bas soumissionnaire, soit La Cie de Construction Dollard Itée;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCORDER à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Ltée, soit le plus bas soumissionnaire, le contrat pour le prolongement de la 12^e Rue, en vertu du règlement numéro 1998-02-503 pour un montant de 48 118,98 \$ taxes incluses;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-212

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-30 - Monsieur Michel Milette

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure visant à réduire les distances requises de 1,5 m à 0,9 m entre les limites de lot et une piscine, et de 2,0 m à 0,9 m entre les limites de lot et un patio;

ATTENDU que l'avis public mentionne qu'au cours de cette réunion, la demande de Monsieur Michel Milette serait à l'ordre du jour;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU l'avis du Comité consultatif d'urbanisme recommandant l'acceptation de la dérogation mineure;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure de Monsieur Michel Milette.

Adopté

98-213

Urbanisme - Achat et entretien - Sites fleuris municipaux 1998

ATTENDU qu'un montant de 10 000 \$ est prévu au budget 1998 pour entretenir les sites fleuris de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

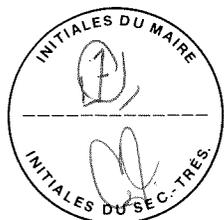
ATTENDU qu'en 1997, la ville a demandé des prix pour trois années (1997-1998-1999) à trois fournisseurs, soit : Madame Hedy Defoy, Monsieur Jean-Marc Spénard et Monsieur Laurent Corbin;

ATTENDU que le travail effectué par Monsieur Laurent Corbin s'est avéré satisfaisant;

ATTENDU que la soumission de Monsieur Laurent Corbin est de 8 310,93 \$ sans taxes, pour l'année 1998 et de 8 610,93 \$ sans taxes pour l'année 1999;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Monsieur Laurent Corbin le contrat pour la fourniture et l'entretien des sites fleuris municipaux pour deux années, soit un montant de 8 310,93 \$ sans taxes pour l'année 1998 et un montant de 8 610,93 \$ sans taxes pour l'année 1999;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-522
(Entretien - Sites fleuris).

Adopté

98-214

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 71-5

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 29 avril 1998 concernant le lot 71-5 propriété de Madame Yolande Leclerc;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 13492 étant la subdivision 71-5.

Adopté

98-215

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 84-5 et 84-6

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 22 avril 1998 concernant les lots 84-5 et 84-6 propriété de Monsieur Alain Rivard et Madame Jocelyne Proulx;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2378 étant les subdivisions 84-5 et 84-6.

Adopté

98-216

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 95-139 et 95-140

ATTENDU la requête effectuée par Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date du 27 avril 1998 concernant les lots 95-139 et 95-140 propriété de Maisons S. Turner inc.;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2386 étant les subdivisions 95-139 et 95-140.

Adopté

98-217

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 529-12, 529-13 et 529-14

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 1998 concernant le lot numéro 529-12 propriété de Messieurs Éric Thibeault et Paul Thibeault ainsi que les lots numéros 529-13 et 529-14 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2605 étant les subdivisions 529-12, 529-13 et 529-14.

Adopté



No de résolution
ou annotation

*
Voir page 3919

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-218

Urbanisme - Opération cadastrale - Lots 529-12, 529-13 et 529-14

ATTENDU la requête effectuée par Marc Gervais, arpenteur-géomètre, en date du 23 avril 1998 concernant le lot numéro 529-12 propriété de Messieurs Éric Thibeault et Paul Thibeault ainsi que les lots numéros 529-13 et 529-14 propriété de Monsieur Gaston Girard;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 2605 étant les subdivisions 529-12, 529-13 et 529-14.

Adopté

98-219

Loisirs - Fête des bénévoles 1998

ATTENDU que la ville remercie ses bénévoles d'une manière tangible, une fois par année;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ORGANISER une soirée sur le MS Jacques Cartier le vendredi 5 juin 1998;
- 2- D'ADOPTER le budget pour la soirée des bénévoles 1998;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

98-220

Urbanisme - Règlement numéro 1998-02-501 - Bon de garantie en faveur du ministère des Transports

ATTENDU que le ministère des Transports doit émettre à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap un permis pour débiter les travaux situés sur une partie de la Route 138, soit du numéro civique 1760 de la rue Notre-Dame jusqu'aux limites de Champlain;

ATTENDU que pour obtenir ce permis, le ministère des Transports exige de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap un bon de garantie au montant de 28 300 \$ représentant 10% de la valeur des travaux;

ATTENDU la demande de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap auprès de la Banque Nationale du Canada pour obtenir un bon de garantie d'un an de 28 300 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER un montant de 150 \$ à la Banque Nationale du Canada pour les frais reliés à l'obtention du bon de garantie à fournir au ministère des Transports;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 1- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la ville, tous documents pouvant donner effet à la présente.
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-12 (Règlement 1998-02-501).

Adopté

98-221

Administration - Engagement d'une assistante-trésorière

ATTENDU le changement de régime de municipalité à ville;

ATTENDU la nomination de Madame Christiane Isabelle au poste de greffière de la ville;

ATTENDU la nécessité de pourvoir au remplacement de Madame Christiane Isabelle;

ATTENDU les candidatures reçues et la sélection de Madame Manon Massicotte pour agir à titre d'assistante-trésorière;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ENGAGER Madame Manon Massicotte à titre d'assistante-trésorière;
- 2- DE FIXER son traitement annuel à 29 152,50 \$ en considération d'un horaire hebdomadaire de 32,5 heures, soit 1690 heures/année.
- 3- DE CONVENIR avec Madame Manon Massicotte d'un horaire spécial selon les besoins du service.

Adopté

98-222

Hygiène du milieu - Engagement de la compagnie Plomberie Mobile pour des travaux de modifications de branchements de services

ATTENDU les travaux d'infrastructure sur la 3^e et 4^e Rue;

ATTENDU que des modifications doivent être faites aux branchements de services de 12 résidences jumelées, compte tenu des particularités aux infrastructures municipales;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement::

- 1- DE CONFIER à Plomberie Mobile, pour un montant de 6 881,76 \$ taxes incluses, les travaux de modifications aux 12 résidences jumelées afin de permettre la continuité des services au cours des travaux et ce, en compensation de la réduction de la largeur du pavage sur les 3^e et 4^e Rue;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-203, 98-204, 98-206, 98-207, 98-209, 98-210, 98-211, 98-213, 98-219 à 98-222

Nathalie Gaudin
Trésorière

* 98-218

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'avril 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 38 permis ont été émis au cours du mois d'avril 1998 pour une valeur estimée de 980 500 \$

ATTENDU que sur ces 38 permis, 8 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 674 000 \$;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'avril 1998.

Adopté

98-223

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté

Louis Dubois
.....
LOUIS DUBOIS
MAIRE SUPPLÉANT

Christiane Isabelle
.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 25 mai 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 25 mai 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi que Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette, sont aussi présents.

98-224

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé

SESSION RÉGULIÈRE DU 25 MAI 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Avis de motion - Règlement numéro 800-01 - Concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-515 - Concernant les parcs et les terrains de jeux dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 9- Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-516 - Modifiant le règlement numéro 407 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 10- Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-517 - Modifiant le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services
- 11- Adoption du règlement numéro 1998-04-514 - Concernant la division de la Ville en six (6) districts électoraux
- 12- Administration - Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 196 concernant des travaux d'infrastructures sur la 9^e Rue et sur une partie de la 8^e Rue (1986 - secteur Village)
- 13- Administration - Emprunt par billets - Règlement numéro 196
- 14- Administration - Contribution à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs
- 15- Administration - Engagement d'un conseiller en décoration pour réaménager certains bureaux de l'hôtel de ville
- 16- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 17- Sécurité publique - Représentant au Comité de sécurité publique
- 18- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Entente intervenue entre le ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant le réaménagement d'une partie de la section 020, tronçon 05 de la route 138
- 19- Transport - Engagement de Eugène Abran Excavation pour la construction de branchements d'aqueduc et d'égout des numéros civiques 70 à 100 de la 3^e Rue
- 20- Hygiène du milieu - Adhésion à la campagne d'économie d'eau potable 1998
- 21- Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 8-25
- 22- Loisirs & Culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux
- 23- VARIA
 - 23.1- Administration - Achat de timbres
- 24- Levée de l'assemblée

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-225

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 11 mai 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-226

Correspondance

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 mai 1998.

Adopté

98-227

Avis de motion - Règlement numéro 800-01 - Concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 800-01 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-228

Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-515 - Concernant les parcs et les terrains de jeux dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant les parcs et les terrains de jeux dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-05-515 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-229

Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-516 - Modifiant le règlement numéro 407 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Monsieur Roger Jean donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 407 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-05-516 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-230

Avis de motion - Règlement numéro 1998-05-517 - Modifiant le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement modifiant le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services;

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-05-517 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté

98-231

Adoption du règlement numéro 1998-04-514 - Concernant la division de la Ville en six (6) districts électoraux

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 1998-04-514, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté

98-23 2

Administration - Modification au règlement et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement numéro 196 concernant des travaux d'infrastructures sur la 9^e Rue et sur une partie de la 8^e Rue (1986 - secteur Village)

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets pour un montant total de 91 156 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 196;

ATTENDU qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la greffière;
- 3- QUE les billets seront datés du 9 juin 1998;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1- 6 956 \$
- 2- 7 300 \$
- 3- 7 800 \$
- 4- 8 300 \$
- 5- 8 700 \$

5- 52 100 \$ (à renouveler);

6- QUE pour réaliser cet emprunt, la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

- 5 ans (à compter du 9 juin 1998); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 196; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

98-233

Administration - Emprunt par billets - Règlement numéro 196

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par la Caisse populaire Sainte-Madeleine pour son emprunt de 91 156 \$ en vertu du règlement numéro 196, au prix de 100 \$, et échéant en série 5 ans comme suit:

6 956 \$	6,19%	9 juin 1999
7 300 \$	6,19%	9 juin 2000
7 800 \$	6,19%	9 juin 2001
8 300 \$	6,19%	9 juin 2002
60 800 \$	6,19%	9 juin 2003

2- QUE les billets, capital et intérêts seront payables à la Caisse populaire Sainte-Madeleine.

Adopté

98-234

Administration - Contribution à la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs

ATTENDU la décision des maires de la M.R.C. de Francheville de contribuer au financement de la Fondation canadienne des jeunes entrepreneurs;

ATTENDU que les sommes versées serviront aux jeunes entreprises de chez nous;

ATTENDU que la municipalité a déjà accepté de participer à cet effort collectif;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

1- DE VERSER un montant de 2 000 \$ au CLD de Francheville, tel que prévu lors de l'entente préalable;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-495 (Affiliations et contributions).

Adopté

98-235

Administration - Engagement d'un conseiller en décoration pour réaménager certains bureaux de l'hôtel de ville

ATTENDU le besoin de repeindre certains bureaux de l'hôtel de ville;

ATTENDU la nouvelle structure de la ville suite au changement de régime de la municipalité;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire être conseillée pour le choix du matériel requis pour réaménager certains bureaux;

ATTENDU la soumission reçue de l'entreprise Colette Fortin au montant de 5 000 \$ taxes incluses, pour le service et le matériel de décoration;

ATTENDU que la ville possède les crédits suffisants pour rencontrer cette dépense;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER l'engagement de l'entreprise Colette Fortin;
- 2- DE RÉSERVER un montant de 5 000 \$ pour le service et les équipements requis dans le cadre du réaménagement de certains bureaux de l'hôtel de ville de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-01-523 (Hôtel de Ville - entretien et réparation).

Adopté

98-236

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 11 mai 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-237

Sécurité publique - Représentant au Comité de sécurité publique

ATTENDU l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Cap-de-la-Madeleine et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap concernant la sécurité publique;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer un représentant au sein du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap afin de siéger sur le comité de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Laurent Pontbriand comme représentant de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour siéger sur le comité de la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-238

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Entente intervenue entre le ministère des Transports et la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap concernant le réaménagement d'une partie de la section 020, tronçon 05 de la route 138

ATTENDU que la gestion d'une partie de la route 138 incombe au ministère des transports, soit entre la 10^e Rue et la rue des Jonquilles;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap doit réaménager une partie de la section 020, tronçon 05 de la route 138 en vertu du règlement 1998-02-501;

ATTENDU que les deux parties reconnaissent la nécessité d'une entente établissant une répartition des responsabilités et des coûts en vue de réaliser ces travaux;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER les conditions mentionnées au protocole d'entente relatif au réaménagement d'une partie de la route 138, située entre la 10^e Rue et la rue des Jonquilles;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer le protocole d'entente, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-239

Transport - Engagement de Eugène Abran Excavation pour la construction de branchements d'aqueduc et d'égout des numéros civiques 70 à 110 de la 3^e Rue

ATTENDU les travaux d'infrastructures sur la 3^e Rue;

ATTENDU que des travaux de démantèlement de regards et branchements existants ainsi que la construction de nouveaux branchements de services doivent être exécutés;

ATTENDU les prix demandés à deux entrepreneurs, soit : André Cyrenne inc. et Eugène Abran Excavation;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Eugène Abran Excavation, soit le plus bas soumissionnaire, les travaux de démantèlement des regards et branchements existants ainsi que la construction de nouveaux branchements de services d'aqueduc et d'égout, et de remise en état des lieux de huit résidences unifamiliales situées sur la 3^e Rue et ce, pour un montant de 11 617,53 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-240

Hygiène du milieu - Adhésion à la campagne d'économie d'eau potable 1998

ATTENDU la documentation reçue en date du 24 avril 1998 de "Réseau Environnement" anciennement nommé AQTE;

ATTENDU que la contribution de notre municipalité pour 1998 a été établie à 540,62 \$, taxes incluses;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ADHÉRER à la campagne d'économie d'eau potable pour l'année 1998;
- 2- DE NOMMER Monsieur Martin Goulet, responsable des communications avec Réseau Environnement;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-413-00-494 (Réseau de distribution de l'eau - Cotisation aux associations).

Adopté

98-241

Urbanisme - Opération cadastrale - Lot 8-25

ATTENDU la requête effectuée par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, en date du 30 avril 1998 concernant le lot 8-25, propriété de Monsieur Gerry Pearson;

ATTENDU la vérification faite par l'inspecteur municipal;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan numéro 13494 étant la subdivision 8-25.

Adopté

98-242

Loisirs & Culture - Embauche de personnel d'animation des terrains de jeux

ATTENDU l'ouverture des terrains de jeux le 29 juin 1998;

ATTENDU que les animateurs doivent être embauchés pour une période de six semaines;

ATTENDU que le nombre d'inscriptions pourrait justifier l'embauche de personnel supplémentaire;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'EMBAUCHER les animateurs selon le besoin pour le calendrier de 1998
- 2- DE PRÉVOIR l'ajout de personnel supplémentaire si le nombre d'inscriptions le justifie;
- 3- D'IMPUTER cette dépense aux postes budgétaires 02-701-70-111 et 02-701-70-200 (Rémunération et contribution de l'employeur);



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 4- D'OCTROYER le budget d'opération pour les terrains de jeux 1998, tel que prévu au poste budgétaire 02-701-70-630 (Biens non durables - animation).

Adopté

98-243

Administration - Achat de timbres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- DE PROCÉDER à l'achat de timbres pour un montant de 2 000 \$ taxes incluses, pour l'expédition du courrier dans le cours normal des affaires de la municipalité;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-320 (Frais de poste).

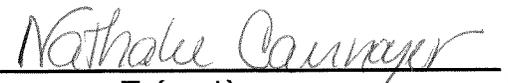
Adopté

Dépôt de document

Dépôt d'une pétition de résidents de la 12e Rue pour l'obtention d'un policier dormeur entre la 2^e et la 3^e Avenue.

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-232 à 98-235, 98-239, 98-240 et 98-242.


Trésorière

98-244

Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 8 juin 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 8 juin 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle
étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi
que Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette,
directeur général adjoint, sont aussi présents.

98-245

Adoption de l'ordre du jour

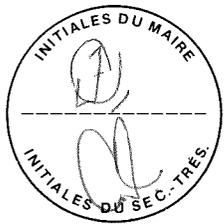
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié

SESSION RÉGULIÈRE DU 8 JUIN 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Avis de motion - Règlement numéro 1998-06-518 - Concernant les fausses alarmes des systèmes d'alarme
- 9- Adoption du règlement numéro 800-01 - Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap
- 10- Adoption du règlement numéro 1998-05-515 - Concernant les parcs et les terrains de jeux dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap
- 11- Adoption du règlement numéro 1998-05-516 - Modifiant le règlement numéro 407 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics
- 12- Adoption du règlement numéro 1998-05-517 - Modifiant le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services
- 13- Administration - Acquisition du lot numéro 85-3 (rue)
- 14- Administration - Convention collective de travail 1998-2002
- 15- Administration - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain
- 16- Administration - Appui à l'Académie Les Estacades
- 17- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 18- Immobilisations - Achat d'une imprimante laser et d'un chariot
- 19- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur
- 20- Transport - Enlèvement et transport des ordures ménagères
- 21- Voirie - Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)
- 22- Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-02-501 - Remplacement d'un ponceau et stabilisation des rives du cours d'eau Saint-Pierre
- 23- Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine
- 24- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1998
- 25- Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la ville
- 26- VARIA
- 26.1- Hygiène du milieu - Mandat à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la fourniture des produits chimiques en traitement des eaux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

26.2- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

26.3- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur

27- Levée de l'assemblée

Adopté

98-246

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 25 mai 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Il est 20:10 heures et Monsieur Roger Jean se retire.

98-247

Correspondance

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16 au 31 mai 1998.

Adopté

98-248

Administration - Comptes

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15244	Entretien M.C. enr.	1 644,85
15245	Jean-Claude Beaumier	145,42
15246	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15247	Bell Mobilité Pagette	27,50
15248	Hydro-Québec	272,04
15249	SQAE	370,99
15250	Industrie Canada	455,00
15251	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 711,75
15252	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	13 404,99
15253	Société canadienne du cancer	170,00
15254	Groupe Bell-Horizon	142,44
15255	Banque Nationale du Canada	150,00
15256	Lionel Gélinas	65,74
15257	René Gervais	21 936,78
15258	André Cyrenne inc.	299 512,07
15259	Bell Canada	306,12
15260	Cantel	338,45



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

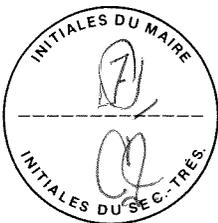
No de résolution
ou annotation

15261	Hydro-Québec	9 377,26
15262	Bell Mobilité	171,16
15263	Laurent Corbin	390,75
15264	Ville de Trois-Rivières	150,00
15265	Roger Jean	772,68
15266	Conseil régional de prévention	75,00
15267	Vidéotron ltée	28,23
15268	Patrick Gagnon	649,50
15269	Richard Dufresne	789,27
15270	Laurent Pontbriand	772,21
15271	Frédéric Prescott	551,97
15272	Jean-Claude Beaumier	58,00
15273	Services financiers Newcourt ltée	381,87
15274	Pitney Bowes Leasing	372,69
15275	Jules Milette inc.	9 531,96
15276	Louis Dubois	906,00
15277	Entretien M.C. enr.	1 593,09
15278	Chevaliers de Colomb	200,00
15279	Jean-Claude Beaumier	138,29
15280	Les Pétroles Maurice enr.	531,51
15281	Les Pétroles Maurice enr.	323,25
15282	Olco	228,28
15283	Hydro-Québec	499,17
15284	Shell Canada ltée	28,58
15285	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 704,21
15286	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 245,72
15287	Florian Massicotte	237,50
15288	Club Social IPN	170,00
15289	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15290	Frédéric Prescott	167,84
15291	Télérecharge	2 000,00
15292	Réjean Despins	100,00
15293	Jean-Paul Tellier	100,00
15294	Gilles De La Fontaine	75,00
15295	Réseau Environnement	540,62
15296	CLF de Francheville	2 000,00
15297	Académie Les Estacades	100,00
15298	Jean-Marc Déziel	29,77
15299	Laurent Pontbriand	117,90
15300	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	162,82
15301	Bell Canada	570,11
15302	Hydro-Québec	338,99
15303	Timothy Lagacé	<u>260,11</u>

TOTAL : 391 633,91

Comptes à payer au 31 mai 1998

15316	Alex Coulombe ltée	174,94
15317	Atelier Usinatex	23,00
15318	Air Liquide Canada inc.	36,81
15319	Atelier Techno Soudure inc.	13,81
15320	Belitec inc.	37,96
15321	Boutique Le Chantier inc.	127,80
15322	Centre de décoration Paré inc.	103,60



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15323	Coopérative Agricole de Champlain	98,78
15324	Clôtures Cambrek inc.	154,13
15325	Construction S.R.B.	254,70
15326	Coopérative des Ambulanciers de la Mauricie	139,00
15327	Dicom Express	42,95
15328	Distribec	149,02
15329	Électricité A.C.A. inc.	172,54
15330	Emco Québec	31,70
15331	Ferron, Tousignant, Pagé & Ass. inc.	21 396,00
15332	Guillevin International Inc.	165,81
15333	Hymec inc.	352,18
15334	Info-Affiches enr.	120,78
15335	La cie de construction Dollard ltée	1 207,77
15336	L'Hebdo Journal	310,56
15337	Le Nouvelliste	356,58
15338	Lignco inc.	5 461,53
15339	Les cafés populaires Henri enr.	91,63
15340	Location Trois-Rivières	166,15
15341	L.G. Rénovation inc.	296,65
15342	Les entreprises Gaston Fournier inc.	632,64
15343	Les laboratoires Shermont inc.	3 494,40
15344	Les Ateliers Tou Fer	344,64
14345	Marchand Audio-vidéo inc.	55,19
15346	Major Mini Moteur enr.	40,72
15347	Micromédica inc.	648,74
15348	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	311,42
15349	9013-5278 Québec inc.	46,98
15350	P.A. Thibeault ltée	12,56
15351	Produits chimiques Sany inc.	281,79
15352	Plastiques usines Clément inc.	284,11
15353	Québec Linge MC	87,99
15354	RPM Tech inc.	157,40
15355	Remise 2000 enr.	729,40
15356	RDS Radio inc.	28,76
15357	Roy, Martel, St-Pierre	3 008,32
15358	Serrurier du Cap inc.	32,72
15359	Simard, Beaudry inc.	536,66
15360	Système D	205,89
15361	Somavrac	7 967,18
15362	Sablière du Cap	57,51
15363	Distribution Sports Loisirs G.P. inc.	779,87
15364	Santel	82,82
15365	Westburne ltée	19 007,36
15366	Wilson & Lafleur	33,17
15367	Ward & Germain	225,00
15368	C.T.A. de Fran-che-mont	2 736,50
15369	Receveur général du Canada	21,40
15370	S.P.A.M.	322,07
15371	Ville de Cap-de-la-Madeleine	41 917,81
15372	Gilbert Roberge	201,29
15373	Jean-Marie Lottinville	57,51
15374	Centre Japonais de la photo	64,14
15375	Chastenay, Gagné & Associés	8 740,05
15376	Joe Loue Tout	31,64
15377	J.P. Doyon ltée	8 603,60



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

15378
15379

Métaux Lamy inc.	86,97
Scelbec inc.	<u>832,78</u>
TOTAL :	<u>134 195,38</u>

Adopté

Avis de motion - Règlement numéro 1998-06-518 - Concernant les fausses alarmes des systèmes d'alarme

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

Adoption du règlement numéro 800-01 - Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-cap

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 1998-05-515 - Concernant les parcs et les terrains de jeux dans la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 1998-05-516 - Modifiant le règlement numéro 407 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Ce point est reporté à une session ultérieure.

Adoption du règlement numéro 1998-05-517 - Modifiant le règlement numéro 153 concernant l'administration des services municipaux d'aqueduc et d'égout, et l'imposition d'une compensation pour ces services

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-249

Administration - Acquisition du lot numéro 85-3 (rue)

ATTENDU que des travaux de construction d'égout sanitaire et d'aqueduc doivent être faits sur le lot numéro 85-3 (rue);

ATTENDU la nécessité d'acquérir cette rue privée à cet effet;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACQUÉRIR de Monsieur Robert Turcotte, le lot numéro 85-3 (rue);
- 2- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 3- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous les documents pouvant donner effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-250

Administration - Convention collective de travail 1998-2002

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler la convention collective de travail échu le 31 décembre 1997;

ATTENDU l'entente intervenue entre la partie patronale et la partie syndicale;

ATTENDU que le texte de la convention fait partie intégrante de la présente;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le texte de la convention collective de travail qui prévoit une entente de cinq ans (1998-2002);
- 2- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, Monsieur Richard Dufresne, conseiller municipal et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tous les documents donnant effet à la présente.

Adopté

98-251

Administration - Paiement de la quote-part à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain

ATTENDU le règlement numéro 387 relatif à l'imposition de compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1997;

ATTENDU l'article 3 qui stipule que la moitié du coût du permis est perçue par la municipalité pour le compte de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE VERSER la somme de 1 186 \$ à la Commission Scolaire Samuel-de Champlain en paiement de sa quote-part pour l'exercice 1997.

Adopté

98-252

Administration - Appui à l'Académie Les Estacades

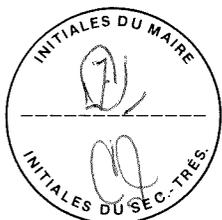
ATTENDU que l'Académie Les Estacades a toujours mis en place des programmes innovateurs;

ATTENDU le succès remporté par cet institution dans tous les niveaux;

ATTENDU que pour favoriser au maximum les élèves qui désirent faire partie d'un programme de musique avancé, l'Académie Les Estacades est à mettre au point les préparatifs d'un orchestre symphonique pour septembre 1998;

Il est résolu unanimement QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, dont la clientèle scolaire est majoritairement desservie par l'Académie les Estacades, donne son appui pour la mise en place d'un orchestre symphonique.

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

98-253

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 25 mai 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-254

Immobilisations - Achat d'une imprimante laser et d'un chariot

ATTENDU la nouvelle structure de la ville suite au changement de régime de la municipalité;

ATTENDU la nécessité d'avoir une deuxième imprimante laser dû à l'utilisation plus importante de l'informatique;

ATTENDU que la ville possède les crédits suffisants pour rencontrer cette dépense;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de Bureau en gros, une imprimante laser Xérox au prix de 1 199,99 \$ plus taxes et un chariot au prix de 79,99 \$ plus taxes;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-999 (Fonds de dépenses en immobilisations - autres).

Adopté

98-255

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur

ATTENDU la demande soumise par la firme Consultants René Gervais inc. concernant le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du secteur Village pour la période au 29 mai 1998, au montant de 22 834,27 \$, taxes incluses;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER la facture numéro 145993, au montant de 22 834,27 \$, à la firme Consultants René Gervais inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

98-256

Transport - Enlèvement et transport des ordures ménagères

ATTENDU les dispositions de l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes, relatives aux engagements de son crédit sur une période excédant cinq ans;

ATTENDU qu'un appel d'offres pour l'enlèvement et le transport des ordures ménagères pour des périodes d'un an, trois ans, cinq ans et dix ans, à compter du 20 juin 1998, a été publié selon les exigences de l'article 573.1 de la Loi sur les cités et villes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les prix soumis par 5 entrepreneurs, soit : Gestion sanitaire Morin inc., Récupération Tersol inc., Intersan, Jules Milette inc. et Entreprise Gaston Girard;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCORDER le contrat d'enlèvement et de transport des ordures ménagères à la firme Récupération Tersol inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de cinq ans, pour le prix de 385 680,56 \$ taxes incluses;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer les documents relatifs à l'entente, conditionnellement à son approbation par le Ministre des Affaires municipales, tel que stipulé à l'article 29.3 de la Loi sur les cités et villes.

Adopté

98-257

Voirie - Mandat à l'UMQ pour l'achat de sel pour le déglacage des chaussées (chlorure de sodium)

ATTENDU la proposition de l'UMQ de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que la ville désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée en date du 2 juin 1998;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap confie à l'UMQ le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée par le service technique, en date du 2 juin 1998;
- 2- QUE la ville s'engage, si l'UMQ adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- 3- QUE la ville autorise l'UMQ à utiliser un cahier de charge en substance conforme à celui soumis au Conseil lors de cette réunion;
- 4- QUE la ville consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'UMQ à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,4% du montant de contrat avant taxes;
- 5- QUE copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'UMQ.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-258

Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-02-501 - Remplacement d'un ponceau et stabilisation des rives du Cours d'eau Saint-Pierre

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire le démantèlement et la construction d'un nouveau ponceau en tôle ondulée aluminisée, d'aménager les rives du cours d'eau et de réaménager le chemin et les terrains connexes;

ATTENDU les prix soumis par deux entrepreneurs, soit : Les Constructions et pavages Continental et Excavation Girard & Simard inc.;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE CONFIER à Excavation Girard & Simard inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le remplacement du ponceau et la stabilisation des rives du Cours d'eau Saint-Pierre pour un montant de 38 533,37 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 04-142-12 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-259

Hygiène du milieu - Collecte de déchets domestiques dangereux conjointement avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et la Ville de Cap-de-la-Madeleine organisent une journée conjointe de collecte de déchets domestiques dangereux qui aura lieu le samedi 19 septembre 1998;

ATTENDU la méthode de répartition des coûts de la journée utilisée en 1997 par la Ville de Cap-de-la-Madeleine et acceptée par la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la volonté du Conseil de participer à cette journée selon les termes entendus entre les deux villes;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER la Ville de Cap-de-la-Madeleine à demander au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap toutes les autorisations nécessaires à l'organisation de cette journée qui se tiendra au garage municipal de la Ville de Cap-de-la-Madeleine à l'automne 1998;
- 2- DE PARTICIPER aux coûts inhérents à la collecte selon les différentes bases de répartition apparaissant au tableau ci-joint;
- 3- D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-420-00-499 (Hygiène du milieu - Collecte de déchets dangereux).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-260

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de mai 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 41 permis ont été émis au cours du mois de mai 1998 pour une valeur estimée de 785 300 \$;

ATTENDU que sur ces 41 permis, 6 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 559 000 \$;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de mai 1998.

Adopté

98-261

Loisirs - Contribution aux responsables de fêtes de rues dans les différents secteurs de la ville

ATTENDU la popularité grandissante des fêtes de rues;

ATTENDU que cette initiative démontre un sentiment d'appartenance à notre ville;

ATTENDU que le Conseil promouvoit ce genre d'événement;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE CONTRIBUER pour une somme de 100 \$ aux responsables qui organiseront une fête de rues (1 ou 2 rues), pour un montant de 200 \$ pour une fête de quartier (3 à 5 rues) et pour un montant de 400 \$ pour une fête de secteur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-20-999 (Contribution aux fêtes municipales).

Adopté

98-262

Hygiène du milieu - Mandat à la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour la fourniture des produits chimiques en traitement des eaux

ATTENDU que le regroupement intermunicipal d'achat favorise la diminution des prix de base des produits chimiques, l'accroissement de la concurrence au niveau des produits non différenciés et l'accroissement du ratio performance/coût au niveau de l'utilisation des produits substitués;

ATTENDU la proposition de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour l'année 1999;

ATTENDU l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé en date du 4 juin 1998;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- QUE la municipalité confie à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé pour la fourniture des produits chimiques pour le traitement des eaux, nécessaire pour les activités de la municipalité pour l'année 1999 et ce, afin d'obtenir les produits et les quantités amplement décrites sur notre bon de commande préparé par le service technique, en date du 4 juin 1998;
- 2- QUE la municipalité s'engage, si la Ville de Trois-Rivières-Ouest adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- 3- QUE copie de la présente résolution et du bordereau de commande soit transmis à la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Adopté

98-263

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur Les Constructions et Pavage Continental inc. au montant de 104 927,42 \$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants VFP inc.;

ATTENDU la vérification faite par le service technique;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 104 927,42 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Les Constructions et Pavage Continental inc. pour les travaux exécutés au 29 mai 1998 concernant le projet de la Route 138 (rue Notre-Dame);
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-12 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-264

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement numéro 2 de l'entrepreneur André Cyrenne inc. au montant de 690 914,78 \$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants René Gervais inc.;

ATTENDU la vérification faite par le service technique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 690 914,78 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur André Cyrenne inc. pour les travaux exécutés au 3 juin 1998 concernant le projet du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-248, 98-251, 98-254 à 98-259 et 98-261 à 98-264.


Trésorière

98-265

Levée de l'assemblée

À 20:25 heures;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 22 juin 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 22 juin 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi que Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

98-266

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 22 JUIN 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Autorisation pour la Randonnée du Maire
- 8- Administration - Appui à l'UNICEF



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Administration - Conciliation du solde en banque
- 10- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 11- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 12- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 13- Transport - Établissement d'une servitude permanente de passage sur une partie du lot numéro 438 en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et établissement d'une servitude permanente de passage sur une partie des lots numéros 437 et 438 en faveur de la compagnie Construction et Pavage Maskimo Itée
- 14- Hygiène du milieu - Remplacement de la firme d'avocats engagée dans la poursuite de Monsieur Donat Langevin
- 15- Loisirs - Versement au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc.
- 16- VARIA
 - 16.1- Administration - Règlements numéros 418, 1998-02-501, 1998-01-502 et 1998-02-503 - Financement temporaire
 - 16.2- Administration - Délégation de compétence à la MRC de Francheville pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes
 - 16.3- Transport - Adoption du règlement numéro 800-01 - Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 16.4- Sympathies à la Famille Narcisse Hinse
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

98-267

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 8 juin 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-268

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 juin 1998.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-269

Administration - Autorisation pour la Randonnée du Maire

ATTENDU la 8^e édition de la Randonnée du Maire qui aura lieu le 16 août 1998;

ATTENDU que cette activité familiale permet de découvrir les magnifiques paysages de la région;

ATTENDU que la Randonnée du Maire demande à la ville de Sainte-Marthe-du-Cap l'autorisation d'emprunter les routes de la ville;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'AUTORISER la Randonnée du Maire à emprunter les routes de la ville lors de leur randonnée cycliste qui se tiendra la 16 août 1998.

Adopté

98-270

Administration - Appui à l'UNICEF

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire s'associer à l'UNICEF pour former un tandem d'espoir pour les enfants du monde;

ATTENDU les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant, ratifiée aux Nations Unies par 193 pays à ce jour, qui reconnaît que les enfants sont des personnes ayant droit à un développement physique, mental et social dans toute la mesure de leur potentialité et le droit d'exprimer leurs opinions librement;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire témoigner officiellement son appui à la Convention relative aux droits de l'enfant et souligner l'Halloween UNICEF en hissant un drapeau UNICEF au mât de l'hôtel de ville le 26 octobre 1998 pour une période de deux semaines;

Il est résolu unanimement :

- 1- QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap adopte les principes de la Convention relative aux droits de l'enfant;
- 2- DE COMMANDER un drapeau UNICEF au coût de 39,99 \$ taxes incluses et de le hisser au mât de l'hôtel de ville le 26 octobre 1998 pour une période de deux semaines afin de témoigner officiellement l'appui de la ville à la Convention relative aux droits de l'enfant et de souligner l'Halloween UNICEF;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-995 (Affiliation et contribution).

Adopté

98-271

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 mai 1998 soit adoptée.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-272

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 mai 1998 soit adoptée.

Adopté

98-273

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1998 tel que présenté;
- 2- D'AUTORISER la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 31 mai 1998.

Adopté

98-274

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 8 juin 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-275

Transport - Établissement d'une servitude permanente de passage sur une partie du lot numéro 438 en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et établissement d'une servitude permanente de passage sur une partie des lots numéros 437 et 438 en faveur de la compagnie Construction et Pavage Maskimo ltée

ATTENDU l'entente entre la compagnie Construction et Pavage Maskimo ltée concernant la construction d'un chemin d'accès pour les lots numéros 439 et 440 étant la Sablière Ste-Marthe, propriété de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que ce chemin d'accès empiète sur une partie du lot numéro 438 propriété de la compagnie Construction et Pavage Maskimo ltée;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire établir une servitude de passage en faveur de la compagnie Construction et Pavage Maskimo Itée sur ledit chemin d'accès construit sur les lots numéros 437 et 438, propriété de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'ÉTABLIR une servitude permanente de passage en faveur de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ou de ses représentants autorisés, sur une partie du lot numéro 438, propriété de la compagnie Construction et Pavage Maskimo Itée et ce, sans soulte;
- 2- D'ÉTABLIR une servitude permanente de passage en faveur de la compagnie Construction et Pavage Maskimo Itée, sur une partie des lots numéro 437 et 438 propriété de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et ce, sans soulte, le tout tel que montré sur le plan numéro 12186 préparé par Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, en date de juin 1998;
- 3- DE CONFIER la préparation de l'acte notarié à Me Nelson Ward, notaire;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tout document donnant effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-276

Hygiène du milieu - Remplacement de la firme d'avocats engagée dans la poursuite de Monsieur Donat Langevin

ATTENDU la poursuite intentée contre la Municipalité de Champlain et le site d'enfouissement sanitaire par Monsieur Donat Langevin;

ATTENDU la résolution numéro 97-27 adoptée par le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap le 27 janvier 1997, à l'effet de mandater l'étude légale Pothier, Delisle, Société en nom collectif, pour représenter la municipalité dans ce dossier;

ATTENDU que Me Pierre C. Bellavance a été responsable de ce dossier et qu'il a préparé et procédé à l'interrogatoire avant défense de Monsieur Donat Langevin le 12 février 1997;

ATTENDU que Me Pierre C. Bellavance a quitté l'étude légale Pothier Delisle pour se joindre à l'étude légale Aubut Chabot;

ATTENDU que la Municipalité de Champlain désire garder le même procureur pour continuer à la représenter dans ce dossier;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- DE MANDATER l'étude légale Aubut Chabot en remplacement de l'étude légale Pothier, Delisle, Société en nom collectif, afin que Me Pierre C. Bellavance continue à représenter la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap dans le litige qui l'oppose à Monsieur Donat Langevin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- DE RESCINDER la résolution numéro 97-27 adoptée le 27 janvier 1997 par le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-277

Loisirs - Versement au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc.

ATTENDU que le Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc. organise une activité "Fort Braillard" pour les jeunes les 8 et 9 août 1998;

ATTENDU que des dépenses de plus de 5 000 \$ seront encourues pour cet événement;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 600 \$ au Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap inc. comme subvention à l'activité "Fort Braillard";
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-10-991 (Subvention à des organismes sans but lucratif).

Adopté

98-278

Administration - Règlements numéros 418, 1998-02-501, 1998-01-502 et 1998-02-503 - Financement temporaire

ATTENDU les travaux effectués en vertu des règlements numéros 418 et 1998-02-501 concernant la réfection des infrastructures sur une partie de la rue Notre-Dame;

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 1998-01-502 concernant la réfection des infrastructures dans le secteur Village;

ATTENDU les travaux effectués en vertu du règlement numéro 1998-02-503 concernant le prolongement des infrastructures sur une partie de la 12^e et la 14^e Rue;

ATTENDU l'approbation de ces règlements d'emprunt par le ministre des affaires municipales;

ATTENDU l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes qui permet au Conseil municipal de décréter par résolution un emprunt temporaire pour un montant n'excédant pas 90% du montant de l'emprunt autorisé par le règlement;

ATTENDU qu'il est nécessaire de contracter un emprunt temporaire pour pourvoir au paiement des factures pour ces règlements et le renflouement du fonds d'administration pour les factures payées par celui-ci;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'EMPRUNTER temporairement les montants suivants:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Règlement</u>	<u>Montant</u>
418	77 400 \$
1998-02-501	1 305 000 \$
1998-01-502	1 620 000 \$
1998-02-503	551 250 \$

- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Nathalie Cournoyer, trésorière, à signer tout document donnant effet à la présente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-279

Administration - Délégation de compétence à la MRC de Francheville pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap, alors qu'elle était régie par le code municipal, était assujettie à la compétence de la MRC de Francheville pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU que depuis son changement de statut, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap est maintenant régie par la Loi sur les cités et villes et qu'en conséquence, elle a compétence pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU que selon les dispositions de l'article 678.01 du code municipal, une municipalité régionale de comté peut déclarer sa compétence à l'égard des municipalités régies par la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre c-19) dont le territoire est compris dans le sien relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes;

ATTENDU que le Conseil municipal souhaiterait que la MRC de Francheville continue d'exercer cette compétence pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER à la MRC de Francheville qu'elle déclare sa compétence pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes pour les municipalités régies par la Loi sur les cités et villes afin que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap puisse s'y assujettir.

Adopté

98-280

Adoption du règlement numéro 800-01 - Règlement concernant la circulation et le stationnement dans les limites de la Ville de Sainte-Marthe-du-cap

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ADOPTER le règlement numéro 800-01, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-281

Sympathies à la Famille Narcisse Hinse

ATTENDU que Monsieur Hinse a, pendant deux termes, siégé à la table du Conseil municipal;

ATTENDU tout l'intérêt qu'il a manifesté pour l'institution municipale;

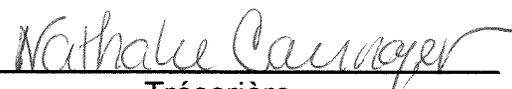
ATTENDU la place qu'il a occupée dans notre collectivité;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR à la Famille Hinse, nos plus sincères condoléances dans ce deuil qui l'afflige en l'assurant de notre reconnaissance pour l'implication de Monsieur Hinse et pour sa contribution à l'essor de notre belle Ville.

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-270, 88-275, 98-277 et 98-278.


Trésorière

98-282

Levée de l'assemblée

À 20 heures;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 6 juillet 1998

Canada
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 6 juillet 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, est aussi présent.

98-283

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 9- Transport - Adjudication du contrat pour le déneigement
- 10- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur
- 11- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur
- 12- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur
- 13- Transport - Appui à la Ville de Saint-Louis-de-France
- 14- Urbanisme - Demande d'aide financière au ministère fédéral des Transports pour la réfection des installations de protection contre l'érosion à Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- Hygiène du milieu - Acceptation de la proposition de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain
- 16- Hygiène du milieu - Acceptation de la proposition du ministère des Affaires municipales pour la fermeture du projet d'assainissement des eaux usées du Trois-Rivières Métropolitain
- 17- VARIA
 - 17.1- Mise en valeur du territoire - Demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales pour aliéner un terrain acquis en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux
 - 17.2- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur
 - 17.3- Mise en valeur du territoire - Engagement de la firme Nove Environnement pour la confection d'un plan d'aménagement d'un parc de détente situé sur la 6^e Rue
- 18- Levée de l'assemblée

Adopté

98-284

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 22 juin 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-285

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16 au 30 juin 1998.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-286

Administration - Comptes

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15304	La Personnelle-Vie	2 809,80
15305	Société Canadienne des Postes	200,14
15306	Croisière M/S Jacques-Cartier inc.	2 588,06
15307	Annulé	
15308	Raymond Marcotte	38,64
15309	René Lamy	590,41
15310	Léon Trépanier	938,28
15311	Jean-Paul Lamy	835,64
15312	Réal Turcotte	173,30
15313	Gaston Girard	20,16
15314	Normand Montplaisir	46,63
15315	Hymec inc.	2 611,43
15380	Receveur Général du Canada	7 397,36
15381	Ministre du Revenu	9 944,33
15382	S.C.F.P.	215,02
15383	Trust Général du Canada	3 356,54
15384	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
15385	Hydro-Québec	414,73
15386	Régie inter. ass. des eaux	1 300,00
15387	Les Pétroles Maurice enr.	70,50
15388	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15389	Entretien M.C. enr.	1 575,84
15390	André Cyrenne inc.	690 914,78
15391	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	3 575,00
15392	Carole Chevalier	194,78
15393	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	12 564,57
15394	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 842,79
15395	Les Constructions et Pavages Maskimo	104 927,42
15396	René Gervais	22 834,27
15397	Carmen Gélinas	850,00
15398	Laurent Corbin	2 606,60
15399	Timothy Lagacé	289,77
15400	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	800,00
15401	Normand Courteau	250,00
15402	Comité sectoriel Norbert	400,00
15403	Bell Mobilité Pagette	27,50
15404	Hydro-Québec	9 322,44
15405	Bell Mobilité Pagette	248,51
15406	Bell Canada	170,76
15407	Cantel	225,43
15408	Videotron Itée	28,73
15409	MRC de Francheville	38 188,40
15410	CSST	103,72
15411	Les Pétroles Maurice enr.	495,41
15412	Shell Canada Itée	130,50
15413	Omnium André Doc Trahan	180,00
15414	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	95,91
15415	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	3 927,56
15416	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15417	Société Québécoise ass. des eaux	2 174,20



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15418	Bell Canada	150,20
15419	Hydro-Québec	28,49
15420	Services Financiers Newcourt Itée	381,87
15421	Cantel	139,36
15422	Olco	385,90
15423	Pitney Bowes Leasing	8,80
15424	Frédéric Prescott	323,70
15425	Jules Milette inc.	9 531,96
15426	Entretien M.C. enr.	1 610,35
15427	MRC de Francheville	33,50
15428	Yan Montplaisir	389,45
15429	Jonathan Houle	389,45
15430	Excavation Girard & Simard inc.	27 606,00
15431	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 777,64
15432	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 875,01
15433	Ministre des Finances	78 164,38
15434	Marc-André Morin	492,00
15435	Club Optimiste Ste-Marthe-du-Cap	600,00
15436	Normand Courteau	120,00
15437	Unicef Québec	39,99
15438	Le Grand Prix Player's de T.R.	190,01
15439	Claude-Orise Guilbeault	3 000,00
15440	Suzanne Guilbeault	3 000,00
15441	Rosaire Guilbeault	3 000,00
15442	Jonathan Houde	165,92
15443	Yan Montplaisir	129,05
15444	Frédéric Prescott	345,00

TOTAL : 1 084 415,00

Comptes à payer au 30 juin 1998

15445	Air Liquide Canada inc.	31,64
15446	Alfa Laval Agri	60,00
15447	Béton du Cap inc.	655,65
15448	Buromax inc.	853,19
15449	Belitec inc.	408,90
15450	Boutique Le Chantier inc.	146,06
15451	Bureau en Gros	1 149,10
15452	Dynabec Itée	465,85
15453	Décoration Paré	36,80
15454	Excavation Girard & Simard inc.	6 501,78
15455	Eugène Abran Excavation	833,93
15456	GSI Environnement	194,10
15457	Goodall Snowden Rubber	677,82
15458	Go-Elan inc.	94,32
15459	Hymec inc.	210,19
15460	Imprimerie Art Graphique inc.	1 184,75
15461	L'Horizon Vert enr.	17 679,35
15462	L'Hebdo Journal	601,79
15463	Le Nouvelliste	356,58
15464	Location Trois-Rivières	268,70
15465	Leros-Vac inc.	1 943,94
15466	Les Ateliers Tou Fer	71,32
15467	Major Mini Moteur enr.	994,92
15468	Micromedica inc.	138,03



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15469	Motosport 4 Saisons	126,52
15470	Nove Environnement inc.	94,90
15471	Purolator Ltd	35,95
15472	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	212,67
15473	9013-5278 Québec inc.	46,30
15474	Produits Chimiques Sany inc.	120,13
15475	Plante Sports	361,04
15476	Produits Praxair inc.	8,73
15477	Publicité spécialisée	1 367,45
15478	Québec Linge MC	51,78
15479	RPM Tech inc.	389,60
15480	Remise 2000 enr.	865,63
15481	RDS Radio inc.	57,52
15482	Roy, Martel, St-Pierre	287,56
15483	Sani-Marc inc.	376,76
15484	Service de pneus C.T.R. Itée	78,50
15485	Simard & Beaudry inc.	158,19
15486	Laviolette auto Location inc.	1 363,05
15487	Westburne Itée	2 176,27
15488	S.P.A.M.	212,81
15489	Heenan Blaikie	<u>3 345,86</u>

TOTAL : 47 295,93

Fonds de dépenses en immobilisations

0048	Béton du Cap inc.	476,20
0049	Excavation Girard & Simard inc.	603,88
0050	Eugène Abran Excavation	18 697,16
0051	Groupe Drainamar	202,44
0052	Info-Affiches enr.	230,05
0053	Laboratoire de Services spécialisés	4 685,42
0054	Launier & Fils inc.	4 811,82
0055	Les Laboratoires Shermont inc.	9 441,64
0056	Pluritec Itée	9 221,97
0057	Plomberie Mobile	6 881,76
0058	Remise 2000 enr.	62,88
0059	Matériaux Économique inc.	6 542,62
0060	Signoplus	<u>226,64</u>

TOTAL : 62 084,48

GRAND TOTAL : 109 380,41

Adopté

98-287

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 22 juin 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-288

Transport - Adjudication du contrat pour le déneigement

ATTENDU la demande de soumissions publiques pour le déneigement publiée selon les exigences de l'article 573 de la Loi sur les cités et villes;

ATTENDU que des prix ont été ont été demandés pour un an, trois ans, cinq ans et dix ans;

ATTENDU les soumissions reçues de trois entrepreneurs, analysées et jugées conformes par le service technique, soit : Simard & Beaudry, Aménagement Pluri-Service inc. et Entreprise Gaston Girard inc.;

ATTENDU que l'Entreprise Gaston Girard inc. est le plus bas soumissionnaire pour la période d'un (1) an, soit pour un montant de 90 278,83 \$ taxes incluses;

ATTENDU que cette entreprise est une entreprise locale et que Monsieur Gaston Girard a su démontré la qualité du service rendu à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour le déneigement pendant les cinq dernières années;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à l'Entreprise Gaston Girard inc., soit le plus bas soumissionnaire, le contrat de déneigement pour l'année 1998-1999 pour un montant de 90 278,83 \$ taxes incluses, représentant ainsi une économie annuelle de 5 216 \$ pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-330-433 (contrat de déneigement).

Adopté

98-289

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur

ATTENDU la demande soumise par la firme Consultants René Gervais inc. concernant le paiement des honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du secteur Village pour la période au 26 juin 1998, au montant de 13 359,50 \$ taxes incluses;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- DE PAYER la facture numéro 147098, au montant de 13 359,50 \$, à la firme consultants René Gervais inc. pour la surveillance des travaux d'infrastructures du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

98-290

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement numéro 3 de l'entrepreneur André Cyrenne inc. au montant de 141 287,16 \$, étant le dernier décompte pour les travaux du règlement numéro 1998-01-502;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants René Gervais inc.;

ATTENDU la vérification faite par le service technique de la ville;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 141 287,16 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur André Cyrenne inc. pour la complétion des travaux concernant le projet du secteur Village;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 04-142-11 (Règlement numéro 1998-01-502)

Adopté

98-291

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement numéro 2 de l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. au montant de 439 146,19 \$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants VFP inc. et par le service technique de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement numéro 2 de l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. pour les travaux exécutés au 30 juin 1998 concernant le projet de la Route 138 (Rue Notre-Dame);
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 439 146,19 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. pour payer cette demande;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-292

Transport - Appui à la Ville de Saint-Louis-de-France

ATTENDU le projet de règlement présenté par la Ville de Saint-Louis-de-France pour contrôler la circulation des véhicules lourds sur son territoire;

ATTENDU que ce projet ne contrevient pas aux orientations de notre municipalité en matière de circulation de véhicules lourds;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement
QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap appuie les démarches de la Ville de
Saint-Louis-de-France pour contrôler la circulation lourde sur son territoire.

Adopté

98-293

Urbanisme - Demande d'aide financière au ministère fédéral des Transports
pour la réfection des installations de protection contre l'érosion à Sainte-
Marthe-du-Cap

ATTENDU que le ministère fédéral des Transports a érigé, au début des
années 1960, des remparts de protection contre l'érosion sur le bord du
fleuve, là où des habitants étaient susceptibles de subir des dommages;

ATTENDU que la crue exceptionnelle des eaux du printemps 1998 a causé
de sérieux dommages au mur de protection en bordure de la résidence de
nombreux propriétaires résidant sur le bord du fleuve à Sainte-Marthe-du-
Cap;

ATTENDU que le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap souhaite que
le ministère fédéral des Transports continue de protéger les rives en
contribuant à la réfection des remparts de protection;

ATTENDU les estimations des coûts pour la réparation des installations de
protection en bordure de la résidence de certains résidents de Sainte-
Marthe-du-Cap;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu
unanimement :

- 1- DE DEMANDER au ministère fédéral des Transports d'étudier la
situation de la détérioration des murs de protection en bordure du
fleuve;
- 2- D'INFORMER le ministère fédéral des Transports des coûts liés à la
réparation du mur de protection de certains résidents touchés par ces
dommages.

Adopté

98-294

Hygiène du milieu - Acceptation conditionnelle de la proposition de la Régie
intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières Métropolitain

ATTENDU le projet d'entente de fermeture du projet d'assainissement du
Trois-Rivières métropolitain déposé le 15 juin 1998 par le ministère des
Affaires municipales;

ATTENDU QUE la proposition d'entente nous apparaît essentiellement
acceptable;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimement :

- 1- D'ACCEPTER la proposition d'entente telle que proposée
conditionnellement à ce que la Régie intermunicipale
d'assainissement des eaux se porte garante de tout dommage et des



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

coûts inhérents qui pourraient survenir aux puits de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap, et ce, pour une durée indéterminée;

- 2- La formulation de la résolution à être adoptée par la Régie devra satisfaire les autorités de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

Hygiène du milieu - Acceptation de la proposition du ministère des Affaires municipales pour la fermeture du projet d'assainissement des eaux usées du Trois-Rivières Métropolitain

Ce point est retiré de l'ordre du jour

98-295

Mise en valeur du territoire - Demande d'autorisation au ministère des Affaires municipales pour aliéner un terrain acquis en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux

ATTENDU QUE la Ville a acquis, pour des fins industrielles, les parties des lots 107, 108, 109, 110 et 111 qui sont maintenant intégrées aux lots 747 et 748;

ATTENDU QUE les espaces propices au développement industriel sont tous occupés;

ATTENDU QUE les espaces qui n'ont pas servi au développement industriel à cause de la mauvaise qualité des sols ont déjà fait objet d'une autorisation du Ministre de l'industrie et du commerce;

ATTENDU QUE des promoteurs sérieux ont montré leur intérêt pour réaliser le projet d'habitation intégré à un golf;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement :

- 1- QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap requiert du Ministre des Affaires municipales l'autorisation d'aliéner les terrains autrefois désignés comme étant des parties des lots 107, 108, 109, 110 et 111 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, acquis en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux, dont le changement de vocation a été autorisé par le Ministre de l'industrie et du commerce, de la science et de la technologie en date du 30 octobre 1996, lesquels font maintenant partie du lot 747 et lot 748 du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain, selon le protocole d'entente annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante et ce, conformément à la Loi sur les immeubles industriels municipaux;
- 2- D'AUTORISER monsieur Frédéric Prescott, maire, et monsieur Jean-Claude Beaumier, directeur général, à signer tout document donnant effet à la présente pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-296

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. au montant de 24 550,94 \$ pour le transport de 667 voyages de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

sable à 32 \$ chacun, pour les travaux de la rue Notre-Dame;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 24 550,94 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. pour le transport de 667 voyages de sable;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-297

Mise en valeur du territoire - engagement de la firme Nove Environnement pour la confection d'un plan d'aménagement d'un parc de détente situé sur la 6^e Rue

ATTENDU la nécessité de faire l'aménagement d'un parc de détente sur le terrain laissé vacant suite à la démolition de l'école Sainte-Marthe;

ATTENDU l'offre soumise par la firme Nove Environnement inc. pour la réalisation d'un concept d'aménagement d'un parc de détente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement DE MANDATER la firme Nove Environnement pour réaliser un concept d'aménagement d'un parc de détente.

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-286, 98-288 à 98-291, 98-296 et 98-297.

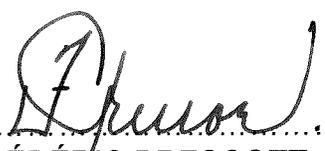

Trésorière

98-298

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

Adopté


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Jeudi, le 30 juillet 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce jeudi 30^e juillet 1998 à 17 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Monsieur Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire

Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint est aussi présent.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire des séances du Conseil, jeudi 30^e jour de juillet 1998 à 17 heures, et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

Vois « ANNEXE »

DONNÉ ce 28^e jour du mois de juillet 1998.

(Signé)

Christiane Isabelle
Greffière

(Copie conforme)

Christiane Isabelle
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-299

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION SPÉCIALE DU 30 JUILLET 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration – Vente d'une partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois
- 6- Levée de l'assemblée

Adopté

98-300

Administration - Vente d'une partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois

ATTENDU la demande reçue de Madame Julie Biron pour l'acquisition du terrain vacant situé sur la rue Sicotte connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-trois (Ptie 583), mesurant environ trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48m) de largeur par environ trente mètres et quarante-huit centièmes (30.48m) de profondeur représentant une superficie approximative de 929 mètres carrés;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désirent vendre ce terrain par voie de soumissions publiques;

Il est résolu unanimement:

- 1- DE FAIRE paraître un appel d'offres dans l'Hebdo Journal afin de demander des prix pour un terrain vacant situé sur la rue Sicotte désigné comme étant une partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois (Ptie 583);
- 2- DE MENTIONNER dans l'appel d'offres que la mise à prix de ce terrain est de 7 500 \$;

Adopté

98-301

Levée de l'assemblée

À 18:30 heures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté


.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIERE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 10 août 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 10 août 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Messieurs
les Conseillers : Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi
que Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi
présents

98-302

Adoption de l'ordre du jour

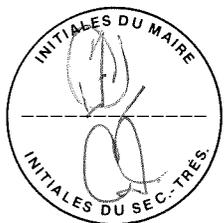
Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unaniment D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 10 AOÛT 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration - Comptes



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 8- Administration - Vente d'une partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois
- 9- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 10- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur (Consultants V.F.P. inc.)
- 11- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur (Excavation Girard & Simard inc.)
- 12- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur (Les Constructions et Pavages Continental inc.)
- 13- Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur (La Cie de Construction Dollard Ltée)
- 14- Transport - Demande au ministère des Transports pour établir la vitesse à 50 km/heure sur une partie de la Route 138
- 15- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1998
- 16- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1998
- 17- Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.
- 18- VARIA
 - 18.1- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur (Excavation Girard & Simard inc.)
 - 18.2- Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur (René Gervais)
 - 18.3- Administration - Convention collective de travail 1998-2002
- 19- Levée de l'assemblée

Adopté

98-303

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance des procès-verbaux des séances du 6 et 30 juillet 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

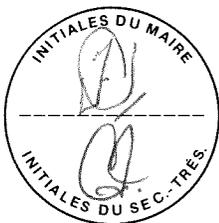
Adopté

98-304

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 31 juillet 1998.

Adopté



No de résolution
ou annotation

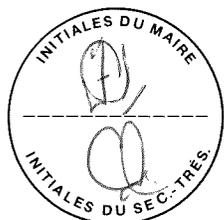
Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-305

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15490	Électricité A.C.A. inc.	523,37
15491	Hydro-Québec	1 330,05
15492	Bell Canada	524,44
15493	Les Pétroles Maurice enr.	680,25
15494	Les Pétroles Maurice enr.	79,00
15495	Renald Guilbault	1 800,00
15496	Jean Guilbault	1 800,00
15497	François Guilbault	1 800,00
15498	Lily Guilbault	1 800,00
15499	Ghislaine Guilbault	1 800,00
15500	Soc. Qué. Ass. des eaux	2 972,02
15501	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15502	Entretien M.C. enr.	1 782,88
15503	Entretien M.C. enr.	1 575,84
15504	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15505	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 995,70
15506	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	6 337,87
15507	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	12 297,74
15508	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	6 485,83
15509	Bernard Labrie	12,42
15510	Garage Levesque & Fils inc.	123,00
15511	Laurent Corbin	2 719,94
15512	Les Pétroles Maurice enr.	435,05
15513	Bell Mobilité Pagette	27,50
15514	Hydro-Québec	3 943,60
15515	Services financiers Newcourt Itée	460,10
15516	Guillaume Cossette	34,00
15517	C.O.M.A.Q.	258,82
15518	Receveur Général du Canada	9 226,28
15519	Ministre du Revenu	12 342,11
15520	S.C.F.P.	271,45
15521	Trust Général du Canada	4 727,05
15522	Comm. adm. régimes de retraite	502,65
15523	Olco	168,01
15524	Shell Canada Itée	181,83
15525	P.H. Construction inc.	218,13
15526	Gertrude Hébert	4 678,10
15527	Hydro-Québec	5 932,42
15528	Bell Mobilité	577,42
15529	Cantel	241,40
15530	Services Financiers Newcourt Itée	460,10
15531	Buromax inc.	953,56
15532	Bell Canada	351,41
15533	Bell Canada	252,33
15534	Videotron Itée	28,73
15535	La Personnelle-Vie	5 158,77
15536	Dynabec Itée	6 156,14
15537	Municipalité de Champlain	15 898,50
15538	SQAE	12 252,91
15539	Ville de Cap-de-la-Madeleine	833,90
15540	Lyne Marcotte	100,00



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15541	Comité sectoriel R. Guilbault inc.	3 393,00
15542	Entretien M.C. enr.	1 627,60
15543	Frédéric Prescott	575,80
15544	Les Pétroles Maurice enr.	536,80
15545	Les Pétroles Maurice enr.	13,00
15546	Luce Larivière	100,00
15547	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15548	Jean Brochu	164,95
15549	Pétanque-Amis Ste-Marthe inc.	2 130,25
15550	Florian Massicotte	100,00
15551	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 430,12
15552	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	5 749,08
15553	Ville de Cap-de-la-Madeleine	184 796,70
15554	Gertrude Hébert	540,25
15555	Bell Canada	492,08
15556	La Personnelle-Vie	2 656,19
15557	Hydro-Québec	80,18
15558	Levesque, Beaubien, Geoffrion inc.	50 621,73
15559	Guy Dufresne	<u>656,00</u>
TOTAL :		418 584,04

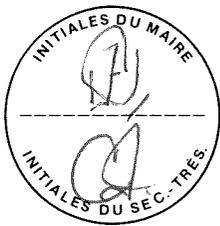
Fonds de dépenses en immobilisations

0061	Excavation Girard & Simard inc.	24 965,03
0062	René Gervais	13 359,50
0063	André Cyrenne inc.	141 287,16
0064	Les Constructions et Pavages Continental inc.	439 146,19
0065	Eugène Abran Excavation	164,65
0066	Pluritec ltée	4 320,34
0067	Électricité A.C.A. inc.	149,53
0068	Cantel	<u>126,97</u>
TOTAL :		623 519,37

GRAND TOTAL : 1 042 103,41

Comptes à payer au 31 juillet 1998

15560	Air Liquide Canada inc.	31,75
15561	Buromax inc.	2 539,99
15562	Belitec inc.	79,55
15563	Boutique Le Chantier inc.	169,30
15564	Coopérative Agricole de Champlain	1 327,85
15565	Construction S.R.B.	1 524,54
15566	Dynabec ltée	126,53
15567	Dicom Express	27,02
15568	Décoration Paré	36,80
15569	Électricité A.C.A. inc.	224,30
15570	Excavation Girard & Simard inc.	2 568,51
15571	Eugène Abran Excavation	101,22
15572	Garage Marcel Roy & Fils inc.	907,88
15573	GSI Environnement	168,23
15574	Henri Bourgeois inc.	259,70



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15575	Imprimerie Art Graphique inc.	171,39
15576	L'Hebdo Journal	155,28
15577	Les Éditions Yvon Blais inc.	264,56
15578	Launier & Fils inc.	22,82
15579	Micromédica inc.	519,28
15580	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	884,62
15581	Pneus S.L.	21,85
15582	Produits Praxair inc.	8,73
15583	Phenix	86,27
15584	Québec Linge MC	25,89
15585	RPM Tech inc.	65,27
15586	Remise 2000 enr.	377,11
15587	Simard Beaudry inc.	437,77
15588	Westburne ltée	205,41
15589	C.O.M.A.Q.	373,83
15590	M.R.C. de Francheville	40,00
15591	S.P.A.M.	465,85
15592	Gilbert Roberge	1 265,28
15593	Heenan Blaikie	5 488,65
15594	Yves Montplaisir	116,00
15595	Accessoires Outillage ltée	301,14
15596	Copie X Press	155,67
15597	Centre Japonais de la Photo	35,64
15598	Snap-On	89,20
15599	Signoplus	<u>5 055,97</u>

TOTAL: 26 726,65

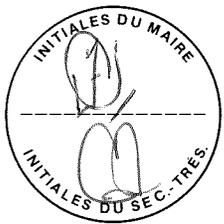
Fonds de dépense en immobilisations

0069	Belitec inc.	75,92
0070	Béton Vibré inc.	560,75
0071	Canadian Tire	28,75
0072	Excavation Girard & Simard inc.	14 072,15
0073	Eugène Abran Excavation	6 647,23
0074	Laboratoire de services spécialisés	16 443,86
0075	Location Trois-Rivières	221,54
0076	Remise 2000 enr.	64,72
0077	RDS Radio inc.	63,27
0078	Sani Mobile	744,80
0079	Telecon	1 334,29
0080	Cossette, Traitement d'asphalte	2 070,45
0081	Westburne ltée	454,85
0082	Jean-Marie Lottinville	172,54
0083	Matériaux Économiques inc.	<u>1 302,94</u>

TOTAL : 44 258,06

GRAND TOTAL : 70 984,71

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-306

Administration - Vente d'une partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois

ATTENDU l'appel d'offre pour la vente du terrain vacant situé sur la rue Sicotte connu et désigné comme étant une partie du lot numéro cinq cent quatre-vingt-trois (Ptie 583), mesurant approximativement trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m) de largeur par trente mètres et quarante-huit centièmes (30,48m) de profondeur, représentant une superficie approximative de 929 mètres carrés;

ATTENDU l'unique soumission reçue de Madame Julie Biron au montant de 7 500 \$;

ATTENDU que Madame Biron désire acheter ce terrain afin d'y ériger sa résidence permanente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE VENDRE à Madame Julie Biron la partie du lot cinq cent quatre-vingt-trois situé sur la rue Sicotte, ayant une superficie approximative de 929 mètres carrés, pour le prix de 7 500 \$;
- 2- D'INFORMER Madame Biron qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour faire cadastrer ledit terrain avant d'y ériger une résidence;
- 3- DE PRÉCISER que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction;
- 4- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté

98-307

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 6 juillet 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-308

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur

ATTENDU la demande de paiement numéro 712602 au montant de 25 290,02 \$ soumise par la firme Consultants V.F.P. inc. pour les honoraires professionnels concernant les travaux de réaménagement de la Route 138;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement numéro 712602 de la firme Consultants V.F.P. inc. pour les honoraires professionnels concernant les travaux de réaménagement de la Route 138;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 25 290,02 \$ taxes incluses, à la firme Consultants V.F.P. inc. pour payer cette demande;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-309

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. au montant de 10 931,97 \$ pour le transport de 2,970 mètres cubes de sable à 3,20 \$ chacun plus taxes, pour les travaux de la rue Notre-Dame;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc.;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 10 931,97 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. pour le transport de 2,970 mètres cubes de sable;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-310

Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur

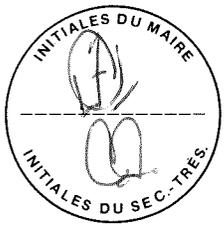
ATTENDU la demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard ltée au montant de 46 309,85 \$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Pluritec et par le service technique de la ville;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 40 000 \$ taxes incluses à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard ltée pour payer une partie cette demande;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-48 (Règlement numéro 1998-02-503).

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-311

Transport - Demande au ministère des Transports pour établir la vitesse à 50 km/heure sur une partie de la Route 138

ATTENDU la réfection d'une partie de la Route 138 entre le numéro civique 1760 et la 10^e Rue;

ATTENDU que les véhicules routiers circulent à une vitesse élevée;

ATTENDU que la densité des résidences est très importante dans ce secteur;

ATTENDU la présence d'un trottoir et de deux bandes cyclables sur ce tronçon de la route;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER au ministère des Transports d'abaisser la limite de vitesse à 50 km/heure sur une partie de la Route 138, soit entre la 10^e Rue et le numéro civique 1760.

Adopté

98-312

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juin 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 12 permis ont été émis au cours du mois de juin 1998 pour une valeur estimée de 472 900 \$;

ATTENDU que sur ces 12 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 67 000 \$ et 1 pour la construction d'immeuble industriel pour une valeur estimée à 375 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juin 1998.

Adopté

98-313

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de juillet 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 15 permis ont été émis au cours du mois de pour une valeur estimée de 182 800 \$;

ATTENDU que sur ces 15 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 125 000 \$;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois de juillet 1998.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-314

Loisirs - Versement à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.

ATTENDU que l'Association de soccer Ste-Marthe inc. a remis son bilan financier pour l'année 1997;

ATTENDU leurs dépenses pour la saison 1998;

ATTENDU la vérification effectuée par la directrice des loisirs et que des dépenses de plus de 24 000 \$ sont prévues pour l'année financière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- DE VERSER une somme forfaitaire de 5 000 \$ à titre de subvention à l'Association de soccer Ste-Marthe inc.;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-83-999 (Contribution à l'Association de soccer).

Adopté

98-315

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'entrepreneur

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. au montant de 3 140,18 \$ pour le transport de 910 mètres cubes de sable à 3,00 \$ chacun, pour les travaux du secteur Village;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc.;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 3 140,18 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. pour le transport de 910 mètres cubes de sable;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

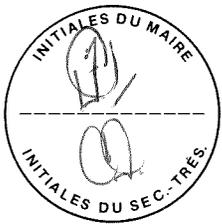
98-316

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Paiement à l'ingénieur

ATTENDU la demande de paiement numéro 148598 au montant de 8 389,48 \$ soumise par la firme René Gervais pour les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux du secteur Village;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement numéro 148598 de l'ingénieur René Gervais pour les honoraires professionnels au 31 juillet 1998 pour la surveillance des travaux du secteur Village;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 8 389,48 \$ taxes incluses à l'ingénieur René Gervais pour payer cette demande;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

98-317

Administration - Convention collective de travail 1998-2002

ATTENDU l'entente signée le 16 juin 1998 entre la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et le Syndicat canadien de la fonction publique concernant la convention collective de travail 1998-2002;

ATTENDU qu'il y a lieu de faire une deuxième entente puisque les parties ont oublié d'insérer l'article 25 dans la convention collective, lors de la mise en page;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le contenu de la deuxième entente visant à intégrer l'article 25 à la convention collective de travail se terminant le 31 décembre 2002 pour faire partie intégrante à la présente;
- 2- DE MANDATER Monsieur Frédéric Prescott, maire, Monsieur Richard Dufresne, conseiller municipal et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, ladite entente.

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-305, 98-308 à 98-310, 98-314 à 98-316


Trésorière

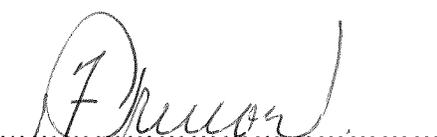
98-318

Levée de l'assemblée

À 20:20 heures;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 24 août 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 24 août 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Danielle Gélinas

Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi
que Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi
présents

98-319

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé

SESSION RÉGULIÈRE DU 24 AOÛT 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du
jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215
- 8- Administration - Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215
- 9- Administration - Nomination d'un inspecteur agraire
- 10- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 11- Sécurité publique - Composition du comité de sécurité publique
- 12- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur
- 13- Loisirs - Félicitations aux Félix de Sainte-Marthe-du-Cap
- 14- Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap
- 15- VARIA
 - 15.1- Hygiène du milieu - Acceptation du quatrième addenda de la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales
- 16- Levée de l'assemblée

Adopté

98-320

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du ¹⁰⁻⁰⁸⁻¹⁹⁹⁸ au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-321

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 août 1998.

Adopté

98-322

Administration - Modification aux règlements et pour émettre des billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap se propose d'emprunter par billets pour montant total de 682 376 \$ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Numéro</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
201	Travaux d'infrastructure sur la 6 ^e , 8 ^e et 9 ^e Rue	163 500 \$
202	Mise en forme de rue " " "	90 000 \$
209	Construction d'égout pluvial, mise en forme et pavage sur une partie de la 9 ^e Rue	62 900 \$
214	Travaux d'infrastructure sur la 10 ^e , 11 ^e , 12 ^e rue, 1 ^{re} et 2 ^e Avenue	79 400 \$
215	Travaux d'infrastructure sur une partie de la 2 ^e et 3 ^e Avenue	349 000 \$

ATTENDU qu'à cette fin, il devient nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces billets sont émis;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
- 2- QUE les billets seront signés par le maire et la greffière;
- 3- QUE les billets seront datés du 4 septembre 1998;
- 4- QUE les intérêts sur les billets seront payables semi-annuellement;
- 5- QUE les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit:

- 1- 51 976 \$
- 2- 54 900 \$
- 3- 58 400 \$
- 4- 61 600 \$
- 5- 65 400 \$

5- 390 100 \$ (à renouveler)

- 6- QUE pour réaliser cet emprunt, la ville doit émettre par billets pour un terme plus court que prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de:

5 ans (à compter du 4 septembre 1998); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements numéro 201, 202, 209, 214 et 215; chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

Adopté

98-323

Administration - Emprunt par billets - Règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- QUE la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap accepte l'offre qui lui est faite par Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc. pour son emprunt de 682 376 \$ par billets en vertu des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215, au prix de 98,079 \$, et échéant en série 5 ans comme suit:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- QUE les billets, capital et intérêts, seront payables à Lévesque, Beaubien, Geoffrion inc.

51 976 \$	5,00%	4 septembre 1999
54 900 \$	5,15%	4 septembre 2000
58 400 \$	5,30%	4 septembre 2001
61 600 \$	5,50%	4 septembre 2002
455 500 \$	5,60%	4 septembre 2003

Adopté

98-324

Administration - Nomination d'un inspecteur agraire

ATTENDU les dispositions de l'article 110 de la Loi sur les cités et villes qui stipule que le Conseil peut nommer un ou plusieurs inspecteurs agraires qui restent en fonction pour la période que fixe le Conseil;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement DE NOMMER Monsieur Jean Mercier pour agir à titre d'inspecteur agraire pour une période indéterminée.

Adopté

98-325

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 10 août 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-326

Sécurité publique - Composition du comité de sécurité publique

ATTENDU que le Conseil a manifesté le désir de former un comité de sécurité publique afin d'obtenir des recommandations concernant la sécurité publique dans la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU que le comité doit être composé d'un membre du Conseil, de deux employés municipaux, d'un policier désigné de la Ville de Cap-de-la-Madeleine et de deux résidents de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap ;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE NOMMER les personnes suivantes pour faire partie du comité de sécurité publique:

M. Laurent Pontbriand, conseiller
M. Richard Dufresne, conseiller
M. Jean Mercier, inspecteur municipal
M. Fernand Veillette, directeur des travaux publics
M. Pierre Simard, résident
M. Paul St-Laurent, résident
M. Réjean Vivier, lieutenant à la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine
Mme Christiane Isabelle, greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 2- D'ÉTABLIR la durée du premier mandat à deux ans renouvelable jusqu'à un maximum de trois (3) mandats consécutifs.

Adopté

98-327

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur

ATTENDU la demande de paiement numéro 712603 au montant de 22 760,91 \$ soumise par la firme Consultants V.F.P. inc. pour les honoraires professionnels concernant les travaux de réaménagement de la Route 138;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par la trésorière de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement numéro 712603 de la firme Consultants V.F.P. inc. pour les honoraires professionnels concernant les travaux de réaménagement de la Route 138;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 22 760,91 \$ taxes incluses, à la firme Consultants V.F.P. inc. pour payer cette demande;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-328

Loisirs - Félicitations aux Félix de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la présence des Félix de Sainte-Marthe-du-Cap au baseball mineur, au niveau régional;

ATTENDU qu'ils ont remporté le championnat des séries dans la catégorie Atome A pour une troisième année consécutive;

Il est résolu unanimement D'OFFRIR nos félicitations à l'entraîneur Monsieur Denis Jalbert et à ses joueurs pour le championnat des séries dans la catégorie Atome A.

Adopté

98-329

Loisirs - Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine - Patineurs de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU les demandes des parents concernant l'inscription au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU la différence de tarification pour les non-résidents de cette ville;

ATTENDU qu'une dizaine d'enfants de Sainte-Marthe-du-Cap sont inscrits à ce club de patinage;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE PARTICIPER financièrement pour chaque enfant inscrit au Club de patinage artistique Cendrillon de Cap-de-la-Madeleine, pour la différence de tarification des non-résidents, c'est-à-dire 30 \$ maximum par patineur;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-702-90-999 (autres dépenses).

Adopté

98-330

Hygiène du milieu - Acceptation du quatrième addenda de la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales

ATTENDU le quatrième addenda à la convention de réalisation relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales modifiant la convention du 30 avril 1985;

ATTENDU que Monsieur Fernand Veillette, directeur des travaux publics, a effectué la vérification de cet addenda et que celui-ci est jugé acceptable;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le quatrième addenda à la convention relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière à signer pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, tout document pouvant donner effet à la présente.

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-327 et 98-329


Trésorière

98-331

Levée de l'assemblée

À 19:45 heures;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la séance soit levée.

Adopté


DANIELLE GELINAS
MAIRE SUPPLÉANT


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

Lundi le 14 septembre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 14 septembre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière ainsi que Messieurs Jean-Claude
Beaumier, directeur général et Fernand Veillette, directeur général adjoint,
sont aussi présents

98-332

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu
unanimentement D'EN FAIRE l'adoption tel que rédigé

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 SEPTEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 9- Sécurité publique – Acceptation des décisions du Comité de sécurité publique
- 10- Sécurité publique – Facture à payer pour les services de la Sûreté du Québec
- 11- Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur Gaston Girard
- 12- Transport – Règlement numéro 1998-02-501 – Paiement à l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc.
- 13- Transport - Chemin de tolérance - Lot 85-P
- 14- Transport - Achat de pneus
- 15- Transport – Règlement numéro 1998-01-502 – Pavage d'un sentier pédestre situé entre la 5^e Rue et le Chemin du Parc
- 16- Transport – Règlement 1998-01-502 - Acceptation du plan de la firme Nove Environnement inc. pour l'aménagement d'un parc
- 17- Transport – Règlement 1998-01-502 – Aménagement d'un parc de détente dans le secteur Village
- 18- Transport – Règlement 1998-01-502 – Nomination d'un parc de détente dans le secteur Village
- 19- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1998
- 20- VARIA
- 21- Levée de l'assemblée

Adopté

98-333

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 24 août 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

Dépôt de document

À la période de question, Monsieur Jean-Nil Lebel fait le dépôt d'un document.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-334

Correspondance

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unaniment D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16 au 31 août 1998.

Adopté

98-335

Administration - Comptes

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unaniment QUE les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15600	L'Horizon Vert enr.	7 125,80
15601	Mme Céline Trudel	25,00
15602	Mme Marie Julien	10,00
15603	M. Gérard Boisvert	65,00
15604	Comité sectoriel St-Malo	400,00
15605	M. Laurent Corbin	1 039,00
15606	Shell Canada Itée	126,63
15607	Les Pétroles Maurice enr.	448,04
15608	Les Pétroles Maurice enr.	84,40
15609	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	170,77
15610	Mme Lucie Brouillette	25,00
15611	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	735,27
15612	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	338,84
15613	Hydro-Québec	428,14
15614	Bell Mobilité Pagette	27,50
15615	Compagnie Canadienne d'assurances Lombard	500,00
15616	Mme Martine Daigle	10,00
15617	Récupération Tersol inc.	12 229,08
15618	Trust Général du Canada	4 740,74
15619	Ministre du Revenu	12 305,81
15620	S.C.F.P.	242,27
15621	Comm. adm. régimes de retraite	502,65
15622	Receveur Général du Canada	9 143,46
15623	Ferme M.C.F. Leclerc inc.	250,00
15624	M. Marc Morin	248,08
15625	M. Pierre Girard	13,08
15626	M. Denis Melançon	13,08
15627	M. Léon Trépanier	81,34
15628	M. Yvon Dauphinais	16,74
15629	M. André Cantin	28,51
15630	M. Jean Brochu	22,52
15631	M. Éric Massicotte	11,53
15632	Mme Francine Bastien	15,16
15633	M. Étienne Poirier	15,20
15634	M. Steeve Leclerc	18,24
15635	M. Claude Lebel	14,76
15636	M. Mario Beaupré	14,54
15637	M. Gaétan Laperrière	12,88
15638	M. Robert St-Germain	14,62
15639	M. Guy Letarte	45,45
15640	M. Mario Manseau	13,14
15641	Bell Canada	282,02
15642	Bell Mobilité	269,56



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15643	Cantel	244,01
15644	Entretien M.C. enr.	1 593,09
15645	Pitney Bowes Leasing	372,69
15646	Vidéotron Itée	28,73
15647	Fondation Cloutier du Rivage	200,00
15648	Mme Johanne Tardif Latour	75,00
15649	Services Financiers Newcourt Itée	90,13
15650	Mme Maude Larivière	15,00
15651	Hydro-Québec	3 922,38
15652	SQAE	268,28
15653	Mme Anne Beaudoin	25,00
15654	Mme Léona Corbin	25,00
15655	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
15656	M. Frédéric Prescott	343,28
15657	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 836,72
15658	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	4 449,40
15659	Ass. des loisirs des policiers	55,00
15660	M. Normand Courteau	50,00
15661	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	168,53
15662	Les Pétroles Maurice enr.	383,19
15663	Les Pétroles Maurice enr.	125,60
15664	Stanchem inc.	4 024,93
15665	Québec Vert	12,95
15666	Hydro-Québec	5 290,55
15667	M. Louis Bellerive	32,94
15668	Association de soccer Ste-Marthe inc.	5 000,00
15669	Dynabec Itée	56,00
15670	Fonds de partenariat touristique	26,75
15671	Hydro-Québec	58,61
15672	Bell Canada	546,56
15673	M Normand Courteau	200,00
15674	Entretien M.C. enr.	1 575,84
15675	Mme Micheline Courteau	900,00
15676	Jean-Claude Beaumier, consultant	1 269,23
15677	Récupération Tersol inc.	6 114,54
15678	Dynabec Itée	34 756,25
15679	Colette Fortin	2 029,04
15680	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 016,06
15681	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	12 695,65
15682	Mme Gertrude Hébert	1 195,25
15683	M. Richard Vivier	13,37
15684	M. Gaston Girard	7,93
15685	Mme Claire Hamel	34,33
15686	M. Marcel Trépanier	52,09
15687	M. Frédéric Prescott	242,02
15688	SQAE	1 908,55
15689	La Personnelle-Vie	3 150,99
15690	Hydro-Québec	1 731,72
15691	M. Richard Lafond	25,00
15692	Mme Diane Robichaud	50,00
15693	Mme Nathalie Audet	40,00
15694	Mme Louise Brouillette	30,00
15695	Shell Canada Itée	138,91
15696	Trust Général du Canada	3 944,54
15697	Ministre du Revenu	11 035,55



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15698	S.C.F.P.	178,84
15699	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
15700	Receveur Général du Canada	8 374,78
15701	M. Jean-Claude Beaumier	<u>367,08</u>
		<u>190 293,61</u>
	<u>Fonds de dépenses en immobilisations</u>	
0084	Consultants VFP inc.	25 290,02
0085	René Gervais	8 389,48
0086	Annulé	
0087	La cie de construction Dollard ltée	40 000,00
0088	Guy Veillette	560,00
0089	Cantel	125,53
0090	Consultants VFP inc.	22 760,91
0091	François Boissonneault	29,91
0092	Alain Vermette	<u>84,93</u>
	TOTAL :	<u>97 240,78</u>
	GRAND TOTAL :	<u>287 534,39</u>
	<u>Comptes à payer au 31 août 1998</u>	
15702	Bell-Horizon	1 380,32
15703	Air Liquide Canada inc.	70,64
15704	Automatisation Industrielle Baril	110,08
15705	Armand Le Nabec, paysagiste	805,17
15706	Béton du Cap inc.	2 139,47
15707	Buromax inc.	750,07
15708	Boutique Le Chantier inc.	306,95
15709	Boiseries J.L.D.L. enr.	1 010,36
15710	Construction S.R.B.	59,15
15711	Construction & Pavage Maskimo ltée	1 044,55
15712	Centre du ressort Trois-Rivières inc.	100,56
15713	Carquest	20,93
15714	Décoration Paré	165,69
15715	Électricité A.C.A. inc.	1 303,23
15716	Excavation Girard & Simard inc.	9 650,61
15717	Équipement M.N.D. inc.	606,35
15718	Gaston Brouillette inc.	37,94
15719	Garage Charest & Frères inc.	67,17
15720	Groupe Drainamar	241,89
15721	GSI Environnement	155,29
15722	Hymec inc.	469,81
15723	Imprimerie Art Graphique inc.	144,93
15724	L'Horizon Vert enr.	5 101,35
15725	L'Hebdo Journal	552,13
15726	Les cafés populaires Henri enr.	83,75
15727	Location Trois-Rivières	448,48
15728	Les entreprises Gaston Fournier inc.	149,99
15729	Laurent Corbin	952,00
15730	Laboratoire d'environnement S.M. inc.	118,48
15731	Les Éditions Juridiques FD	37,45
15732	Labexcel inc.	236,95
15733	Major Mini Moteur enr.	237,89



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15734	Micromédica inc.	390,52
15735	Messagerie de Trois-Rivières	10,06
15736	Pièces d'auto H.P. Jacques	441,75
15737	Produits chimiques Sany inc.	167,17
15738	Plante Sports	1 000,71
15739	Produits Praxair inc.	17,46
15740	Plastiques Usines Clément inc.	86,54
15741	Québec Linge MC	84,90
15742	Remise 2000 enr.	1064,45
15743	RDS Radio inc.	69,02
15744	Sani-Marc inc.	109,55
15745	Service de pneus C.T.R. Itée	37,50
15746	Simard Beaudry inc.	2 242,20
15747	Somavrac	2 150,97
15748	Trois-Rivières Cimentier inc.	934,00
15749	Westburne Itée	3 177,13
15750	Chambre de Commerce du Cap	161,04
15751	C.O.M.A.Q.	339,32
15752	Régie inter. ass. des eaux	1 300,00
15753	S.P.A.M.	258,81
15754	Ville de Cap-de-la-Madeleine	314,36
15755	Jean Boisvert	120,78
15756	Microtec	258,39
15757	Accessoires Outillages Itée	831,63
15758	Centre Japonais de la photo	32,07
15759	Matériaux Économiques inc.	207,05
15760	Beumier, Richard, avocats	<u>1 219,61</u>

TOTAL : 45 586,61

Fonds de dépenses en immobilisations

0093	Construction S.R.B.	1 694,90
0094	Construction & Pavage Maskimo Itée	1 819,96
0095	Centre-Jardin Normandin	75,54
0096	Électricité A.C.A. inc.	2 819,25
0097	Gazon Maski	782,18
0098	Houle Asphalte inc.	753,41
0099	Info-Affiches enr.	97,77
0100	Laboratoire de services spécialisés	12 949,81
0101	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	4 313,44
0102	Launier & Fils inc.	707,18
0103	Les Laboratoires Shermont inc.	9 238,08
0104	Remise 2000 enr.	241,06
0105	Sani Mobile	231,49
0106	Simard Beaudry inc.	605,34
0107	Trois-Rivières Cimentier inc.	931,71
0108	Westburne Itée	1 222,63
0109	Matériaux Économiques inc.	<u>207,05</u>

TOTAL : 38 690,80

GRAND TOTAL : 84 277,41

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

98-336

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 24 août 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-337

Sécurité publique – Acceptation des décisions du Comité de sécurité publique

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ENTÉRINER les recommandations du Comité de sécurité publique du 3 septembre 1998 dont copie du procès verbal est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-338

Sécurité publique – Facture à payer pour les services de la Sûreté du Québec

ATTENDU que du premier janvier 1998 au premier avril 1998, notre municipalité fut desservie par la Sûreté du Québec et qu'une facture nous fut présentée;

ATTENDU que dès le premier janvier 1998, les mécanismes étaient en place pour que la sécurité publique de Sainte-Marthe-du-Cap soit assurée par le corps policier de Cap-de-la-Madeleine;

ATTENDU que la demande d'autorisation au Ministre de la sécurité publique était bien antérieure à la date du premier janvier 1998;

ATTENDU que le budget de la municipalité avait tenu compte de la proposition de Cap-de-la-Madeleine pour préparer ses prévisions budgétaires de 1998;

ATTENDU que nous comptons sur l'économie que nous permettait l'entente pour éponger une partie de la facture imposée aux municipalités dans le cadre de l'effort collectif pour réduire le déficit de la province;

ATTENDU que les municipalités travaillent de bonne foi à la recherche des solutions pour améliorer la sécurité publique de l'agglomération trifluvienne.

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement DE DEMANDER une rencontre avec le ministre de la Sécurité Publique afin de pondérer la facture de la Sûreté du Québec pour qu'elle n'excède pas le montant que nous aurions dû payer si l'entente avec la Ville de Cap-de-la-Madeleine avait débuté le 1^e janvier 1998.

Adopté

98-339

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur Gaston Girard

ATTENDU la résolution numéro 98-258 adoptée le 8 juin 1998 par le Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap afin de confier à Excavation Girard &



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Simard inc., les travaux relatifs à la construction du ponceau et à la stabilisation des rives du cours d'eau Saint-Pierre pour un montant de 38 533,37 \$ taxes incluses, tels que décrits au bordereau de soumission;

ATTENDU que des travaux supplémentaires à la soumission ont été exécutés et ce, pour un montant de 1 173,26 \$ taxes incluses;

ATTENDU la demande de paiement de l'entrepreneur au montant de 39 706,63 \$ taxes incluses;

ATTENDU la vérification de cette demande effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Danielle Gélinas et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER la demande de paiement de l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc.;
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 39 706,63 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Excavation Girard & Simard inc. pour les travaux de construction du ponceau et de stabilisation des rives du cours d'eau Saint-Pierre;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-340

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc.

ATTENDU la demande de paiement numéro 3 de l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. au montant de 495,953.93\$;

ATTENDU la vérification de la demande effectuée par la firme Les Consultants VFP inc. et par le service technique de la ville;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER en partie la demande numéro 3 de l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. pour les travaux concernant le projet de la Route 138 (Rue Notre-Dame);
- 2- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 485,953.93 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur Les Constructions et Pavages Continental inc. pour payer cette demande;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté

98-341

Transport - Chemin de tolérance - Lot 85-P

ATTENDU l'intérêt pour la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap d'utiliser l'assiette du chemin sis sur le lot 85-P pour faire un chemin privé municipal qui pourrait être



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

déclaré "chemin de tolérance" et qui aurait pour but de permettre aux véhicules de la ville d'effectuer facilement un demi-tour lors de l'entretien du chemin;

ATTENDU que les propriétaires dudit lot, soit Monsieur Gérard Beaudet, Monsieur Cyrille Côté et Madame Francine Beaudet, ont signé un écrit acceptant que l'assiette du chemin (lot 85-P) devienne un chemin de tolérance, donc un chemin public;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ENTÉRINER le statut de tolérance, l'assiette du chemin sis sur le lot 85-P, le tout tel que montré sur le plan numéro P-98-09/001 fait par le service technique de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap en date du 8 septembre 1998.

Adopté

98-342

Transport - Achat de pneus

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer les quatre pneus du camion International de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et ce, à cause de l'usure;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a demandé des prix à quatre fournisseurs et que trois d'entre eux ont soumissionné, soit: Service de pneus C.T.R., Pneus Belisle inc. et Pneus SL inc.;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été vérifiées et jugées conformes par le service technique de la ville;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'ACHETER de la compagnie Service de pneus C.T.R., soit le plus bas soumissionnaire, quatre pneus "tubeless" de marque Bridgestone, incluant le démontage, la fourniture, l'installation sur les jantes, le remplacement des valves ainsi que l'installation sur le camion, le tout pour le prix de 1 633,35 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-390-02-640 (matériel et véhicules - pièces et accessoires).

Adopté

98-343

Transport – Règlement numéro 1998-01-502 - Pavage d'un sentier pédestre situé entre la 5^e Rue et le Chemin du Parc

ATTENDU qu'il est souhaitable de paver le sentier pédestre situé entre la 5^e Rue et le Chemin du Parc, face à la 2^e Avenue et ce, afin de faciliter son entretien;

ATTENDU que des prix pour la pose du pavage ont été demandés à deux fournisseurs, soit Les Entreprises Gaston Fournier Inc. et Construction et Pavage Maskimo Ltée;

ATTENDU que les soumissions ont été analysées et jugées conformes par le service technique de la Ville;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

- 1- DE CONFIER les travaux de pavage du sentier pédestre situé entre la 5^e Rue et le Chemin du Parc à l'entreprise Gaston Fournier inc., soit le plus bas soumissionnaire, pour un montant de 2 035.94 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

98-344

Transport – Règlement 1998-01-502 - Acceptation du plan de la firme Nove Environnement inc. pour l'aménagement d'un parc

ATTENDU que la démolition de l'école Sainte-Marthe a laissé vacant et sans aménagement l'emplacement du terrain situé dans le secteur Village;

ATTENDU que cet emplacement était d'intérêt public;

ATTENDU qu'un des objectifs du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap est d'embellir les espaces libres de la ville par des aménagements appropriés;

ATTENDU le désir de certains contribuables d'y voir des espaces verts;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a demandé à la firme Nove Environnement inc. de lui présenter un plan pour y aménager cet espace;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'ACCEPTER le plan présenté par la firme Nove Environnement inc. pour l'aménagement d'un parc sur le terrain devenu vacant suite à la démolition de l'école Sainte-Marthe.

Adopté

Transport – Règlement 1998-01-502 – Nomination d'un parc de détente dans le secteur Village

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-345

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'août 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 18 permis ont été émis au cours du mois d'août 1998 pour une valeur estimée de 231 500 \$;

ATTENDU que sur ces 18 permis, 2 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 98 000 \$;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement D'ACCEPTER le rapport des permis émis au cours du mois d'août 1998.

Adopté



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

98-346

Transport – Règlement 1998-01-502 – Aménagement d'un parc de détente
dans le secteur Village

ATTENDU que le Conseil municipal a accepté le plan de la Firme Nove Environnement inc. pour l'aménagement d'un parc de détente dans le secteur Village;

ATTENDU que des prix ont été demandés à plusieurs fournisseurs pour le matériel nécessaire à la réalisation de ce projet;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées et jugées conformes par le service technique;

Proposé par Danielle Gélinas, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

1- D'AUTORISER le service technique à procéder à la réalisation de l'aménagement du parc en tenant compte des plus bas soumissionnaires pour chacun des items suivants :

- Travaux d'électricité
Électricité A.C.A. inc. 3 381,73 \$ taxes incluses
- Construction de la fontaine d'eau
Cimentier Trois-Rivières 5 264,69 \$ taxes incluses
- Fondation de pierre et pose de pavage
Construction & Pavage Maskimo Itée 9 844,42 \$ taxes incluses
- Fourniture et pose de pavé uni
Concept JMB 15 864,24 \$ taxes incluses
- Fourniture de lampadaires
Westburne 6 364,90 \$ taxes incluses
- Fourniture de bancs de parc et d'une poubelle
Atelier Go-Élan inc. 2 628,32 \$ taxes incluses
- Fourniture et pose de la terre et de la tourbe
Centre horticole du Cap 12 870,67 \$ taxes incluses
- Fourniture et plantation des arbres, arbustes et
plantes vivaces
Botanix Gaétan Chassé 10 737,59 \$ taxes incluses

2- D'IMPUTER la dépense totale de 66 956,56 \$ au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-335, 98-339, 98-340, 98-342, 98-343 et 98-346

Nathalie Courcy
Trésorière

98-347

Levée de l'assemblée

À 20:10 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement QUE la séance soit levée.

Adopté

Frédéric Prescott
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

Christiane Isabelle
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 28 septembre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 28 septembre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi
que Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette,
directeur général adjoint, sont aussi présents

98-348

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement
D'EN FAIRE l'adoption tel que modifié ,

SESSION RÉGULIÈRE DU 28 SEPTEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Remboursement à la Commission Scolaire du Chemin du Roy
- 8- Administration - Conciliation du solde en banque
- 9- Administration - Conciliation du solde aux livres
- 10- Administration - Rapport de contrôle budgétaire
- 11- Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier
- 12- Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Itée
- 13- Hygiène du milieu - Location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et des puisards de rues
- 14- Loisirs - Contribution aux comités de secteurs
- 15- Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap
- 16- VARIA
 - 16.1- Transport - Scellement de fissures de diverses rues
 - 16.2 Administration - Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell Canada sur le lot numéro 106-2 (chemin du Parc)
 - 16.3 Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Achat d'arbres pour le secteur Village
- 17- Levée de l'assemblée

Adopté

98-349

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 14 septembre 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement D'EN FAIRE l'adoption.

Adopté

98-350

Correspondance

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement D'ACCEPTER la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 septembre 1998.

Adopté

98-351

Administration - Remboursement à la Commission Scolaire du Chemin du Roy

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a acquis de la Commission Scolaire Samuel-de Champlain, le 7 mai 1997, les écoles Dominique Savio et Sainte-Marthe pour la somme de 2 \$;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'entente intervenue entre la Commission Scolaire Samuel-de Champlain et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap concernant la démolition de ces deux écoles;

ATTENDU l'adjudication des contrats pour la démolition de ces écoles, soit Excavation Girard & Simard pour l'école Ste-Marthe pour un montant de 10 536,29 \$ et J.P. Doyon Ltée pour l'école Dominique Savio pour un montant de 8 304,43 \$;

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap a disposé du terrain qui était l'emplacement de l'école Dominique Savio en le vendant pour le prix de 25 000 \$ à Construction Daniel Provencher inc. pour la réalisation d'un projet de développement de seize unités d'habitations unifamiliales jumelées;

ATTENDU que les profits réalisés suite à la disposition de ces actifs doivent être remis à la Commission Scolaire du Chemin du Roy, selon les résolutions 97-32 et 97-33 adoptées par le Conseil municipal le 27 janvier 1997;

ATTENDU l'analyse des recettes et des dépenses effectuée par la trésorière de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, représentant un montant de 6 157,38 \$ à remettre à la Commission Scolaire du Chemin du Roy;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE REMETTRE à la Commission Scolaire du Chemin du Roy, anciennement nommée Commission Scolaire Samuel de Champlain, le montant de 6 157,28 \$ représentant les profits réalisés suite à l'achat et à la démolition des écoles Dominique Savio et Sainte-Marthe et à la disposition du terrain où était situé l'école Dominique Savio;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-904 (administration générale).

Adopté

98-352

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Roger Jean, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement QUE la conciliation du solde en banque au 31 août 1998 soit adoptée.

Adopté

98-353

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement QUE la conciliation du solde aux livres au 31 août 1998 soit adoptée.

Adopté

98-354

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Richard Dufresne, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- D'ACCEPTER le rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1998 tel que présenté;
- 2- D'AUTORISER la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 31 août 1998.

Adopté

98-355

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement D'ACCEPTER les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 14 septembre 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté

98-356

Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard ltée

ATTENDU la demande de paiement numéro 1 de l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard ltée au montant de 46 309,85 \$ pour les travaux de prolongement de la 12^e Rue;

ATTENDU la résolution numéro 98-310 adoptée par le Conseil municipal le 10 août 1998 à l'effet de payer une partie de cette demande, soit 40 000 \$ taxes incluses;

ATTENDU que les travaux de prolongement de la 12^e Rue sont maintenant terminés et qu'il y a lieu de payer à l'entrepreneur la dernière partie de la demande, soit un montant de 6 309,85 \$ taxes incluses;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Roger Jean et résolu unanimement:

- 1- D'ÉMETTRE un chèque au montant de 6 309,85 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard ltée pour payer la dernière partie de la demande numéro 1 concernant les travaux de prolongement de la 12^e Rue;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-48 (Règlement numéro 1998-02-503).

Adopté

98-357

Hygiène du milieu - Location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et des puisards de rues

ATTENDU qu'il est nécessaire de nettoyer certaines conduites d'égout sanitaire et pluvial;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que des prix ont été demandés à 5 entreprises, soit: Leros Vac inc., Philipp Environnement Québec inc., Sani-Mobile Trois-Rivières inc., Nettoyage Sani-Mont inc. et Pompage Mauricie inc., et que 4 d'entre elles ont soumissionné;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été vérifiées par le service technique de la Ville;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER à Sani-Mont inc., soit le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de location d'équipements pour le nettoyage d'égout sanitaire et des puisards de rues, le tout selon les spécifications du document d'appel d'offres, pour un montant total de 5 880,66 \$ taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-415-00-521 (Réseau d'égout - entretien et réparation).

Adopté

98-358

Loisirs - Contribution aux comités de secteurs

ATTENDU que des comités de secteurs ont la responsabilité de nos patinoires et équipements;

ATTENDU les frais encourus annuellement pour le gardiennage et l'entretien mécanique;

ATTENDU la vérification de ces dépenses effectuée par la directrice des loisirs;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'OCTROYER un montant de 1 500 \$ aux comités des secteurs Norbert et St-Malo pour l'entretien de leurs équipements et patinoires;
- 2- D'IMPUTER ces dépenses aux postes budgétaires 02-701-61-999 et 02-701-31-999 (Contribution aux comités).

Adopté

98-359

Loisirs - Versement à la Ligue de balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU la situation financière de la balle donnée filles;

ATTENDU les déboursés effectués pour 1998;

Proposé par Roger Jean, appuyé par Richard Dufresne et résolu unanimement:

- 1- DE DEMANDER au comité d'effectuer une campagne de financement ou d'augmenter leur coût d'inscription pour 1999 afin d'améliorer la situation financière de l'organisme;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Sainte-Marthe-du-Cap**

- 2- DE VERSER une somme forfaitaire de 500 \$ à titre de subvention finale pour 1998, à la Ligue de baseball mineur de Ste-Marthe inc. pour la balle donnée filles de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-701-82-999 (balle donnée féminine).

Adopté

98-360

Transport - Scellement de fissures de diverses rues

ATTENDU le besoin de procéder au scellement de fissures afin de protéger le pavage de diverses rues;

Proposé par Louis Dubois, appuyé par Paulette Roy et résolu unanimement:

- 1- D'AUTORISER le directeur des travaux publics à engager la firme spécialisée Scelbec inc. afin de procéder au scellement de fissures du pavage de diverses rues, soit environ 2600 mètres linéaires, pour un montant d'environ 8 000 \$;
- 2- D'UTILISER la subvention du ministère des Transports pour défrayer une partie de ces travaux, la différence devant être imputée au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - entretien et réparation).

Adopté

98-361

Administration - Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell Canada sur le lot numéro 106-2 (chemin du Parc)

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur l'immeuble suivant :

Deux parties de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CENT SIX (106-P-2) du cadastre officiel pour la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, circonscription foncière de Champlain.

1. Partie du lot 106-2 (BCDEB)

Partant du point "A" étant le coin sud du lot 106-2-30, vers le sud-ouest, suivant une direction $222^{\circ}27'34''$, une distance de sept mètres et soixante-dix-sept centièmes (7,77 m) jusqu'au point "B", de là, les lignes et démarcations suivantes:

Du point "B" vers le sud-est, suivant une direction de $133^{\circ}46'35''$, une distance de quatre mètres et soixante-dix centièmes (4,70 m) jusqu'au point "C";

De là, vers le sud-ouest, suivant une direction de $223^{\circ}46'35''$, une distance de neuf mètres et dix centièmes (9,10 m) jusqu'au point "D";

De là, vers le nord-ouest, suivant une direction de $313^{\circ}46'35''$, une distance de quatre mètres et quarante-neuf centièmes (4,49 m) jusqu'au point "E";

De là, vers le nord-est, suivant une direction de $42^{\circ}27'34''$, une distance de neuf mètres et dix centièmes (9,10 m) jusqu'au point "B", soit le point de départ.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Contenant ledit terrain délimité par les points "BCDEB" une superficie de quarante et un mètres carrés et huit dixièmes (41,8 m²).

Ladite partie du lot 106-2 est bornée comme suit :
vers le nord-est: par une partie du lot 106-2
vers le sud-est: par une partie du lot 106-2
vers le sud-ouest: par une partie du lot 106-2
vers le nord-ouest: par une partie du lot 106-2.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Jean-Marie Chastenay, arpenteur-géomètre, le 23 décembre 1997, minute numéro 13 311, dossier numéro 1997-418.

2. Partie du lot 106-2

Une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro CENT SIX (106-P-2) du susdit cadastre, mesurant, plus ou moins, vers le nord-est quatre mètres et quarante-neuf centièmes (4,49 m); vers le sud-est huit mètres et soixante-dix centièmes (8,70 m); vers le sud-ouest quatre mètres et quarante-neuf centièmes (4,49 m); vers le nord-ouest huit mètres et soixante-dix centièmes (8,70 m) et borné comme suit, savoir : borné vers le nord-est par une partie du lot 106-2 ci-dessus décrit, vers le sud-est par une partie du lot 106-2, vers le sud-ouest par le lot 107-14 (boulevard Industriel) et vers le nord-ouest par une partie du lot 106-2.

ATTENDU que la vérification des désignations a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Laurent Pontbriand, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement:

- 1- DE PERMETTRE à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot 106-2 (chemin du Parc) afin de permettre la construction d'un abri pour les équipements de télécommunications;
- 2- D'AUTORISER Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;
- 3- DE RESCINDER la résolution numéro 98-171.

Adopté

98-362

Transport - Règlement numéro 1998-01-502 - Achat d'arbres pour le secteur Village

ATTENDU les demandes de citoyens du secteur Village pour la plantation d'arbres à divers endroits;

ATTENDU que deux soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres pour la fourniture et la plantation d'arbres, soit: Les Jardins Gaétan Chassé inc. et Centre Horticole du Cap inc.;

ATTENDU que la soumission de Centre Horticole du Cap inc. s'est avérée la plus basse;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Laurent Pontbriand et résolu
unanimentement:

- 1- D'ACHETER de Centre horticole du Cap inc. une quantité d'arbres
incluant la plantation, tels que épinette verte du Colorado, érable de
Norvège et frêne vert Marshall ainsi qu'une quantité d'arbres excluant la
plantation, tels que cèdre noir, le tout pour un montant de 10 283,26 \$
taxes incluses;
- 2- D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement
numéro 1998-01-502).

Adopté

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des
crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à
caractère financier, soit les résolutions numéros 98-351, 98-356 à 98-360 et 98-
362.


Trésorière

98-363

Levée de l'assemblée

À 20:15 heures;

Proposé par Paulette Roy, appuyé par Louis Dubois et résolu unanimement
QUE la séance soit levée.

Adopté


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Mardi le 13 octobre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce mardi 13 octobre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Madame et Messieurs
les Conseillers : Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière ainsi que Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

98-364

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SESSION RÉGULIÈRE DU 13 OCTOBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration - Comptes
- 8- Administration - Fourniture d'huile à chauffage
- 9- Administration - Demande d'autorisation pour utiliser un immeuble à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche
- 10- Transport
 - 10.1- Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur Consultants VFP inc.
 - 10.2- Règlement numéro 1998-01-502 - Nomination d'un parc de détente dans le secteur Village
 - 10.3- Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Itée
 - 10.4- Offre de contrat d'entretien d'hiver pour des chemins appartenant au ministère des Transports
 - 10.5- Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès
 - 10.6- Travaux de rapiéçage et resurfaçage partiel de diverses rues
 - 10.7- Achat de poteaux catadiodes
 - 10.8- Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1998-1999
- 11- Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1998
- 12- VARIA
- 13- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-365

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 28 septembre 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité

98-366

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND



No de résolution
ou annotation

98-367

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16 au 30 septembre 1998.

Adopté à l'unanimité

Administration - Comptes

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont autorisés à en faire le paiement.

15761	Entretien M.C. enr.	1 575,84
15762	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15763	Normand Courteau	200,00
15764	Cantel	201,37
15765	Bell Canada	285,56
15766	Bell Mobilité Pagette	27,50
15767	Bell Mobilité	197,90
15768	Hydro-Québec	8 894,87
15769	Pitney Bowes Leasing	168,79
15770	Jean-Claude Beaumier	220,30
15771	Les Pétroles Maurice enr.	588,94
15772	SQAE	3 639,60
15773	Services Financiers Newcourt	460,10
15774	Vidéotron ltée	28,73
15775	Chambre de Commerce du Cap	40,00
15776	Nathalie Normand	40,00
15777	Brigitte Beaudry	25,00
15778	Céline Loranger	25,00
15779	Line Tessier	60,00
15780	Lucie Bellemare	25,00
15781	Suzelle Soucy	30,00
15782	CLF De Francheville	975,00
15783	Compagnie Canadienne d'assurance	500,00
15784	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 186,52
15785	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	14 045,33
15786	Frédéric Prescott	569,81
15787	Compagnie Canadienne d'assurance	2 000,00
15788	Les Pétroles Maurice enr.	141,10
15789	Hydro-Québec	223,41
15790	Bell Canada	52,65
15791	Cantel	38,43
15792	Microtec	248,45
15793	Ville de Cap-de-la-Madeleine	183 458,90
15794	Carole Larkin	25,00
15795	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15796	Fondation Cloutier du Rivage	70,00
15797	Entretien M.C. enr.	1 610,35
15798	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 154,80
15799	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 475,84
15800	Dany Pontbriand	78,35
15801	Compensation BNC inc.	1 282,50



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15802	Danielle Shore	25,00
15803	Denise Lemire	25,00
15804	La Personnelle-Vie	2 771,67
15805	Richard Dufresne	734,23
15806	Louis Dubois	207,51
15807	Commission Scolaire du Chemin du Roy	6 157,28
15808	Les Pétroles Maurice enr.	139,51
15809	Hydro-Québec	105,70
15810	Bell Canada	493,45
15811	Comité Sectoriel Norbert	1 500,00
15812	Comité Sectoriel St-Malo	1 500,00
15813	Maison des Jeunes	35,00
15814	Hélène Houle	15,00
15815	La Croix Rouge	130,00
15816	Baseball Mineur Ste-Marthe inc.	500,00
15817	SQAE	9 063,25
15818	Gaston Girard	18,13
15819	Gaétan Désilets	438,48
15820	Les Porcheres Yvon Giguère inc.	85,02
15821	2967-2201 québec Inc.	19,67
15822	André Robichaud	41,82
15823	Séchoirs J.S. inc.	186,50
15824	Les Ressources Gadoury inc.	39,25
15825	Comité Sectoriel R. Guilbault	3 528,38
15826	Trust Général du Canada	6 000,28
15827	Comm. adm. des régimes de retraite	502,65
15828	S.C.F.P.	285,53
15829	Ministre du Revenu du Québec	14 939,46
15830	Receveur Général du Canada	8 015,23
15831	Récupération Tersol inc.	6 114,54
15832	Shell Canada ltée	106,73
15833	Hydro-Québec	379,72
15834	Receveur Général du Canada	<u>3 153,09</u>

TOTAL : 306 666,48

Fonds de dépenses en immobilisations

0110	Les Constructions et Pavages Continental	485 953,93
0111	Excavation Girard & Simard inc.	39 706,63
0112	La Cie de Construction Dollard ltée	6 309,85
0113	Daniel Provencher	169,99
0114	Carmen Gélinas	<u>602,19</u>

TOTAL : 532 742,59

GRAND TOTAL : 839 409,07

Comptes à payer au 30 septembre 1998

15835	Alex Coulombe ltée	174,94
15836	Accessoires d'auto Leblanc ltée	70,34
15837	Air Liquide Canada inc.	35,52
15838	Atelier Techno soudure	58,66



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15839	Béton du Cap inc.	941,49
15840	Buromax inc.	1 414,30
15841	Boutique Le Chantier inc.	214,68
15842	Centre de Décoration Paré inc.	1 487,27
15843	Centre des Roses	56,94
15844	Centre Horticole du Cap inc.	1 577,05
15845	Canadian Tire	97,75
15846	Contrair	517,47
15847	Dynabec Itée	670,53
15848	Électricité A.C.A. inc.	112,72
15849	Excavation Girard & Simard inc.	7 479,50
15850	Eugène Abran Excavation	747,66
15851	Emballages Bettez	66,53
15852	Formules d'affaires CCL	87,87
15853	Garage Charest & Frères inc.	235,44
15854	Centre de vérification mécanique	103,52
15855	GSI Environnement	90,58
15856	GDG Laboratoire inc.	67,86
15857	Henri Bourgeois inc.	188,96
15858	Imprimerie Art Graphique inc.	1 954,28
15859	Intellogiciel	46,01
15860	L'Hebdo Journal	465,86
15861	Les Éditions Yvon Blais inc.	125,73
15862	Les Publications CCH/FM Itée	21,40
15863	Location Trois-Rivières	276,92
15864	Les Produits Praxair inc.	8,73
15865	Location P.L.R. inc.	98,46
15866	Launier & Fils inc.	181,97
15867	Laboratoire d'environnement S.M.	82,82
15868	Les Ateliers Tou Fer	331,34
15869	Les Éditions Juridiques FD	35,31
15870	Major Mini Moteur enr.	95,92
15871	Micromédica inc.	1 602,52
15872	Multi-Services Résidentiels enr.	1 656,00
15873	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	1 185,92
15874	P.A. Thibeault Itée	614,02
15875	Poly Canevas inc.	155,28
15876	Québec Linge MC	26,08
15877	Remise 2000 enr.	3 067,11
15878	RDS Radio inc.	32,21
15879	Roy, Martel, St-Pierre, avocats	1 834,89
15880	Sani-Marc inc.	74,15
15881	Service de pneus C.T.R. Itée	1 326,41
15882	Simard Beaudry inc.	1 780,22
15883	Techni Alarme inc.	248,45
15884	UMQ	373,83
15885	Westburne Itée	48,50
15886	COMAQ	25,00
15887	SPAM	287,56
15888	N.G. Corbin inc.	34,34
15889	Patrick Gagnon	71,20
15890	Romuald Hébert	86,27
15891	Canadian Pacifique	5,75
15892	Jean-Paul Deshaies inc.	391,99
15893	Beaumier, Richard, avocats	4 893,15



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15894

Signoplus 34,53

TOTAL : 40 077,71

Fonds de dépenses en immobilisations

0115	Béton du Cap inc.	244,43
0116	Construction S.R.B.	350,03
0117	Construction & Pavage Maskimo Itée	11 244,22
0118	Électricité A.C.A. inc.	276,06
0119	Excavation Girard & Simard inc.	3 137,31
0120	Eugène Abran Excavation	2 703,09
0121	Lignco inc.	1 774,54
0122	Laboratoire de services spécialisés	433,07
0123	Location Trois-Rivières	73,84
0124	Les Entreprises Gaston Fournier	3 409,77
0125	Launier & Fils inc.	126,52
0126	Nove Environnement inc.	1 932,42
0127	Remise 2000 enr.	438,12
0128	Simard Beaudry inc.	554,09
0129	Trois-Rivières Cimentier inc.	5 264,69
0130	Westburne Itée	833,37
0131	Jean-Marie Lottinville	<u>747,66</u>

TOTAL : 33 543,23

GRAND TOTAL : 73 620,94

Adopté à l'unanimité

98-368

Administration - Fourniture d'huile à chauffage

ATTENDU le besoin d'acheter de l'huile à chauffage pour le garage municipal et le local Notre-Dame-de-la-Rive;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fournisseurs, soit : Charbonnerie Champlain et Les Pétroles Irving inc. ;

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées par le service technique de la ville et qu'elles ont été jugées conformes;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'acheter de Charbonnerie Champlain Itée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, une quantité approximative de 16 000 litres d'huile à chauffage au prix de .2530 \$ le litre pour un montant total de 4 048 \$ taxes incluses, pour la période du 1^{er} décembre 1998 au 30 novembre 1999;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 02-390-01-681 (Garage municipal, électricité et chauffage) et 02-701-22-681 (Local Notre-Dame-de-la-Rive - électricité et chauffage).

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

98-369

Administration - Demande d'autorisation pour utiliser un immeuble à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche

ATTENDU que le terrain (lot P-107), acquis en vertu du règlement numéro 206, est assujéti à la Loi sur les immeubles industriels municipaux;

ATTENDU que ce terrain ne peut être utilisé à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche, puisqu'il est situé dans un endroit réservé comme espace vert;

ATTENDU les demandes répétées des propriétaires des lots contigus à cet espace vert afin d'acquérir une bande de terrain pour l'aménager en zone tampon afin d'éliminer les problèmes causés par le bruit et la poussière;

ATTENDU que la solution proposée par les futurs acquéreurs ne contrevient à aucun règlement municipal;

ATTENDU que l'utilisation à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche, de la bande de terrain faisant l'objet de la présente demande d'autorisation ne contrevient pas à la condition d'utilisation compatible avec les terrains à usage industriel puisqu'une rue sépare les deux types d'utilisation et qu'une zone tampon constituée d'espaces verts est prévue dans l'aménagement demandé;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Qu'une partie du lot numéro 107, soit un superficie de 1202 m², du cadastre officiel de la paroisse de Cap-de-la-Madeleine, telle qu'elle apparaît au plan préparé en date du 7 octobre 1998, par le service technique de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, soit utilisée à des fins autres qu'industrielles, para-industrielles ou de recherche;

De soumettre la présente au ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, pour fins d'autorisation.

Adopté à l'unanimité

98-370

Transport - Règlement numéro 1998-02-501 - Paiement à l'ingénieur Consultants VFP inc.

ATTENDU que certains travaux effectués dans le cadre du projet de réaménagement de la Route 138 ont été complétés après le délai d'exécution qui fut établi dans le contrat avec la firme Consultants VFP inc. et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU la demande de paiement numéro 712604 de la firme d'ingénieurs Consultants VFP inc. au montant de 6 122,39 \$ concernant les honoraires professionnels pour le dépassement du délai d'exécution des travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'accepter la demande de paiement numéro 712604 de la firme d'ingénieurs Consultants VFP inc. pour les honoraires professionnels pour le dépassement du délai d'exécution des travaux de réaménagement de la Route 138;

D'émettre un chèque au montant de 6 122,39 \$ taxes incluses pour payer cette demande;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-300-46 (Règlement numéro 1998-02-501).

Adopté à l'unanimité

Transport – Règlement 1998-01-502 – Nomination d'un parc de détente dans le secteur Village

Ce point est reporté à une session ultérieure.

98-371

Transport - Règlement numéro 1998-02-503 - Paiement à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Itée

ATTENDU la demande de paiement numéro 2 de l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Itée au montant de 4 083,09 \$ représentant une retenue spéciale pour certains travaux à être complétés dans le cadre du projet de prolongement de la 12^e Rue;

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer le paiement de cette demande puisque les travaux ont été vérifiés par le service technique de la ville et jugés complets;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'émettre un chèque au montant de 4 083,09 \$ taxes incluses, à l'entrepreneur La Cie de Construction Dollard Itée pour payer la demande numéro 2 dans le cadre des travaux du prolongement de la 12^e Rue;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-300-48 (Règlement numéro 1998-02-503).

Adopté à l'unanimité

98-372

Transport - Offre de contrat d'entretien d'hiver pour des chemins appartenant au ministère des Transports

ATTENDU l'offre de contrat reçue du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver, c'est-à-dire la fourniture des matériaux ainsi que le déneigement et le déglacage de parties des rues Courteau, St-Maurice ainsi que la rampe d'accès raccordant la rue St-Maurice à la rue Courteau;

ATTENDU que le projet de contrat est valide pour la durée de la saison hivernale 1998-1999 et peut être, par la suite, renouvelé par tacite reconduction pour une période additionnelle de vingt-quatre mois;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'accepter l'offre de contrat du ministère des Transports concernant l'entretien d'hiver d'une partie des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1,74 kilomètres et ce, pour le prix global forfaitaire de 9 650 \$ pour la saison 1998-1999;

D'autoriser Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer les documents du marché, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté à l'unanimité

98-373

Transport - Contrat d'entretien d'hiver des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès

ATTENDU le marché à intervenir entre le ministère des Transports et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap concernant l'entretien d'hiver de parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès appartenant au ministère des Transports;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'accorder, pour la saison 1998-1999, le contrat de déneigement des parties des routes St-Maurice, Courteau et rampe d'accès, soit une longueur physique de 1,74 kilomètres, à Monsieur Gaston Girard, entrepreneur, pour un montant total de 4 178,68 \$ taxes incluses;

De mentionner à Monsieur Gaston Girard que les travaux d'entretien doivent être exécutés selon les conditions du marché à intervenir entre le ministère des Transports et la ville (contrat numéro 6373-98-4916);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-330-00-433 (Transport - Contrat de déneigement).

Adopté à l'unanimité

98-374

Transport - Travaux de rapiéçage et resurfaçage partiel de diverses rues

ATTENDU que certaines rues nécessitent des travaux de réparation de pavage;

ATTENDU qu'un relevé de ces travaux a été fait par le service technique;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois entrepreneurs locaux, soit: Construction & Pavage Maskimo Itée, Les Entreprises Gaston Fournier inc. et La Cie de Construction Dollard Itée;

ATTENDU que la Cie de Construction Dollard Itée a présenté le plus bas prix pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par :Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

De confier à La Cie de Construction Dollard Itée, les travaux de rapiéçage et



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

de resurfaçage partiel du pavage sur les rues mentionnées au relevé préparé par le service technique et ce, pour la somme de 6 649,60 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-521 (Voirie - Entretien et réparation).

Adopté à l'unanimité

98-375

Transport - Achat de poteaux catadioptrés

ATTENDU qu'il est nécessaire de délimiter les rues par des poteaux catadioptrés afin de protéger les bordures et trottoirs lors des travaux de déneigement;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux fournisseurs, soit: Labon inc. et Multimat Remise 2000;

ATTENDU que la compagnie Multimat Remise 2000 a présenté le plus bas prix pour la fourniture de ces poteaux;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'acheter de la compagnie Multimat Remise 2000, 300 poteaux catadioptrés pour la somme de 1 991,08 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-320-00-620 (Voirie - Biens non durables).

Adopté à l'unanimité

98-376

Transport - Achat de biens non durables pour l'entretien des chemins d'hiver 1998-1999

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire l'achat de sable abrasif, de chlorure de calcium et de sel pour l'entretien des rues et chemins, au cours de la saison d'hiver 1998-1999;

ATTENDU que les quantités suivantes sont requises:

- 1- 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium
- 2- 200 tonnes métriques de sable abrasif
- 3- 850 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel
- 4- 400 tonnes métriques de sel

ATTENDU que des prix ont été demandés aux fournisseurs suivants:

Multimat Remise 2000 et Coopplus Coopérative Agricole pour 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium;

Gravier Mont-Carmel et Construction & Pavage Maskimo Itée pour 200 tonnes métriques de sable abrasif et 850 tonnes métriques de sable avec 10% de sel;

Mines Seleine, par l'entremise de l'UMQ, pour une quantité approximative de 400 tonnes métriques de sel;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que toutes les soumissions ont été analysées et jugées conformes par le service technique de la Ville;

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'acheter de Multimat Remise 2000, 100 sacs de 40 kg de chlorure de calcium pour un montant de 1 949,68 \$ taxes incluses;

D'acheter de Gravier Mont-Carmel inc., une quantité d'environ 200 tonnes métriques de sable abrasif et 850 tonnes métriques de sable abrasif contenant 10% de sel, pour un montant de 10 015,81 \$ taxes incluses;

D'acheter de Mines Seleine une quantité approximative de 400 tonnes métriques de sel pour un montant de 26 198,10 \$ taxes incluses;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 02-330-00-630 (Enlèvement de la neige - sel, sable, etc.)

Adopté à l'unanimité

98-377

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de septembre 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 17 permis ont été émis au cours du mois de septembre 1998 pour une valeur estimée de 374 200 \$;

ATTENDU que sur ces 17 permis, 3 ont été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 225 000 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport des permis émis au cours du mois de septembre 1998.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-367, 98-368, 98-370, 98-371, 98-373 à 98-376.


Trésorière

98-378

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

.....
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 26 octobre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 26 octobre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière ainsi que Messieurs Jean-Claude
Beaumier, directeur général et Fernand Veillette, directeur général adjoint,
sont aussi présents

98-379

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 26 OCTOBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Appui à l'Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice inc.
 - 7.2- Engagement de la firme Groupe A.S.Q. inc.
 - 7.3- Acceptation des décisions du Comité plénier
 - 7.4- Autorisation pour signature
- 8- Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 - Raccordement de service d'égout sanitaire pour six résidences de la 5^e Rue
- 9- Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier
- 10- Loisirs - Adjudication du contrat de déneigement des patinoires et du stationnement - Parc Roger Guilbault
- 11- VARIA
- 12- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-380

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 octobre 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité

98-381

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 1^{er} au 15 octobre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-382

Administration - Appui à l'Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice inc.

ATTENDU l'importance, en terme de superficie, du couvert forestier sur le territoire de la Mauricie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'impact historique et actuel de l'activité d'exploitation de la forêt sur l'économie mauricienne;

ATTENDU le potentiel de développement industriel et récréotouristique de la forêt;

ATTENDU la dynamique, la fierté et la mobilisation que susciterait, chez tous les partenaires régionaux, le titre de Capitale forestière canadienne;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'appuyer le projet de mise en candidature de la Mauricie au titre de Capitale forestière canadienne en l'an 2001, projet que pilote l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

Adopté à l'unanimité

98-383

Administration - Engagement de la firme Groupe A.S.Q. inc.

ATTENDU l'entente intervenue entre La Commission de la Santé et de la Sécurité du travail et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap le 23 avril 1998 relativement au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux;

ATTENDU que selon cette entente, la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap doit élaborer un programme de prévention au cours de l'année 1998;

ATTENDU l'offre de service reçue du Groupe A.S.Q. inc. à cet effet;

Proposé par : Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

D'établir un programme concernant l'entreposage et l'utilisation des produits dangereux;

De retenir les services du Groupe A.S.Q. inc. pour former 7 employés du service des travaux publics concernant l'entreposage et l'utilisation des produits dangereux;

D'accepter la soumission présentée par cette firme concernant la formation du personnel pour le prix de 455 \$ taxes en sus;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-160-00-419 (Administration - Frais de formation).

Adopté à l'unanimité

98-384

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

D'accepter les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 13 octobre 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

98-385

Administration - Autorisation pour signature

ATTENDU le mandat confié au Directeur général de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap dans le cadre de la réalisation d'un golf sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'autoriser, par résolution, le Directeur général à signer les documents reliés à ce projet;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'autoriser Messieurs Frédéric Prescott, maire et Jean-Claude Beaumier, directeur général à signer tous les documents relatifs à la réalisation du projet de construction d'un golf dans la municipalité;

De ratifier les gestes posés par le Directeur général relativement à ce projet.

Adopté à l'unanimité

Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 - Raccordement de service d'égout sanitaire pour six résidences de la 5^e Rue

Ce point est reporté à une session ultérieure.

88-386

Voirie - Acceptation des travaux pour l'amélioration du réseau routier

ATTENDU la production du rapport des dépenses pour les travaux exécutés en 1998 en vue de l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU que le ministère des Transports accorde une subvention au montant de 4 390 \$ pour la réalisation de ces travaux;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

Que le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés en 1998 sur les chemins municipaux pour un montant de 26 319,15 \$;

Que les travaux exécutés en vertu des présentes dépenses ne font pas l'objet d'une autre subvention.

Adopté à l'unanimité

98-387

Loisirs - Adjudication du contrat de déneigement des patinoires et du stationnement - Parc Roger Guilbault

ATTENDU la nécessité de déneiger les patinoires et le stationnement du parc Roger Guilbault;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que des prix avaient été demandés en 1997 pour un an, deux ans et trois ans et que le contrat de déneigement avait été octroyé pour une année à l'entreprise locale Pierre Desruisseaux enr., soit le plus bas soumissionnaire conforme;

ATTENDU que Monsieur Desruisseaux a su démontré à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap la qualité des travaux de déneigement effectués durant la saison hivernale 1997-1998;

ATTENDU les recommandations du service technique de la Ville à l'effet de reconduire le contrat de déneigement des patinoires et du stationnement du parc Roger Guilbault à l'entreprise Pierre Desruisseaux enr. pour les années 1998-1999 et 1999-2000;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'octroyer le contrat de déneigement des patinoires et du stationnement du parc Roger Guilbault à Pierre Desruisseaux enr. pour le prix de 260 \$ l'occasion taxes incluses et ce, pour une période de deux ans, soit 1998-1999 et 1999-2000;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-33-999 (Patinoires parc Roger Guilbault).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-383, 98-386 et 98-387.


Trésorière

98-388

Levée de l'assemblée

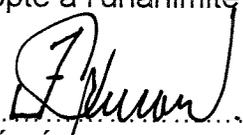
À 20:00 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Lundi le 9 novembre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 9 novembre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Roger Jean
Louis Dubois

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi que Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

98-389

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 9 NOVEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions
- 6- Correspondance



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Rapport du maire
 - 7.3- Radiation des comptes à recevoir
 - 7.4- Liste des arrérages de taxes municipales
 - 7.5- Transferts budgétaires
 - 7.6- Acceptation des décisions du Comité plénier
 - 7.7- Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-520 - Concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux
- 8- Transport - Implantation de neuf points géodésiques
- 9- Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 - Raccordement de service d'égout sanitaire pour six résidences de la 5^e Rue
- 10- Urbanisme
 - 10.1- Octroi du contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux et fourniture d'équipements
 - 10.2- Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap
 - 10.3- Demande de dérogation mineure DM31 - Garage B.P. Mécanique inc. 1685 rue St-Maurice
 - 10.4- Engagement de la firme Nove Environnement
 - 10.5- Engagement d'entrepreneurs pour des travaux d'arboriculture
 - 10.6- Rapport des permis pour le mois d'octobre
- 11- VARIA
 - 11.1- Transport - Construction d'un ponceau sur la cinquième rue
 - 11.2- Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage
- 12- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-390

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 26 octobre 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité

98-391

Correspondance

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance du maire et de la greffière pour la période du 16
au 31 octobre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-392

Administration - Comptes

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont
autorisés à en faire le paiement.

15895	Frédéric Prescott	146,73
15896	Richard Dufresne	121,00
15897	Normand Courteau	200,00
15898	Carole Chevalier	400,00
15899	Fondation du Centre hospitalier	120,00
15900	Entretien M.C. enr.	1 627,60
15901	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15902	Hydro-Québec	3 795,85
15903	Bell Mobilité Pagette	27,50
15904	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	1 987,92
15905	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 442,68
15906	CSF	50,00
15907	Laurent Pontbriand	158,71
15808	Normand Courteau	125,00
15909	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	161,70
15910	CLD de Francheville	40,00
15911	P.A.C. Du Rivage	150,00
15912	Cantel	258,53
15913	Olco	885,30
15914	Services Financiers Newcourt	460,10
15915	Annulé	
15916	Romuald Hébert	1 548,13
15917	Hydro-Québec	4 759,72
15918	Carole Chevalier	268,90



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

15919	Annulé	
15920	Ministère de l'Environnement et de la Faune	203,00
15921	Bell Canada	103,69
15922	Gilbert Roberge, arpenteur	2 089,68
15923	Frédéric Prescott	280,95
15924	Entretien M.C. enr.	1 644,86
15925	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
15926	SQAE	436,77
15927	Roger Jean	94,91
15928	Hydro-Québec	25,95
15929	Les Pétroles Maurice enr.	232,91
15930	Bell Canada	223,41
15931	Videotron ltée	30,85
15932	Louis Perron	60,00
15933	Léonard Arsenault	200,00
15934	Louis Dubois	66,80
15935	Bell Canada	356,34
15936	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 303,62
15937	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 154,41
15938	Hydro-Québec	27,29
15939	Bell Canada	498,68
15940	Ministre des Finances	78 164,38
15941	Les Pétroles Maurice enr.	170,90
15942	La Personnelle-Vie	3 037,61
15943	Frédéric Prescott	217,54

TOTAL: 136 898,38

Fonds des dépenses en immobilisations

0132	Laurier Bourassa	43,61
0133	Jean-Denis Cossette	107,10
0134	Consultants VFP inc.	6 122,39
0135	La Cie de construction Dollard	4 083,09

TOTAL: 10 356,19

Comptes à payer au 31 octobre 1998

15944	Alex Coulombe ltée	178,54
15945	Air liquide Canada inc.	410,00
15946	Automatisation Industrielle Baril	206,13
15947	Béton du Cap inc.	48,89
15948	Buromax inc.	675,61
15949	Belitec inc.	18,64
15950	Boutique Le Chantier inc.	161,99
15951	Centre de décoration Paré inc.	224,11
15952	Centre horticole du Cap inc.	1 136,53
15953	Charbonnerie Champlain ltée	1 235,10
15954	Construction S.R.B.	319,77
15955	Composts Québec Mauricie inc.	34,51
15956	Centre Jardin Normandin	41,29
15957	Dynabec ltée	644,13



**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

No de résolution
ou annotation

15958	Électricité A.C.A. inc.	1 547,09
15959	Excavation Girard & Simard	2 294,75
15960	Formules Municipales	121,53
15961	Gaston Brouillette inc.	92,02
15962	Garage Charest & Frères inc.	293,31
15963	Garage Jean Trudel inc.	182,32
15964	GSI Environnement	194,12
15965	Garage Multi-Mécanic inc.	242,24
15966	Henri Bourgeois inc.	258,32
15967	Hymec inc.	108,95
15968	Imprimerie Art Graphique inc.	316,32
15969	Info-Affiches enr.	661,40
15970	L'Hebdo Journal	258,81
15971	Le Nouvelliste	279,51
15972	Les Cafés Populaires Henri	83,74
15973	Les Pétroles Irving inc.	8,88
15974	Les Éditions Juridiques FD	58,85
15975	Location Chapiteaux de la Mauricie	135,00
15976	Micromedica inc.	289,00
15977	Multi-Services Résidentiels enr.	1 504,00
15978	Pièces d'auto H.P. Jacques inc.	325,89
15979	Produits Chimiques Sany inc.	87,98
15980	Plante Sports	233,21
15981	Publigram	35,00
15982	Québec Linge MC	56,84
15983	RPM Tech inc.	182,40
15984	R.J. Levesque & Fils ltée	172,54
15985	Remise 2000 enr.	3 433,43
15986	R. Beaudoin Electricque ltée	136,31
15987	Ramtex	201,30
15988	Service de pneus C.T.R. ltée	43,98
15989	Serrurier du Cap inc.	43,83
15990	Site d'enfouissement sanitaire	87,92
15991	Sautess enr.	51,64
15992	Tamec inc.	204,05
15993	UMQ	1 305,53
15994	Vitrierie du Centre inc.	15,71
15995	Westburne Ltée	1 850,87
15996	Circonscription foncière de Champlain	5,00
15997	S.P.A.M.	258,80
15998	Centre Japonais de la photo	43,56
15999	Continuum	753,42
16000	Les Publications du Québec	12,95
16001	Beaumier, Richard, avocats	247,30
16002	Scelbec inc.	8 224,29
16003	Me Nelson Ward	<u>479,59</u>
	TOTAL:	<u>32 758,74</u>
	 <u>Fonds des dépenses en immobilisations</u>	
0136	Atelier Usinatex	89,72
0137	Centre horticole du Cap inc.	16 309,87
0138	Construction S.R.B.	612,40
0139	Composts Québec Mauricie enr.	34,51



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

0140	Électricité A.C.A" inc.	3 510,57
0141	Gazon Maski	469,30
0142	Go-Élan inc.	2 628,32
0143	J.M.B.	17 962,29
0144	Les Jardins Gaétan Chassé	11 943,05
0145	Launier & Fils inc.	2 673,63
0146	Remise 2000 enr.	313,78
0147	Terrassement Sylvain Doucet	120,78
0148	Techni Irrigation	<u>5 556,17</u>

TOTAL: 62 224,39

Adopté à l'unanimité

98-393

Rapport du maire

ATTENDU les dispositions de l'article 474.1 de la Loi sur les Cités et Villes qui stipule que le maire doit faire rapport sur la situation financière de la municipalité et déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$, et de tous les contrats de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats avec un même contractant dépasse 10 000 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport du maire sur la situation financière;

D'accepter la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 10 000 \$ et de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ lorsque l'ensemble de ces contrats avec un même contractant dépasse 10 000 \$;

Que les orientations citées dans le rapport du maire sur la situation financière servent de base à la préparation du budget 1999.

Adopté à l'unanimité

98-394

Administration - Radiation des comptes à recevoir

ATTENDU les démarches faites pour recouvrer les montants dus à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap au niveau de la facturation diverse;

ATTENDU le mandat accordé à une agence de collection qui nous a permis de récupérer la majeure partie des comptes en souffrance;

ATTENDU que les comptes suivants sont considérés comme irrécupérables:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Facture numéro</u>	<u>Date</u>	<u>Montant</u>
1424	97-10-27	85,47 \$
1406	97-08-01	<u>75,00 \$</u>
		<u>160,47 \$</u>

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

De radier les factures ci-dessus énumérées pour un montant de 160,47 \$
résultant de la facturation diverse.

Adopté à l'unanimité

98-395

Administration - Liste des arrérages de taxes municipales

ATTENDU qu'en vertu de l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste
des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées, en tout
ou en partie, doit être présentée au Conseil municipal après l'expiration des six
mois qui suivent la date de l'avis du dépôt du rôle de perception;

ATTENDU la liste ci-jointe précisant les dossiers en arrérage en date du 5
novembre 1998;

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU:

D'accepter la liste des arrérages de taxes municipales dues à la Ville de
Sainte-Marthe-du-Cap en date du 5 novembre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-396

Administration - Transferts budgétaires

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la
disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible dans certains postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires suivants afin de
pourvoir au paiement de ces dépenses.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

<u>Code</u>	<u>Description</u>	<u>Débit</u>	<u>Crédit</u>
02-130-00-115	Adm.- temps accumulé	1 000 \$	
02-190-01-523	Adm.- entretien et réparations	50 \$	
02-190-02-320	Adm.- frais de poste	100 \$	
02-190-02-412	Adm.- services juridiques	5 000 \$	
02-190-02-493	Adm.- réceptions	2 000 \$	
02-190-02-494	Adm.- cotisations et abonnements	1 500 \$	
02-190-02-522	Adm.- entretien et réparations	1 000 \$	
02-190-02-610	Adm.- biens non durables	400 \$	
02-190-02-670	Adm.- fournitures de bureau	1 800 \$	
02-190-02-995	Adm.- réclamations	500 \$	
02-190-02-999	Adm.- dépenses imprévus		4 806 \$
02-230-00-999	Protection civile - autres	100 \$	
02-320-00-513	Voirie - location de matériel	2 150 \$	
02-320-00-620	Voirie - biens non durables		1 297 \$
02-320-00-643	Voirie - petits outils	200 \$	
02-320-00-650	Voirie - vêtements et accessoires	250 \$	
02-390-01-660	Garage - articles de nettoyage	500 \$	
02-610-00-411	Urbanisme - honoraires prof.	3 150 \$	
02-690-00-499	Urbanisme - entente S.P.A.M	430 \$	
02-690-00-635	Urbanisme - biens non durables	350 \$	
02-701-42-522	Loisirs - entretien et réparations	350 \$	
02-701-42-620	Loisirs - biens non durables	50 \$	
02-701-43-620	Loisirs - biens non durables	200 \$	
02-701-44-620	Loisirs - biens non durables	250 \$	
02-701-54-620	Loisirs - biens non durables	10 \$	
02-702-90-999	Loisirs - autres dépenses	20 \$	
03-100-00-917	Affectations - golf	6 143 \$	
03-100-00-999	Affectation - autres		9 400 \$
01-233-10-120	Mutations immobilières	0 \$	12 000 \$
		<u>27 503 \$</u>	<u>27 503 \$</u>

Adopté à l'unanimité

98-397

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

D'accepter les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 26 octobre 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

98-398

Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-520 - Concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu le dit projet de règlement numéro 1998-11-520 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité

98-399

Transport - Implantation de neuf points géodésiques

ATTENDU que suite à divers travaux effectués sur le territoire de la municipalité, il y a lieu de remplacer certains points géodésiques;

ATTENDU que le Service de la géodésie du ministère des Ressources naturelles exige de remettre en opération neuf points géodésiques de 4^e ordre à différents endroits de la municipalité, tels que désignés sur le plan joint à la présente résolution;

ATTENDU que des prix ont été demandés à trois firmes d'arpenteurs-géomètres soit: Gilbert Roberge, Jean Châteauneuf & Associé et Chastenay Gagné & Associés;

ATTENDU que l'offre de la firme Jean Châteauneuf & Associé s'est avérée la plus basse;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

De confier la remise en opération de neuf points géodésiques de 4^e ordre à la firme Jean Châteauneuf & Associé pour le prix de 3 975,26 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502) et 02-610-00-411 (Honoraires professionnels).

Adopté à l'unanimité

98-400

Hygiène du milieu - Règlement numéro 1998-01-502 - Raccordement de service d'égout sanitaire pour six résidences de la 5^e Rue

ATTENDU que six résidences situées sur la 5^e Rue ont leur branchement d'égout sanitaire raccordé à un égout situé dans la ligne arrière lot parce qu'il n'y avait pas de possibilité de les raccorder en façade lors de leur construction;

ATTENDU que cet égout est désuet et présente des risques de non fonctionnement à court terme puisque celui-ci est en grès et qu'il est obstrué en grande partie par des racines dans les joints;

ATTENDU que des branchements de service d'égout sanitaire ont été faits en façade en 1990 lors de la construction des infrastructures sur la 5^e Rue;

ATTENDU que des prix ont été demandés à cinq entrepreneurs plombiers pour le raccordement du branchement de service à chacune des six résidences incluant les modifications à la plomberie intérieure pour le rejet des eaux usées vers la 5^e Rue;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

De confier à Plomberie Mobile, les travaux de raccordement des résidences situées aux numéros civiques 55, 65, 75, 85, 95 et 105 de la 5^e rue et ce, pour le prix de 25835.58\$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté à l'unanimité

98-401

Urbanisme - Octroi du contrat de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux et fourniture d'équipements

ATTENDU la nécessité de donner à contrat les travaux de coupe et d'entretien des espaces verts et des terrains de jeux de la ville incluant la fourniture d'équipements;

ATTENDU les prix demandés pour un an à deux entrepreneurs, soit: Centre Horticole du Cap inc. et L'Horizon vert enr.

ATTENDU qu'un seul entrepreneur a soumissionné, soit L'Horizon vert enr.;

ATTENDU la vérification de cette soumission effectuée par le service technique de la ville;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'accorder à l'entrepreneur L'Horizon vert enr., soit le seul soumissionnaire conforme, le contrat pour l'année 1999 pour la coupe et l'entretien des espaces verts et des terrains de jeux pour un montant de 26 294,72 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-690-00-523 (Contrat de coupe de pelouse).

Adopté à l'unanimité

98-402

Urbanisme - Procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'après avoir pris connaissance du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de Sainte-Marthe-du-Cap suite à la réunion 98-05 tenue le 14 octobre 1998;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Que le Conseil municipal de Sainte-Marthe-du-Cap accepte le dépôt du procès-verbal et les commentaires formulés par le comité consultatif d'urbanisme;

Que copie de la présente soit expédiée au secrétaire du comité consultatif d'urbanisme.

Adopté à l'unanimité

98-403

Urbanisme - Demande de dérogation mineure DM-31 - Garage B.P. Mécanique inc. 1685 rue St-Maurice

ATTENDU la demande de dérogation mineure de Messieurs François Bérubé et Daniel Doyon de Garage B.P. Mécanique inc. à l'effet d'installer une deuxième enseigne sur poteau en façade de leur commerce situé au 1685 rue St-Maurice à Sainte-Marthe-du-Cap;

ATTENDU qu'un avis a été publié à cet effet dans l'Hebdo Journal le 18 octobre dernier;

ATTENDU que cet avis mentionne que les membres du Conseil municipal statueront sur cette demande à la séance du 9 novembre 1998;

ATTENDU que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme à l'effet d'accepter cette demande de dérogation mineure;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-31 de Messieurs François Bérubé et Daniel Doyon du Garage B.P. Mécanique inc.

Adopté à l'unanimité

Urbanisme - Engagement de la firme Nove Environnement

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

98-404

Urbanisme - Engagement d'entrepreneurs pour des travaux d'arboriculture

ATTENDU qu'il y a lieu d'effectuer des travaux d'arboriculture dans la municipalité afin d'assurer la sécurité des citoyens et pour rehausser l'aspect esthétique du secteur;

ATTENDU que des prix ont été demandés à deux entrepreneurs pour des travaux sur les 8 peupliers situés au 3560 Notre-Dame;

ATTENDU que des prix ont été demandés à quatre entrepreneurs pour des travaux sur 12 arbres situés le long de la 3^e et 4^e Rue, soit 10 érables argentés, 1 érable giguère et 1 peuplier;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU que l'offre de Service d'entretien des arbres enr. s'est avérée la plus basse pour les travaux d'arboriculture sur la rue Notre-Dame;

ATTENDU que l'offre de Jean-Louis Brière & Fils s'est avérée la plus basse pour les travaux d'arboriculture sur le long de la 3^e et 4^e Rue;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU:

D'engager l'entreprise Service d'entretien des arbres enr. pour effectuer les travaux d'arboriculture au 3560 Notre-Dame, pour le prix de 2 386,77 \$ taxes incluses;

D'engager l'entreprise Jean-Louis Brière & Fils pour effectuer les travaux d'arboriculture le long de la 3^e et 4^e Rue, pour le prix de 1 380,30 \$ taxes incluses;

D'imputer ces dépenses au poste budgétaire 22-300-47 (Règlement numéro 1998-01-502).

Adopté à l'unanimité

98-405

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois d'octobre

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 9 permis ont été émis au cours du mois d'octobre pour une valeur estimée de 138 500 \$;

ATTENDU que sur ces 9 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 80 000 \$;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport des permis émis au cours du mois d'octobre.

Adopté à l'unanimité

98-406

Transport - Construction d'un ponceau sur la cinquième rue

ATTENDU qu'il est nécessaire de faire des travaux de drainage sur la cinquième rue pour permettre l'écoulement des eaux qui sont retenus sur les lots numéros 104 et 105 au nord du ruisseau Faverell;

ATTENDU que pour ce faire, la pose d'un ponceau est nécessaire;

ATTENDU que des soumissions ont été demandées à trois entrepreneurs pour faire ces travaux, soit: Construction & Pavage Maskimo ltée, La Cie de Construction Dollard ltée et Excavation Girard & Simard inc.;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le service technique;

ATTENDU que la firme Excavation Girard & Simard inc. s'avère être le plus bas soumissionnaire et que sa soumission est conforme;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'accorder à la firme Excavation Girard & Simard inc., les travaux de pose d'un ponceau sur la cinquième rue face au ruisseau Faverell et ce pour le prix de 14 893,89 \$ taxes incluses;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-917 (Immobilisation - Golf).

Adopté à l'unanimité

98-407

Administration - Vente d'une partie du chemin rang St-Martin à Madame Marguerite Lesage

ATTENDU la demande reçue de Madame Marguerite Lesage pour l'acquisition d'une partie du chemin rang St-Martin;

ATTENDU que Madame Marguerite Lesage désire acquérir cette partie de chemin désaffecté puisque cette partie est adjacente à sa propriété;

ATTENDU le règlement numéro 1998-01-500 concernant l'abolition dudit rang St-Martin;

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

De vendre à Madame Marguerite Lesage, la parcelle no. 10 désaffectée du chemin rang St-Martin, laquelle partie représente une superficie approximative de 549,3 mètres carrés et ce au prix de 330 \$ avant taxes;

D'informer Madame Marguerite Lesage qu'elle devra engager, à ses frais, un arpenteur-géomètre pour produire une description technique et faire le rattachement de ces parties de chemin désaffecté au lot originaire numéro 583;

De préciser que l'acheteur devra assumer tous les frais reliés à la transaction.

D'autoriser Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous les documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

De rescinder la résolution numéro 98-57.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-392, 98-399, 98-400, 98-401, 98-404 et 98-406.

Nathalie Cournoyer
Trésorière

98-408

Levée de l'assemblée

À 20:50 heures;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité

Frédéric Prescott
FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE

Christiane Isabelle
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 23 novembre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce lundi 23 novembre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire : Frédéric Prescott

Mesdames et Messieurs

les Conseillers : Danielle Gélinas
Paulette Roy
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire.

Madame Christiane Isabelle, greffière ainsi que Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents

98-409

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 23 NOVEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 5- Période de questions



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-521 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1999
 - 7.2- Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-522 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1999 et les conditions de perception
 - 7.3- Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-523 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1999
 - 7.4- Entente relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap à la CSST pour l'année 1999
 - 7.5- Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7
 - 7.6- Entente entre la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et la Société protectrice des animaux de la Mauricie
 - 7.7- Horaire de travail de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes
 - 7.8- Acceptation des décisions du Comité plénier
 - 7.9- Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité
- 8- Urbanisme
 - 8.1- Engagement de la firme Consultants René Gervais inc.
 - 8.2- Engagement de Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre
 - 8.3- Engagement de Monsieur Sylvain Bédard pour la fabrication d'une maquette
- 9- Voirie - Achat d'une camionnette
- 10- VARIA
 - 10.1- Urbanisme - Engagement de la firme d'ingénieurs Consultants V.F.P. inc.
- 11- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-410

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 novembre 1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité

98-411

Correspondance

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 1^{er} et le 15 novembre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-412

Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-521 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1999

Monsieur Laurent Pontbriand donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1999.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-11-521 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité

98-413

Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-522 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1999 et les conditions de perception

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1999 et les conditions de perception.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-11-522 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité

98-414

Avis de motion - Règlement numéro 1998-11-523 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1999

Madame Danielle Gélinas donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement pour fixer les



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1999

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-11-523 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité

98-415

Administration - Entente relative au renouvellement de l'adhésion de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap à la CSST pour l'année 1999

ATTENDU le projet d'entente relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux entre la Commission de la Santé et de la Sécurité du Travail et la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, joint à la présente résolution comme annexe I;

ATTENDU la recommandation, à ce sujet, de Madame Nathalie Cournoyer, trésorière de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

Que l'annexe I de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap concourt dans les termes de l'entente mentionnée au préambule de la présente résolution, jointe à la présente résolution comme annexe I;

Que Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, soient et sont par la présente autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, l'entente relative au regroupement d'employeur aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux joint à la présente résolution comme annexe I.

Adopté à l'unanimité

98-416

Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré);

ATTENDU qu'un projet de contrat a été préparé à cet effet par Monsieur Louis Paquin, notaire;

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

De permettre à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré) afin de faire l'entretien de leurs équipements de télécommunication;

D'autoriser Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

De rescinder la résolution numéro 97-59.

Adopté à l'unanimité

98-417

Administration - Entente entre la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap et la Société protectrice des animaux de la Mauricie

ATTENDU que le projet d'entente concernant les services offerts par la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1999;

ATTENDU les dispositions du règlement municipal numéro 379 relatif à la garde d'animaux;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Madame la conseillère PAULETTE ROY

ET RÉSOLU :

D'autoriser Monsieur Frédéric Prescott, maire et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer l'entente avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie pour l'année 1999;

D'autoriser les agents de la Société protectrice des animaux de la Mauricie à émettre des constats d'infraction relativement à l'application des dispositions du règlement numéro 379 relatif à la garde d'animaux pour l'année 1999.

Adopté à l'unanimité

98-418

Administration - Horaire de travail de l'hôtel de ville pour la période des Fêtes

ATTENDU que pour la période des Fêtes, un horaire de travail particulier a été adopté par le passé;

ATTENDU que les 24, 25, 26 et 31 décembre ainsi que les 1^{er} et 2 janvier sont des congés fériés par la convention;

ATTENDU que la proposition de fermeture serait du 23 décembre 1998 à 17:00 heures au 4 janvier 1999 à 8:30 heures;

ATTENDU que la journée du 29 décembre peut être soustraite des banques de temps accumulés des employés;

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que les employés soient en congé le 29 décembre 1998, donc que l'hôtel de ville soit fermé du 23 décembre 1998 à 17:00 heures au 4 janvier 1999 à 8:30 heures.

Adopté à l'unanimité

98-419

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE

ET RÉSOLU :

D'accepter les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 9 novembre 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

98-420

Administration - Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité

ATTENDU l'absence prévue, pour cause de congé de maternité, de Madame Manon Massicotte, trésorière adjointe pour la ville;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer Madame Massicotte durant son absence;

ATTENDU que le départ de Madame Massicotte est prévu pour le 23 décembre 1998 et qu'il faut prévoir une période d'apprentissage pour la personne qui la remplacera;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'engager Madame Hélène Leclerc à partir du 30 novembre 1998 pour remplacer Madame Manon Massicotte durant son congé de maternité;

De fixer son traitement annuel à 14 \$ l'heure en considération d'un horaire hebdomadaire de 35 heures.

Adopté à l'unanimité

98-421

Urbanisme - Engagement de la firme Consultants René Gervais inc.

ATTENDU le projet de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordure de béton et pavage sur une partie du lot numéro 106-2-30, sur une partie de la 3^e Avenue et sur une rue projetée située sur une partie du lot numéro 747, le tout tel que décrit au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

ATTENDU la nécessité d'engager une firme spécialisée pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre concernant ces travaux;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'engager la firme Consultants René Gervais inc. pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offres pour les travaux de construction d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordure de béton et pavage sur une partie du lot numéro 106-2-30, sur une partie de la 3^e Avenue et sur une rue projetée située sur une partie du lot numéro 747;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-300-49.

Adopté à l'unanimité

98-422

Urbanisme - Engagement de Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre

ATTENDU le projet construction d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordure de béton et pavage sur une partie du lot numéro 106-2-30, sur une partie de la 3^e Avenue et sur une rue projetée située sur une partie du lot numéro 747;

ATTENDU qu'il y a lieu d'engager un arpenteur-géomètre pour effectuer les travaux d'arpentage relatifs à la réalisation du projet de construction de ces infrastructures;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GELINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'engager Monsieur Gilbert Roberge, arpenteur-géomètre, pour effectuer les travaux d'arpentage relatifs à la construction d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordure de béton et pavage sur une partie du lot numéro 106-2-30, sur une partie de la 3^e Avenue et sur une rue projetée située sur une partie du lot numéro 747;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-300-49.

Adopté à l'unanimité

98-423

Urbanisme - Engagement de Monsieur Sylvain Bédard pour la fabrication d'une maquette

ATTENDU la nécessité de faire une maquette pour promouvoir le terrain de golf Le Marthelinois ainsi que les futurs développements domiciliaires adjacents;

ATTENDU l'offre de Monsieur Sylvain Bédard pour la fabrication d'une maquette à l'échelle en trois dimensions, livrable le 31 janvier 1999, pour un montant évalué à 7 000 \$;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de Monsieur Sylvain Bédard pour la fabrication d'une maquette à l'échelle en trois dimensions, livrable le 31 janvier 1999, pour un montant évalué à 7 000 \$ payable en trois versements, soit 2 100 \$ à la signature du contrat, 2 100 \$ au milieu des travaux et 2 800 \$ à la livraison de la maquette;

De payer à Monsieur Sylvain Bédard le premier versement de 2 100 \$;

D'autoriser Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents relatifs à la fabrication de cette maquette;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-190-02-699 (Objets promotionnels).

Adopté à l'unanimité

98-424

Voirie - Achat d'une camionnette

ATTENDU que l'achat d'une camionnette est rendu nécessaire pour l'utilisation du service des travaux publics;

ATTENDU que des appels d'offres ont été envoyés à quatre soumissionnaires, soit: Mich-O-Tomobile Itée, Bernier Crépeau, Formule Pontiac Buick GMC et Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.;

ATTENDU l'analyse des soumissions effectuée par le service technique;

ATTENDU que cette dépense a été prévue pour l'acquisition d'actifs immobilisés;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'acheter de Mich-O-Tomobile Itée, soit le plus bas soumissionnaire conforme, une camionnette modèle Ford F150 Super Cab de l'année 1999, telle que décrite dans l'appel d'offres préparé par le service technique, pour le prix de 27707,34 \$ taxes incluses;

D'effectuer un transfert budgétaire de 3 667 \$ du poste 03-100-00-902 (Fonds des dépenses en immobilisation - luminaires) au poste 03-100-00-930 (Fonds des dépenses en immobilisation - matériel et véhicules);

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-930 (Fonds des dépenses en immobilisation - matériel et véhicules).

Adopté à l'unanimité

98-425

Urbanisme - Engagement de la firme d'ingénieurs Consultants V.F.P. inc.

ATTENDU la demande de Construction & Rénovation Brou-Mont inc. pour le prolongement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 6^e



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Rue et de la 4^e Avenue ainsi que la réfection de la structure de rue sur une partie de la 8^e Rue;

ATTENDU la nécessité d'engager une firme spécialisée pour la préparation des plans et devis ainsi que l'appel d'offre concernant ces travaux;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'engager la firme Consultants V.F.P. inc. pour la préparation des plans et devis pour le prolongement des services d'aqueduc, d'égout sanitaire et pluvial, de mise en forme de rue, de pose de bordures de béton et pavage sur une partie de la 6^e Rue et de la 4^e Avenue ainsi que la réfection de la structure de rue sur une partie de la 8^e Rue, le tout tel que décrit au plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 03-100-00-940.

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-421 à 98-423.


Trésorière

98-426

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Madame la conseillère PAULETTE ROY
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité


FRÉDÉRIC PRESCOTT
MAIRE


CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi le 14 DÉCEMBRE 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session régulière du Conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
lundi 14 décembre 1998 à 19 heures 30 au lieu ordinaire des assemblées à
laquelle étaient présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Paulette Roy

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Roger Jean
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière ainsi
que Messieurs Jean-Claude Beaumier, directeur général et Fernand Veillette,
directeur général adjoint, sont aussi présents

98-427

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que modifié.

SESSION RÉGULIÈRE DU 14 DÉCEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Procès-verbaux
 - 3.1- Adoption
 - 3.2- Suivi
- 4- Explications données par le maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

- 5- Période de questions
- 6- Correspondance
- 7- Administration
 - 7.1- Comptes
 - 7.2- Adoption du règlement numéro 1998-11-520 - Concernant la rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux
 - 7.3- Adoption du règlement numéro 1998-11-521 - Pour imposer une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1999
 - 7.4- Adoption du règlement numéro 1998-11-523 - Pour fixer les compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les résidents du parc de roulottes de Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice financier 1999
 - 7.5- Annulation d'un emprunt approuvé et non utilisé - Règlement numéro 1998-02-508
 - 7.6- Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7
 - 7.7- Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell Canada et Hydro-Québec sur des parties du lot originaire 90
 - 7.8- Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité
 - 7.9- Conciliation du solde en banque
 - 7.10- Conciliation du solde aux livres
 - 7.11- Rapport de contrôle budgétaire
 - 7.12- Acceptation des décisions du Comité plénier
- 8- Transport - Contribution à la Corporation de Transport adapté de Franche-Mont
- 9- Urbanisme
 - 9.1- Avis de motion - Règlement numéro 1998-12-524 - Concernant le prolongement des infrastructures sur une partie de la 6^e Rue et sur la 4^e Avenue ainsi que la réfection de la structure de rue sur une partie de la 8^e Rue et un emprunt n'excédant pas 430 000 \$ à cette fin
 - 9.2- Rapport des permis pour le mois de novembre 1998
- 10- Loisirs
 - 10.1- Concession du restaurant de la Maison des jeunes du parc Roger Guilbault



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

10.2- Adhésion à l'Unité régionale de loisirs et de sports de la
Mauricie (URLS)

11- VARIA

11.1- Hygiène du milieu - Engagement de la firme d'ingénieurs Les
Consultants René Gervais inc.

12- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-428

Adoption des procès-verbaux

Ayant tous pris connaissance du procès-verbal de la séance du 23 novembre
1998 au moins quarante-huit (48) heures avant la tenue de la présente;

Proposé par : Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption.

Adopté à l'unanimité

98-429

Correspondance

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

D'accepter la correspondance reçue entre le 16 et le 30 novembre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-430

Administration - Comptes

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

Que les comptes suivants sont acceptés et que le maire et la trésorière sont
autorisés à en faire le paiement.

16004	Hydro-Québec	5 480,66
16005	Bell Canada	111,29
16006	Trust Général du Canada	3 829,34
16007	Receveur Général du Canada	6 652,12
16008	Ministre du Revenu du Québec	9 782,54
16009	Comm. Adm. des régimes de retraite	553,81
16010	S.C.F.P.	193,27



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

16011	Entretien M.C. enr.	1 731,12
16012	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
16013	Municipalité de Champlain	15 898,50
16014	Maison des Jeunes	3 000,00
16015	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	3 821,19
16016	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	11 369,40
16017	Réseasu Environnement	195,54
16018	Danielle Babineau	63,00
16019	Services financiers Newcourt	460,10
16020	Laurent Corbin	1 060,87
16021	Pitney Bowes Leasing	372,69
16022	Hydro-Québec	5 922,10
16023	Cantel	160,68
16024	Shell Canada Itée	156,00
16025	Les Pétroles Maurice enr.	311,67
16026	Récupération Tersol inc.	6 114,54
16027	Vidéotron Itée	29,87
16028	ASQ Groupe inc.	390,00
16029	Dépannage Sainte-Madeleine inc.	100,00
16030	Groupe Pelletier Nadon inc.	761,72
16031	Yves Mongrain	43,63
16032	Frédéric Prescott	274,43
16033	Greffier de la Cour du Québec	53,00
16034	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	176,44
16035	Entretien M.C. enr.	1 627,60
16036	Romuald Hébert	132,50
16037	Olco	447,23
16038	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 272,46
16039	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	15 114,28
16040	Bell Mobilité Pagette	27,50
16041	Cantel	28,76
16042	Bell Canada	223,41
16043	S.P.A.M.	580,00
16044	Chambre de commerce du Cap	125,00
16045	Hydro-Québec	155,19
16046	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
16047	Sylvain Bédard	2 100,00
16048	Club Rotary	198,00
16049	Chambre de commerce du Cap	48,00
16050	Marcel Desailliers	410,00
16051	Yves Montplaisir	1 100,00
16052	Hydro-Québec	137,30
16053	Bell Canada	510,56
16054	Ministre des Finances	50,00
16055	Ministre des Finances	107 169,00
16056	Récupération Terson inc.	6 114,54
16057	Hydro-Québec	614,21
16058	La Personnelle-Vie	2 859,47
16059	Trust Général du Canada	3 828,36
16060	Ministre du Revenu du Québec	9 580,71
16061	Receveur Général du Canada	7 176,25
16062	Comm. adm. des régimes de retraite	553,81
16063	S.C.F.P.	197,73
16064	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	150,71
16065	Entretien M.C. enr.	1 754,13



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

16066	Jean-Guy Trépanier	30,57
16067	Serges Limoges	45,03
16068	Gestion Gilles Stoycheff inc.	619,46
16069	Jean-Claude Beaumier	1 269,23
16070	Annulé	
16071	Club de l'Amitié de Ste-Marthe	300,00
16072	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	2 123,53
16073	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	<u>11 433,40</u>

TOTAL : 262 715,91

Fonds de dépenses en immobilisations

0149	Signoplus	132,30
0150	Ville de Sainte-Marthe-du-Cap	333,08
0151	Motel Jacques	<u>200,00</u>

TOTAL : 665,38

Comptes à payer au 30 novembre 1998

16074	Air Liquide Canada inc.	277,79
16075	Béton du Cap inc.	414,09
16076	Buromax inc.	867,82
16077	Belitec inc.	81,98
16078	Boutique Le Chantier inc.	375,80
16079	Boulay Air Climatisé inc.	89,71
16080	Béton Vibré inc.	437,10
16081	Batterie et Équipement enr.	160,98
16082	Centre horticole du Cap inc.	13,81
16083	Canadian Tire	383,09
16084	Charbonnerie Champlain Itée	13,88
16085	Construction S.R.B.	520,57
16086	Composts Québec Mauricie inc.	34,51
16087	Carquest	45,42
16088	Dynabec Itée	104,10
16089	Dicom Express	45,99
16090	Décoralium	310,57
16091	Électricité A.C.A.inc.	4 075,34
16092	Excavation Girard & Simard inc.	18 964,69
16093	Équipements M.N.D. inc.	359,46
16094	Eco Équipement & Procédés inc.	71,90
16095	Gravier Mont-Carmel inc.	6 750,21
16096	Garage Charest & Frères inc.	158,12
16097	Groupe Drainamar	219,70
16098	Garage Marcel Roy & Fils inc.	172,53
16099	GSI Environnement	103,52
16100	Henri Bourgeois inc.	210,64
16101	Hymec inc.	1 207,50
16102	Imprimerie Comeau inc.	1 208,04
16103	Info-Affiches enr.	143,78
16104	Intellogiciel	46,01
16105	J.D. Paré Électrique inc.	47,95
16106	L'Horizon Vert enr.	3 698,05
16107	L'Hebdo Journal	258,81



Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

No de résolution
ou annotation

16108	Le Nouvelliste	285,26
16109	Les Éditions Yvon Blais inc.	100,26
16110	Location Trois-Rivières	295,38
16111	Les Entreprises Gaston Fournier inc.	4 021,85
16112	Laboratoire d'environnement S.M. inc.	218,55
16113	Marchand Audio-Vidéo inc.	16,09
16114	Major Mini Moteur enr.	277,43
16115	Micromedica inc.	51,76
16116	Multi-Services Résidentiels	270,00
16117	Motosport 4 saisons	134,11
16118	Pièces d'auto H.P. Jacques	151,74
16119	Perco Itée	1 799,99
16120	Produits Chimiques Sany inc.	241,55
16121	Plante Sports	215,68
16122	Produits Praxair inc.	8,73
16123	Pompes industrielles Launier	552,12
16124	Quévis inc.	97,32
16125	Québec Linge MC	51,78
16126	Remise 2000 enr.	850,88
16127	Récupération Matrec	230,05
16128	Sani-Marc inc.	327,19
16129	Serrurier du Cap inc.	55,21
16130	Simard Beaudry inc.	3 624,56
16131	Nettoyage Sanimont inc.	12 482,38
16132	Site d'enfouissement de Champlain	47,04
16133	Signalisation de l'Estri	408,34
16134	Westburne Itée	704,05
16135	C.O.M.A.Q.	258,81
16136	S.P.A.M.	172,55
16137	Ville de Cap-de-la-Madeleine	1 315,20
16138	Heenan Blaikie	1 956,22
16139	Microtec	1 380,30
16140	Continuum	490,00
16141	Colette Fortin Décoration	131,12
16142	Les Publications du Québec	18,92
16143	Matériaux Économiques inc.	987,68
16144	Métaux Lamy (1991) inc.	161,04
16145	Signoplus	557,17

TOTAL : 76 821,77

Fonds de dépenses en immobilisations

0152	Centre horticole du Cap	5 903,09
0153	Eugène Abran Excavation	143,78
0154	J.D. Paré Électrique inc.	290,70
0155	La Cie de Construction Dollard Itée	4 048,73
0156	Les Laboratoires Shermont inc.	663,10
0157	Récupération Matrec	92,02
0158	Simard Beaudry inc.	49,07
0159	Westburne Itée	6 297,62

TOTAL : 17 488,11

Adopté à l'unanimité



98-431

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Administration - Adoption du règlement numéro 1998-11-520 - Concernant la
rémunération et les allocations de dépenses des élus municipaux

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 1998-11-520, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité

98-432

Administration - Adoption du règlement numéro 1998-11-521 - Pour imposer
une surtaxe sur les terrains vagues desservis pour l'exercice financier 1999

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 1998-11-521, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité

98-433

Administration - Adoption du règlement numéro 1998-11-523 - Pour fixer les
compensations pour les services municipaux et le coût du permis pour les
résidents du parc de roulottes de Cap Maisons Mobiles inc. pour l'exercice
financier 1999

Proposé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 1998-11-523, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

98-434

Administration - Annulation d'un emprunt approuvé et non utilisé - Règlement
numéro 1998-02-508

ATTENDU que le règlement numéro 1998-02-508 est relatif aux frais de refinancement des règlements numéros 201, 202, 209, 214 et 215;

ATTENDU que les frais de refinancement représentent une somme de 13 108,44 \$;

ATTENDU qu'il a été décidé de couvrir ces frais à même le fonds général;

ATTENDU que le montant d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales ne peut être utilisé à d'autres fins;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN

Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'annuler entièrement le montant d'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales pour le règlement numéro 1998-02-508;

Qu'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au service du financement municipal.

Adopté à l'unanimité

98-435

Administration - Demande de Bell Canada - Établissement d'une servitude
permanente en leur faveur sur le lot numéro 580-7

ATTENDU que la compagnie Bell Canada a fait une demande pour l'établissement d'une servitude sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré);

ATTENDU qu'un projet de contrat a été préparé à cet effet par Monsieur Louis Paquin, notaire;

ATTENDU qu'une vérification a été faite par le directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

Appuyé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE

ET RÉSOLU :

De permettre à la compagnie Bell Canada d'établir une servitude permanente en leur faveur, sur le lot numéro 580-7 (rue Désiré) afin de faire l'entretien de leurs équipements de télécommunication;

D'autoriser Madame Paulette Roy, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap;

De rescinder les résolutions numéros 97-59 et 98-416.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

98-436

Administration - Établissement d'une servitude permanente en faveur de Bell
Canada et Hydro-Québec sur des parties du lot originaire 90

ATTENDU que les compagnies Bell Canada et Hydro-Québec ont demandé
l'établissement d'une servitude permanente sur les lots suivants:

- 90-27 appartenant à Monsieur Jean Mercier et Madame Nathalie Blais
- 90-28 appartenant à Monsieur Réjean Pelletier et Madame Lyne Lanouette
- 90-29 appartenant à Les Porcheries Yvon Giguère inc.
- 90-30 appartenant à Monsieur Claude Beaudoin et Madame Andrée
Lanneville
- 90-34 appartenant à Madame Carole Chevalier
- 90-35 et 90-25 appartenant à la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU qu'un projet de contrat a été préparé à cet effet par Monsieur
Louis Paquin, notaire;

ATTENDU qu'une vérification du projet de contrat a été effectuée par le
directeur des travaux publics et qu'il recommande son approbation;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

De permettre à la compagnie Bell Canada et Hydro-Québec d'établir une
servitude permanente en leur faveur, sur les lots numéros 90-25, 90-27, 90-
28, 90-29, 90-30, 90-34 et 90-35 afin mettre en place les lignes de
distribution d'électricité, de téléphone et de câble;

D'autoriser Madame Paulette Roy, maire suppléant et Madame Christiane
Isabelle, greffière, à signer tous documents pouvant donner effet aux
présentes, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap.

Adopté à l'unanimité

98-437

Administration - Remplacement temporaire en raison d'un congé de maternité

ATTENDU la résolution numéro 98-420 adoptée par le Conseil municipal à
sa séance régulière du 23 novembre 1998 pour l'engagement de Madame
Hélène Leclerc en remplacement de Madame Manon Massicotte durant son
congé de maternité;

ATTENDU que Madame Hélène Leclerc se voit dans l'obligation de refuser le
poste que lui offrait la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, s'étant fait offrir un
emploi permanent;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer Madame Massicotte durant son
absence;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

D'engager Madame Rachel Trépanier à partir du 14 décembre 1998 pour remplacer Madame Manon Massicotte durant son congé de maternité;

De fixer son traitement annuel à quatorze dollars (14 \$) l'heure en considération d'un horaire hebdomadaire de trente-cinq (35) heures;

De rescinder la résolution numéro 98-420.

Adopté à l'unanimité

98-438

Administration - Conciliation du solde en banque

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

Que la conciliation du solde en banque au 30 novembre 1998 soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

98-439

Administration - Conciliation du solde aux livres

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Que la conciliation du solde aux livres au 30 novembre 1998 soit adoptée.

Adopté à l'unanimité

98-440

Administration - Rapport de contrôle budgétaire

ATTENDU qu'en vertu de l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, un état trimestriel des revenus et des dépenses doit être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU qu'en vertu de ce même article, un état comparatif des revenus et des dépenses estimés pour l'année et ceux prévus au budget doit également être soumis au Conseil municipal;

ATTENDU la nécessité de faire des transferts budgétaires afin d'assurer la disponibilité de crédits pour rencontrer certaines dépenses;

ATTENDU le budget disponible aux différents postes budgétaires;

Proposé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND
Appuyé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1998 tel que présenté;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

D'autoriser la trésorière à faire les transferts budgétaires spécifiés au rapport de contrôle budgétaire au 30 novembre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-441

Administration - Acceptation des décisions du Comité plénier

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'accepter les décisions du Conseil municipal suite au Comité plénier du 23 novembre 1998 et du 14 décembre 1998 dont copie est annexée à la présente et en fait partie intégrante.

Adopté à l'unanimité

98-442

Transport - Contribution à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont

ATTENDU que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap désire se prévaloir des dispositions des articles 467.11 à 467.14 de la Loi sur les Cités et Villes pour accorder une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté sur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes handicapées;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 1999 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient ici au long reproduites;

Que le coût pour la dixième année d'opération est estimé à 186 399 \$ et que la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont au montant de 5 473 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 1999 au 31 décembre 1999;

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions et qu'il subventionne le service à 75% et le solde étant financé par les usagers;

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de St-Narcisse et qu'à ce titre elle devienne l'interlocutrice auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**

Que le Maire et la Greffière sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap avec la Corporation de Transport adapté de Fran-Che-Mont.

Adopté à l'unanimité

98-443

Urbanisme - Avis de motion - Règlement numéro 1998-12-524 - Concernant le prolongement des infrastructures sur une partie de la 6^e Rue et sur la 4^e Avenue ainsi que la réfection de la structure de rue sur une partie de la 8^e Rue et un emprunt n'excédant pas 430 000 \$ à cette fin.

Monsieur Louis Dubois donne avis de motion à l'effet de présenter lors de la prochaine session ou lors d'une session ultérieure, un règlement concernant le prolongement des infrastructures sur une partie de la 6^e Rue et sur la 4^e Avenue ainsi que la réfection de la structure de rue sur une partie de la 8^e Rue et un emprunt n'excédant pas 430 000 \$ à cette fin.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente assemblée déclarent avoir lu ledit projet de règlement numéro 1998-12-524 et conséquemment renoncent à sa lecture.

Adopté à l'unanimité

98-444

Urbanisme - Rapport des permis pour le mois de novembre 1998

ATTENDU le rapport préparé par le service technique sur les permis émis mensuellement;

ATTENDU que 8 permis ont été émis au cours du mois de novembre 1998 pour une valeur estimée de 173 200 \$;

ATTENDU que sur ces 8 permis, 1 a été émis pour la construction de résidence unifamiliale pour une valeur estimée de 92 000 \$;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'accepter le rapport des permis émis au cours du mois de novembre 1998.

Adopté à l'unanimité

98-445

Loisirs - Concession du restaurant de la Maison des jeunes du parc Roger Guilbault

ATTENDU l'ouverture des patinoires prévues pour la fin de mois de décembre 1998;

ATTENDU les besoins d'un restaurant sur place lorsque les patinoires sont utilisées;

ATTENDU l'intérêt d'un résident de Sainte-Marthe-du-Cap pour opérer, en tant que concessionnaire, le restaurant de la Maison des jeunes du parc Roger Guilbault;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS

ET RÉSOLU :

D'offrir la concession du restaurant de la Maison des jeunes du parc Roger Guilbault à Monsieur Normand Courteau, selon les termes de l'entente dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante, au coût de un (1) dollar pour la période du 15 décembre 1998 au 31 décembre 1999;

De vendre l'inventaire du restaurant à Monsieur Normand Courteau au montant de cinq cents (500 \$) dollars à raison de versements forfaitaires échelonnés jusqu'au premier septembre 1999;

D'obtenir de Monsieur Normand Courteau une preuve d'assurance responsabilité commerciale nécessaire pour opérer le restaurant avant de signer tout document pouvant donner effet à la présente;

D'autoriser Madame Paulette Roy, maire suppléant et Madame Christiane Isabelle, greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap, l'entente pour la concession du restaurant de la Maison des jeunes.

Adopté à l'unanimité

98-446

Loisirs - Adhésion à l'Unité régionale de loisirs et de sport de la Mauricie (URLS)

ATTENDU le programme des Jeux du Québec 1998-1999;

ATTENDU l'obligation de notre ville d'être présente à l'URLS afin que nos jeunes bénéficient des programmes des jeux régionaux;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'adhérer à l'Unité régionale des loisirs et des sports de la Mauricie pour l'année 1999;

De défrayer le montant d'adhésion au Programme des Jeux du Québec, soit 250 \$, ainsi que l'adhésion à l'URLS au coût de 150 \$ payable en janvier 1999;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-701-86-999 (URLS).

Adopté à l'unanimité

98-447

Hygiène du milieu - Engagement de la firme d'ingénieurs Les Consultants René Gervais inc.

ATTENDU qu'il y a lieu d'engager une firme d'ingénieurs pour la préparation d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial sur une partie du lot numéro 744, sur une partie de la 3^e Avenue, sur le lot 106-2-30, sur deux rues projetées faisant partie du lot numéro 747 et sur une partie de la 5^e Rue;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

ATTENDU l'offre de service de la firme Les Consultants René Gervais inc. à cet effet;

ATTENDU la vérification de cette offre effectuée par le service technique de la Ville;

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre de la firme d'ingénieurs Les consultants René Gervais inc. pour la préparation d'un plan directeur d'aqueduc et d'égouts domestique et pluvial sur une partie du lot numéro 744, sur une partie de la 3^e Avenue, sur le lot 106-2-30, sur deux rues projetées faisant partie du lot numéro 747 et sur une partie de la 5^e Rue au montant de 13 342,90 \$ taxes incluses;

D'imputer une dépense de 3 882,10 \$ au poste budgétaire 02-413-00-411 (RDE - Honoraires professionnels), une dépense de 3 882,10 \$ au poste budgétaire 02-415-00-411 (RE - Honoraires professionnels) et une dépense de 5 578,70 \$ au poste budgétaire 03-100-00-917 (Golf).

Adopté à l'unanimité

CERTIFICAT DE LA TRÉSORIÈRE

Je soussignée, Nathalie Cournoyer, trésorière, certifie que la Ville dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles la dépense est projetée aux points à caractère financier, soit les résolutions numéros 98-430, 98-431, 98-437, 98-442, 98-443, 98-446 et 98-447.


Trésorière

98-448

Levée de l'assemblée

À 20:30 heures;

Proposé par Monsieur le conseiller ROGER JEAN
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité


.....
PAULETTE ROY
MAIRE SUPPLÉANT


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

Lundi 21 décembre 1998

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-MARTHE-DU-CAP

Session spéciale du Conseil de la ville de Sainte-Marthe-du-Cap tenue ce
1998 à 19:30 heures au lieu ordinaire des assemblées à laquelle étaient
présents, savoir : -

Son Honneur le Maire
suppléant : Paulette Roy

Madame et Messieurs
les Conseillers : Danielle Gélinas
Laurent Pontbriand
Louis Dubois
Richard Dufresne

formant quorum sous la présidence de son Honneur le Maire suppléant.

Mesdames Christiane Isabelle, greffière, Nathalie Cournoyer, trésorière et
Monsieur Fernand Veillette, directeur général adjoint, sont aussi présents.

AVIS DE CONVOCATION

Province de Québec

Sainte-Marthe-du-Cap

À Mesdames, Messieurs : Frédéric Prescott, Danielle Gélinas, Paulette Roy,
Roger Jean, Laurent Pontbriand, Louis Dubois,
Richard Dufresne.

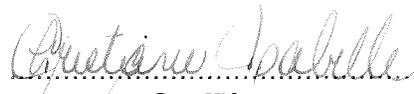
Mesdames,
Messieurs,

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée,
qu'une séance spéciale du Conseil de cette ville est convoquée par les
présentes par Madame Christiane Isabelle pour être tenue au lieu ordinaire
des séances du Conseil, Lundi 21^e jour de décembre 1998 à 19:30 heures,
et qu'il y sera pris en considération les sujets suivants, savoir :

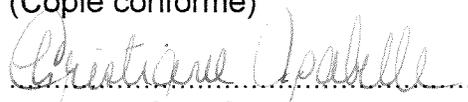
Vois « ANNEXE »

DONNÉ ce 18^e jour du mois de décembre 1998.

(Signé)


.....
Greffière

(Copie conforme)


.....
Greffière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

98-449

Adoption de l'ordre du jour

Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par la greffière;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'en faire l'adoption tel que rédigé.

SESSION SPÉCIALE DU 21 DÉCEMBRE 1998

ORDRE DU JOUR

- 1- Prière
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Explications données par le maire suppléant sur les points inscrits à l'ordre du jour
- 4- Période de questions
- 5- Administration - Adoption du budget 1999 et du programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001
- 6- Adoption du règlement numéro 1998-11-522 - Pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 1999 et les conditions de perception
- 7- Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité

98-450

Administration - Adoption du budget 1999 et du programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001

ATTENDU les dispositions des articles 474 à 474.3 inclusivement de la Loi sur les Cités et Villes concernant la préparation et l'adoption du budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 1999 et du programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001;

Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

D'adopter le budget de la Ville de Sainte-Marthe-du-Cap pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1999 et le programme triennal d'immobilisations pour 1999-2000-2001.

Adopté à l'unanimité



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap

98-451

Adoption du règlement numéro 1998-11-522 - Pour fixer les taux de taxes
pour l'exercice financier 1999 et les conditions de perception

Proposé par Madame la conseillère DANIELLE GÉLINAS
Appuyé par Monsieur le conseiller LAURENT PONTBRIAND

ET RÉSOLU :

D'adopter le règlement numéro 1998-11-522, tel que présenté.

Dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion et sur
remise d'une copie du projet de règlement aux membres du Conseil.

Tous les membres du Conseil assistant à la présente séance déclarent avoir
lu ledit projet de règlement et conséquemment renoncent à sa lecture. Le
tout en conformité de l'article 356 de la Loi sur les Cités et Villes.

Adopté à l'unanimité

98-452

Levée de l'assemblée

À 20:50 heures;

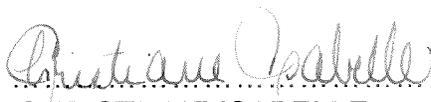
Proposé par Monsieur le conseiller RICHARD DUFRESNE
Appuyé par Monsieur le conseiller LOUIS DUBOIS

ET RÉSOLU :

Que la séance soit levée.

Adopté à l'unanimité


.....
PAULETTE ROY
MAIRE SUPPLÉANT


.....
CHRISTIANE ISABELLE
GREFFIÈRE



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Ville de Sainte-Marthe-du-Cap**